

# POINTE DE LA MARTINIÈRE

## ÉLÉMENTS D'INVENTAIRE ET PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC RÉGIONAL

---



Document préparé par :



En collaboration avec :



Octobre 2004



## ÉQUIPE DE TRAVAIL

---

### **BPHenvironnement :**

Bruno-Pierre Harvey, biologiste  
Martin Dostie, géographe, M. Env.

### **Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu :**

Gaston Cadrin, géographe, M. Sc.  
David Gagné, historien  
Guy Lemelin, ornithologue  
Pierre Morisset, biologiste, Ph. D.  
Jérôme Carrier, tech. agronomie  
Élisabeth Robert, botaniste  
Paul Grant, technicien à la photographie

### **Association forestière Québec métropolitain :**

Anick Lapointe, ing. forestier  
Julie Molard, biologiste, M. Sc  
Érick Salvatori, stagiaire

### **Commission de la capitale nationale du Québec :**

Marc Bertrand, géographe-aménagiste  
Karine Blouin, agente de secrétariat  
Isabelle Tremblay, technicienne en aménagement et design urbain

### **Partenaires financiers et collaborateurs :**

L'équipe du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) tient à remercier tous les partenaires et collaborateurs qui ont participé, de près ou de loin, à ce projet. Dans un premier temps, ces remerciements s'adressent tout particulièrement aux différents partenaires financiers que sont le programme d'aide financière *Interactions communautaires* de Saint-Laurent Vision 2000, la Ville de Lévis et la Commission de la capitale nationale du Québec.

Conscient du risque d'un oubli, le GIRAM tient également à souligner ici l'apport important de certains collaborateurs dont M. Louis Désilets de l'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, M<sup>me</sup> Hamida Hasein-Bey du Comité ZIP Québec/Chaudière-Appalaches, M<sup>me</sup> Gisèle Lamoureux, botaniste, M. Michel Barras, citoyen, M. Hubert Pelletier de l'organisme Conservation de la nature – Région du Québec, M<sup>me</sup> Marie Hélène Samson, agricultrice à La Martinière et M. Jean-Claude Lord de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (SPIPQS).



## TABLE DE MATIÈRES

---

	Page
Équipe de travail.....	i
Table de matières.....	1
Liste des tableaux .....	3
Liste des figures .....	3
Liste des photos .....	4
Liste des cartes .....	4
Avant-propos .....	9
1 Introduction .....	11
2 Localisation et délimitation de la zone d'étude.....	13
3 Historique et toponymie du lieu .....	17
3.1 Premières concessions et rôle du sieur De La Martinière .....	17
3.2 Un personnage digne de commémoration .....	21
4 Portrait et évolution de cet espace rural.....	25
4.1 Caractérisation et évolution du cadre agricole (1872-1960).....	25
4.1.1 L'état des fermes au 19 <sup>e</sup> siècle .....	25
4.1.2 Évolution des entités agricoles au 20 <sup>e</sup> siècle.....	30
4.1.3 Principaux propriétaires terriens au milieu du 20 <sup>e</sup> siècle.....	32
4.2 La pêche, une activité séculaire .....	37
4.3 Un lieu de villégiature .....	41
4.4 Déstabilisation de la fonction agricole par le mirage industriel.....	49
4.4.1 Les premières initiatives.....	50
4.4.2 Vocation industrialo-portuaire et expropriation .....	52
4.4.3 Le déplacement de la zone industrielle .....	57
4.4.4 De la vocation industrielle à la vocation résidentielle .....	59
5 Le patrimoine archéo-historique et bâti .....	63
5.1 Le patrimoine archéo-historique.....	63
5.2 Évolution du patrimoine architectural depuis 1975 .....	64
5.3 Le patrimoine subsistant et son intérêt pour le parc .....	67
6 Les paysages d'intérêt et leurs particularités .....	71
7 L'affectation du sol et le zonage actuel .....	75
8 Le découpage foncier actuel.....	77

9	Des caractéristiques biophysiques aux potentiels diversifiés .....	79
9.1	Le cadre physique .....	79
9.1.1	La climatologie.....	79
9.1.2	La géologie .....	79
9.1.3	La géomorphologie.....	80
9.1.4	L'hydrographie.....	81
9.2	Les richesses biologiques .....	84
9.2.1	La végétation .....	87
9.2.2	Les milieux riverains.....	92
9.2.3	La faune et les habitats aquatiques .....	94
9.2.4	La faune et les habitats terrestres.....	95
9.2.5	Les espèces floristiques d'intérêt.....	101
10	Bilan des potentiels et contraintes du territoire.....	107
11	La petite histoire de la promotion du parc régional de La Martinière .....	113
11.1	Le rôle de la Ville de Lévis.....	113
11.2	Les interventions du GIRAM.....	114
12	Un concept de conservation et de mise en valeur .....	119
12.1	Des principes directeurs .....	119
12.2	Des axes de mise en valeur .....	120
12.3	Une aire protégée subdivisée en fonction de ses paysages variés.....	121
12.4	La zone littorale de conservation.....	122
12.5	La zone d'ambiance champêtre (paysages agricoles et paysages arbustifs) .....	122
12.6	La zone d'ambiance boisée .....	125
12.7	La zone d'accueil et de récréation intensive .....	127
12.7.1	Le poste d'accueil.....	127
12.7.2	Les services.....	129
12.8	L'aire d'accueil secondaire et les accès de quartier.....	130
12.9	L'information et la signalisation .....	132
12.10	Les activités récréatives extensives .....	132
12.11	Les belvédères et aires de repos .....	137
12.12	L'eau potable et infrastructures sanitaires.....	137
12.13	Les véhicules motorisés.....	138
13	L'urgence d'assurer la pérennité publique de l'espace De La Martinière .....	139
	Bibliographie.....	145

## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1	Principales possessions de la famille De La Martinière sur la rive sud .....	20
Tableau 2	Fiche biographique et chronologique de Claude de Bermen, sieur De La Martinière .....	22
Tableau 3	Description de transactions et indices d'activité agricole, fin du 19 <sup>e</sup> siècle et début du 20 <sup>e</sup> siècle .....	29
Tableau 4	Exemples de charges et conditions lors de cession de terres .....	33
Tableau 5	Aperçu des exploitations agricoles dans les années 1950 .....	34
Tableau 6	Transactions constituant le terrain actuel de la Société Irving.....	50
Tableau 7	Revente de propriétés de villégiature par la SPIPQS dans le secteur de la grève Labonté dans les années 1990.....	61
Tableau 8	Quelques éléments de connaissance sur la ferme de Wellie Guay-Labonté .....	68
Tableau 9	Liste en ordre taxonomique des espèces observées entre la pointe De La Martinière et l'anse aux Sauvages – Mise à jour le 11 juin 2004 ....	99
Tableau 10	Liste des plantes à statut précaire observées sur le littoral de la pointe De La Martinière.....	103
Tableau 11	Liste des plantes herbacées facilement visibles et identifiables le printemps, observées dans le secteur de la pointe De La Martinière le 25 mai 2004 .....	105
Tableau 12	Principales interventions du GIRAM pour la promotion du parc régional .....	116

## LISTE DES FIGURES

---

Figure 1	Secteur d'étude dans son contexte régional (source : carte au 1 : 250 000 du MRN) .....	13
Figure 2	Les principales voies d'accès à la pointe De La Martinière (source : carte topographique à l'échelle au 1 : 20 000 #21L-14-200-0101 du MRN).....	14
Figure 3	Positionnement des fiefs De La Martinière et de Monte-à-Peine (source : Holland, Samuel, 1728-1801. A new map of the Province of Lower Canada. BNQ n° TRBA0121).....	17
Figure 4	Carte de Gédéon de Catalogne (1709) démontrant la disposition des terres .....	19
Figure 5	Plan of Point-Levis, Canada East, survey in 1864-65 by H.S. Sitwell, royal engineer (Archives nationales du Québec).....	26
Figure 6	Découpage cadastral au 19 <sup>e</sup> siècle .....	27
Figure 7	Superposition des propriétaires des terres vers 1880 sur le cadastre actuel .....	27
Figure 8	Pointe De La Martinière, extrait de la carte typographique 21L/14a (1964), données de 1961.....	36

Figure 9	Esquisse des pêches tendues dans La Martinière et Ville-Guay, Bureau de la statistique du Québec vers 1955 (collection : GIRAM).....	37
Figure 10	Localisation des cinq chalets ou des emplacements mis en vente sur les lots d'origine n <sup>os</sup> 47 et 48 (Archives de la SPIPQS).....	60
Figure 11	Extrait de la carte de Bayfield, River St Lawrence Quebec Harbour, 1859 .....	63

## LISTE DES PHOTOS

---

Photo 1	La famille d'Amable et Lauréat Guay entourant la maison ancestrale au début du 20 <sup>e</sup> siècle (collection : famille Georges Guay).....	28
Photo 2	La terre des Samson a souvent été transmise de Joseph à Joseph. On voit ici trois générations de la famille, photographiées devant l'ancienne grange vers 1913 (collection : famille Samson) .....	28
Photo 3	La corvée des foins chez les Samson vers les années 1940. En fond de scène, la maison récente et la maison ancestrale de Wellie Guay (collection : famille Samson) .....	30
Photo 4	Chez Wellie Guay, à la même époque, la charrette traditionnelle est tirée par un tracteur (collection : Monique Guay).....	31
Photo 5	Paysage rural du secteur De La Martinière dans les années 1940 (collection : Monique Guay) .....	32
Photo 6	La famille Samson a livré le lait frais à Lauzon de 1930 à 1975. Ici, Joseph, père de Joseph-Marc, avec sa voiture de livraison devant la grange neuve, au début des années 1930 (collection : famille Samson).....	35
Photo 7	Production maraîchère (maïs et carottes) chez Wellie Guay dans les années 1940 (coll. : Monique Guay) .....	35
Photo 8	Installation d'un port de pêche, en face de la grève Gilmour, au milieu des années 1950 (collection : GIRAM) .....	39
Photo 9	Les pêcheurs Bouchard devant une de leurs cabanes de pêche (collection : Rodrigue Bouchard).....	40
Photo 10	La Charmeuse dans les années 1960 (collection : Yvan-M. Roy) .....	42
Photo 11	La villa Mont-à-Peine de la famille d'Adjutor et de Marcel Roy en 1983 (collection : Yvan-M. Roy) .....	43
Photo 12	Le voilier de 16 pieds au mât de 22 pieds, construit par Marcel Guay, en 1939, était souvent ancré devant cette zone de chalets jusqu'à sa vente en 1944 (collection : Yvan-M. Roy).....	45
Photo 13	Des membres de la famille de Wellie Guay photographiés sur leur grève vers 1942 (collection : Monique Guay) .....	46
Photo 14	Vue aérienne du camp de vacances des religieuses en 1983 (collection : GIRAM) .....	47
Photo 15	Vue d'ensemble de la pointe et du secteur résidentiel De La Martinière, photo Pierre Lahoud, 1992 (collection : GIRAM).....	48



Photo 16	En 1959, l'agriculture demeure importante dans le paysage (ministère Énergie et Ressources).....	49
Photo 17	La maison, la grange et autres dépendances de Georges Guay (lot 46) constituaient un bel exemple d'une ferme traditionnelle typique (collection : famille de Georges Guay).....	51
Photo 18	Vue aérienne (1972) de l'espace riverain de la pointe De La Martinière convoité pour le développement industriel lourd (Q. 72349-44) .....	53
Photo 19	Ski de fond sur la grève devant la cabane de pêche de Rodrigue Bouchard (collection : GIRAM).....	54
Photo 20	La maison d'été de Pierre-Georges Roy (La Charmeuse) condamnée à la démolition en 1983 (collection : GIRAM) .....	57
Photo 21	Ensemble patrimonial du ruisseau Lallemand (photo : Pierre Lahoud, 2003, collection : GIRAM).....	64
Photo 22	Maison québécoise typique avec cuisine d'été, un spécimen architectural peu fréquent dans le secteur riverain de Lévis et Lauzon. Cette maison de ferme a accueilli plusieurs générations de la lignée de Hubert Guay. Elle fut vendue en 1952 à Georges R. Potvin et démolie en 1983 (collection : GIRAM). .....	65
Photo 23	La maison de Georges Guay, construite au 18 <sup>e</sup> siècle, faisait partie de l'inventaire des biens culturels du Québec (collection : ministère de la Culture et des Communications) .....	66
Photo 24	La maison Guay rasée par les pompiers de la Ville, sans la moindre évaluation patrimoniale, le 11 mars 2000 (collection : GIRAM) .....	66
Photo 25	L'ensemble de bâtiments traditionnels Guay-Labonté en 1983 (collection : GIRAM) .....	67
Photo 26	Vue de la ferme de Bertrand Labonté (en direction sud) et d'un champ en friche sur la terre de la Société Irving en 1983 (photo : Paul Grant, collection : GIRAM) .....	69
Photo 27	L'intégration au parc de l'ensemble des bâtiments patrimoniaux (maison, grange et hangar) de l'ancienne ferme des familles Guay (Alexandre et Wellie) et Labonté (Eugène et Bertrand) constituerait un pôle d'accueil et d'interprétation historique d'un intérêt exceptionnel (photo 2004, collection : GIRAM) .....	69
Photo 28	Vers 1950, l'Office du film du Québec captait ce cliché de la ferme Guay-Labonté (collection : GIRAM).....	72
Photo 29	En 1958, la brochure touristique du gouvernement du Québec a présenté cette scène en page 11.....	72
Photo 30	Cliché du milieu des années 1950, publié en page couverture de la Terre de Chez-Nous en 1971 (collection : GIRAM).....	72
Photo 31	En 1984, cette photo de Mia et Klaus faisait partie d'un volume de photographies remarquables sur le Saint-Laurent (photo : Pierre Lahoud, 2003, collection : GIRAM).....	72
Photo 32	Vue d'ensemble de l'espace faisant partie du projet de parc (photo : Pierre Lahoud, 2003, collection : GIRAM).....	76

Photo 33	L'estran rocheux dévoile ses caractéristiques géologiques appalachiennes (collection : AFQM).....	80
Photo 34	À marée haute, cette plage intercalée entre les deux zones de villégiature serait propice à la baignade (collection : GIRAM) .....	81
Photo 35	La chute du ruisseau Lallemand représente un attrait intéressant en toutes saisons (collection: GIRAM).....	82
Photo 36	Le ruisseau Lecours est soumis à une forte érosion en raison d'un trop fort débit du réseau pluvial de la ville en provenance des secteurs urbains environnants (coll. : BPH) .....	83
Photo 37	Vue d'ensemble du boisé et de la friche au printemps 1998 (photo : Pierre Lahoud, collection : GIRAM).....	87
Photo 38	Le boisé principal et ses abords offrent une bonne diversité végétale (collection : AFQM).....	88
Photo 39	Cette cédrière située dans la partie est du secteur riverain est bien ancrée dans des crans rocheux spectaculaires (coll. : GIRAM) .....	91
Photo 40	Le temps doux du 1 <sup>er</sup> janvier 2004 rendait le ruisseau Lallemand particulièrement impressionnant devant la vieille grange (coll. : GIRAM) .....	93
Photo 41	Cette salamandre sombre du Nord, une espèce en voie de disparition, a été observée lors d'un inventaire effectué, au printemps 2004, par l'Association forestière du Québec métropolitain (collection : AFQM).....	96
Photo 42	Le grand pic peut être observé en diverses périodes de l'année dans le boisé De La Martinière (collection : GIRAM) .....	97
Photo 43	À la grève Gilmour, juste en amont du futur parc, la sauvagine est omniprésente au printemps et à l'automne (photo : mai 2004, collection : GIRAM).....	98
Photo 44	La gentiane élancée de Victorin fait partie des huit plantes à statut précaire observées sur le littoral De La Martinière (collection : GIRAM) .....	102
Photo 45	La diversité des plantes en zone littorale et les coloris qu'elles offrent aux observateurs représentent un grand attrait pour les amateurs de sciences naturelles (coll. : GIRAM).....	103
Photo 46	De nombreuses variétés de fougères ont été recensées dans les secteurs boisés (coll. : GIRAM) .....	104
Photo 47	Cette vue d'ensemble du futur parc met en évidence ses nombreux potentiels (fleuve, topographie, boisés, friches, champs en culture, patrimoine bâti, etc.) (collection : GIRAM) .....	107
Photo 48	La végétation printanière avec ses verts tendres et ses arbres fruitiers en fleurs est particulièrement attrayante dans cet espace riverain (photo : Pierre Lahoud, collection : GIRAM).....	111
Photo 49	Côtoyer les rivages du secteur, c'est s'offrir des paysages panoramiques, des navires en mouvement, des marées changeantes et des moments de calme et de détente (collection GIRAM).....	111
Photo 50	De la rue Saint-Joseph, le panorama automnal de la pointe De La Martinière a depuis longtemps attiré les regards des passants, des artistes et maintenant des cyclistes (photo 2003, coll. : GIRAM).....	111

Photo 51	À la fin de la période hivernale, le décollage des glaces au coucher de soleil est un spectacle gratuit impressionnant (collection GIRAM) .....	111
Photo 52	Le fort d'en bas avant sa destruction partielle (photo 1991, collection : GIRAM) .....	114
Photo 53	Accueil des visiteurs et interprétation du site lors de la porte ouverte du 21 mai 1991 (collection : GIRAM) .....	115
Photo 54	Vue d'ensemble d'une partie du futur parc et de son environnement régional à forte valeur identitaire (photo : Pierre Lahoud, collection : GIRAM) .....	119
Photo 55	La poursuite des activités agricoles à l'intérieur du parc permettrait de maintenir les percées visuelles sur le fleuve (collection : AFQM) .....	125
Photo 56	Les sentiers en milieu forestier permettent l'accès à plusieurs écosystèmes et se prêtent à l'interprétation de la nature et à l'observation des oiseaux (coll. : GIRAM) .....	125
Photo 57	Les anciens bâtiments Guay-Labonté en bordure du ruisseau Lallemand deviendrait la zone d'accueil principal du parc (photo : Pierre Lahoud, collection : GIRAM) .....	127
Photo 58	L'ancienne grange avec étable en bois cordé, propriété de la SPIPQS, pourrait accueillir pour fin d'interprétation des instruments agricoles typiques de la première partie du 20 <sup>e</sup> siècle (coll. : GIRAM) .....	128
Photo 59	La promenade en raquettes dans un décor aussi magnifique gagnerait en popularité (coll. : GIRAM) .....	133
Photo 60	Cet espace non aménagé est déjà fort fréquenté par les familles, les amoureux et les marcheurs (collection : GIRAM) .....	134
Photo 61	La piste cyclable, Parcours des Anses, pourrait se prolonger directement dans le parc. (collection : GIRAM) .....	135
Photo 62	Les motoneiges, motos et véhicules tout terrain ne pourraient accéder à l'intérieur du parc (collection : GIRAM) .....	138
Photo 63	Cette photo de 1994 révèle l'intérêt paysager du secteur en bordure de la route touristique (collection : GIRAM) .....	139
Photo 64	Cette toile d'Albert Rousseau représentant la vieille maison de pierre Guay-Labonté démontre l'attrait du patrimoine bâti chez les artistes-peintres (collection : privée) .....	143
Photo 65	Les couchers de soleil dans les secteurs De La Martinière ou de la grève Gilmour sont particulièrement attrayants (collection : GIRAM) .....	144

## **LISTE DES CARTES**

---

Carte 1	Cadre humain .....	73
Carte 2	Cadre biologique .....	85
Carte 3	Plan concept – Paysage terrestre et marin protégé .....	123



## AVANT-PROPOS

---

Le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) s'intéresse et participe à la conservation et à l'aménagement du secteur De La Martinière depuis plus de 15 ans. Après de multiples interventions (mémoires, portes ouvertes, étude sur le paysage (1994) caractérisation et inventaire d'Argus (Harvey et coll. 1995), prises de position sur la protection de la pointe, du fort et de la maison Guay-Irving, etc.), notre organisme voit enfin, par cette étude et la volonté récente de la Ville de Lévis de créer un parc régional, un réel espoir de concrétiser son rêve d'assurer la pérennité de cet espace riverain aux potentiels exceptionnels.

Le présent document a été financé en grande partie par le programme d'aide financière *Interactions communautaires* issu du Plan d'action de Saint-Laurent Vision 2000 - Phase III auquel sont associés comme partenaires Environnement Canada, le ministère de l'Environnement du Québec et la Société de la Faune et des Parcs du Québec. Cette principale contribution a été enrichie par celles de la Ville de Lévis et de la Commission de la capitale nationale du Québec. Mais au-delà des aspects financiers, il faut souligner les contributions bénévoles significatives des membres de nombreux organismes communautaires et de conservation, ainsi que d'individus qui ont consacré temps et expertise en raison de leur motivation pour la création du parc régional De La Martinière.

Aujourd'hui, la constitution d'un vaste parc régional, d'une superficie d'environ 1,2 million de mètres carrés, paraît de plus en plus réalisable en raison de la combinaison de plusieurs éléments favorables dont :

- la création récente de la nouvelle Ville de Lévis et la nécessité d'offrir à ses 126 000 habitants un réseau de parcs majeurs aux attraits diversifiés dans les différentes parties de son territoire : parc des Chutes-de-la-Chaudière, parc de la Rivière-Échemin, le parc des Écartés (Davida), le Parcours des Anses et finalement le parc régional De La Martinière.
- la volonté de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Commission de la capitale nationale du Québec de constituer dans l'agglomération de Québec un réseau structuré d'espaces bleus et verts de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent.
- l'intention de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (60 % gouvernement du Québec, 40 % gouvernement du Canada) de se départir, dans les meilleurs délais, des terrains (d'environ 600 000 m<sup>2</sup>) situés à l'ouest de ceux de la Société immobilière Irving.

- Enfin, tout récemment en septembre 2004, l'engagement de la Ville de Lévis de se porter acquéreur, à des fins de conservation, de la propriété de la Société immobilière Irving, un terrain incontournable pour la constitution du parc.

Il s'agit du plus important projet de constitution de parc riverain du Saint-Laurent de l'agglomération de Québec; nous croyons qu'il fera l'unanimité de tous les intervenants (gouvernements, Communauté métropolitaine de Québec, Ville de Lévis et organismes de conservation) et de la population.

Le présent document présente de façon exhaustive les potentiels historique, géographique, paysager et biologique de cet espace riverain puis propose un plan de mise en valeur donnant le goût de passer à l'action. De plus, il devrait encourager de nombreux partenaires politiques et sociaux à s'impliquer dans l'important défi d'assurer pour les générations futures la pérennité des principales composantes de ce site extraordinaire. À brève échéance, nous comptons produire une brochure vulgarisée vantant les mérites de cet espace afin de rendre l'information plus accessible à tous et pour mobiliser davantage de partenaires et la population régionale à l'égard de ce projet emballant.

Gaston Cadrin, coordonnateur du projet et président du GIRAM

## 1 INTRODUCTION

---

Le présent rapport vise à assurer pour la population actuelle et les générations futures la conservation d'un milieu riverain aux potentiels exceptionnels sur les plans écologique, récréatif, culturel et paysager. Ce vaste espace naturel, jouxtant le fleuve à l'est du chantier naval des Industries Davie entre la rue Saint-Joseph et la pointe De La Martinière, possède un intérêt historique certain (premières implantations seigneuriales), des attraits écologiques variés (écosystème fluvial, ruisseaux, boisés, friches, champs et plantes rares), un fort potentiel faunique et ornithologique ainsi qu'un paysage remarquable. Ce paysage est d'ailleurs l'un des plus beaux du Québec. Les panoramas offerts présentent des vues inusitées sur la pointe de l'île d'Orléans, la côte de Beauport, la chute Montmorency, le plateau laurentien et un paysage fluvial de plus de 50 km de rives vers le nord ou vers l'aval. Assurer la pérennité d'un espace aussi exceptionnel à dix minutes de la traverse Québec-Lévis par la nouvelle piste cyclable riveraine procurera des bénéfices écologiques et sociaux qu'aucune génération ne pourra regretter.

Dans ce document, nous vous présentons un portrait global des caractéristiques historiques (toponymie, peuplement, activités rurales, patrimoine architectural et utilisations du sol passées et récentes) et des caractéristiques biophysiques (cadre physique, faune, flore et ornithologie) de ce milieu agricole, forestier et riverain. À la suite de la présentation de ces divers éléments de connaissance du site, une analyse des potentiels et des contraintes permet de dresser un bilan des éléments favorables à la transformation de ce vaste espace en parc régional. Le plan concept d'aménagement constitue la pièce-maîtresse du rapport parce qu'il permet de visualiser les fonctions attribuées à chaque zone où sont établies les activités potentielles, et ce, en respect des principes de conservation qui guideront les utilisations publiques de la pointe De La Martinière.

Le dernier chapitre amorce une réflexion sur l'urgence d'agir et les moyens à privilégier pour mettre en place, dans les meilleurs délais, une stratégie pour assurer la pérennité publique à long terme de cet « espace-parc ».





## 2 LOCALISATION ET DÉLIMITATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

Le secteur De La Martinière est situé sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent dans la région de la Capitale-Nationale. Le contexte régional dans lequel s'insère le territoire d'étude est présenté à la figure 1.

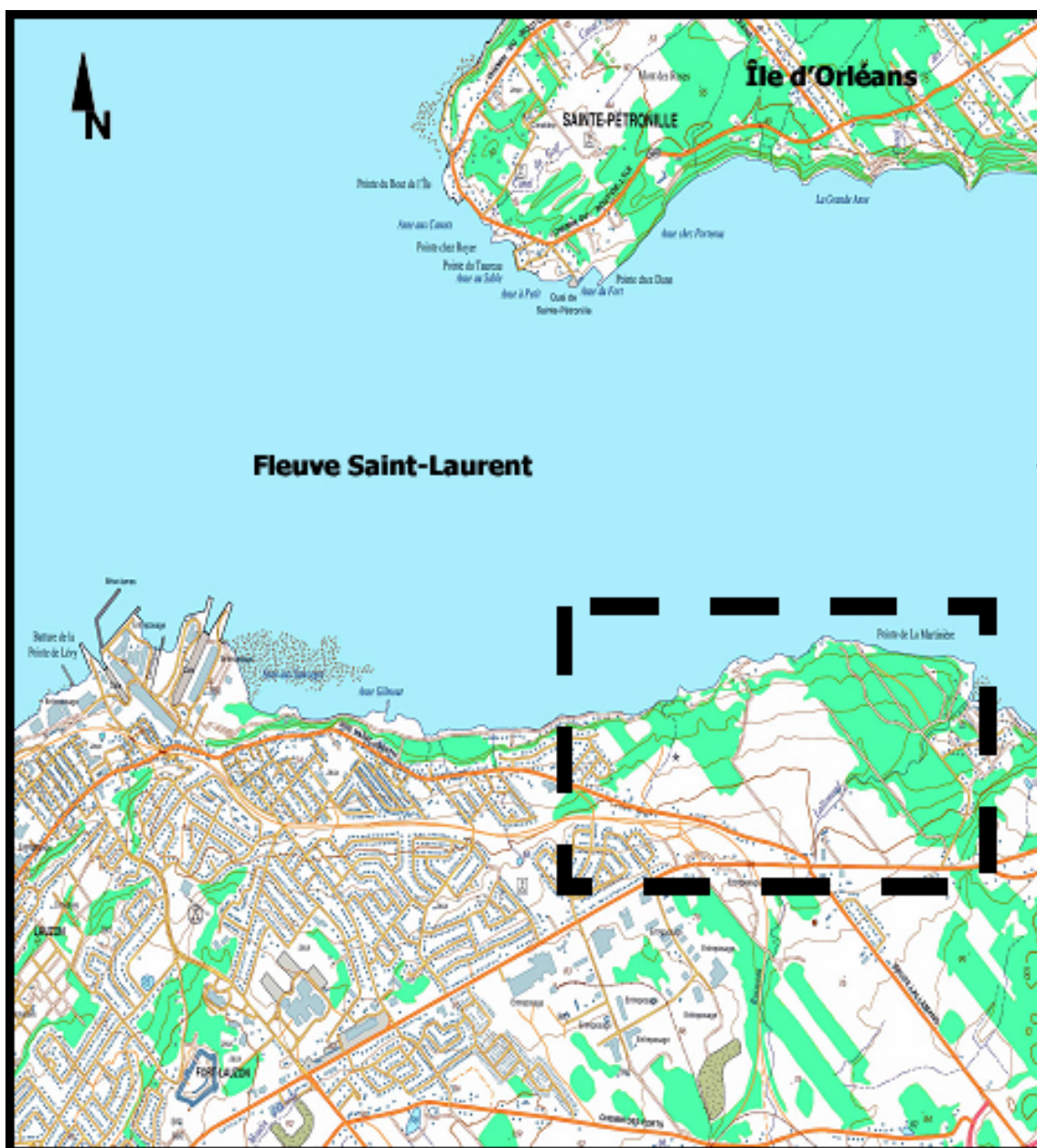


Figure 1 Secteur d'étude dans son contexte régional (source : carte au 1 : 250 000 du MRN)

Localisé à l'intérieur des limites de la région administrative de Chaudière-Appalaches et de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), le secteur de la pointe De La Martinière fait partie de l'arrondissement de Desjardins de la Ville de Lévis tel que représenté à la figure 2. Au nord, on peut apercevoir la municipalité de Sainte-Pétronille qui sied à l'extrémité ouest de l'île d'Orléans. À l'ouest, en bordure du fleuve, se trouvent les installations du chantier naval des Industries Davie. Entre le chantier et le secteur De La Martinière, on observe une zone résidentielle de l'ancienne Ville de Lauzon. Au sud et à l'est, soit dans le secteur situé entre le boulevard de la Rive-Sud (route 132) et l'autoroute Jean-Lesage (autoroute 20) jusqu'aux limites de Beaumont, on peut voir que l'étalement urbain a été freiné notamment en raison du maintien du zonage attribué en vertu de la *Loi sur la protection du territoire agricole*.



**Figure 2** Les principales voies d'accès à la pointe De La Martinière  
(source : carte topographique à l'échelle au 1 : 20 000 #21L-14-200-0101 du MRN)

Le secteur proposé pour l'aménagement d'un parc régional dans le secteur De La Martinière se délimite au nord par le fleuve Saint-Laurent et au sud par le ruisseau Lallemand et le boulevard de la Rive-Sud. À l'ouest, le territoire est circonscrit par la rue Saint-Joseph et la limite des dernières propriétés privées du quartier résidentiel des Arbres de la Ville de Lévis. Enfin, le côté ouest de la rue De La Martinière constitue la limite est de ce territoire, mis à part quelques résidences qui y ont été construites.

Le secteur De La Martinière est bien desservi par le réseau routier. D'une part, on peut y accéder en empruntant le boulevard de la Rive-Sud ou la rue Saint-Joseph. D'autre part, des accès de quartier sont présents à chacune des extrémités de la zone d'étude, à savoir par la rue des Érables à l'ouest et par la rue De La Martinière à l'est.

La présence de l'autoroute Jean-Lesage à moins de deux kilomètres au sud est également un atout majeur pour faciliter l'accès au futur parc régional, d'autant plus que la sortie Lallemand y conduit directement par la route du même nom.

Pour les visiteurs de la rive nord, la traverse Québec-Lévis permet d'avoir accès facilement au territoire par le réseau routier ou le transport en commun. Le secteur De La Martinière est aussi très accessible aux cyclistes puisque la *Route verte* emprunte le boulevard de la Rive-Sud qui longe le territoire. Toujours pour les cyclistes, le Parcours des Anses, d'une longueur de 14 km, longe le secteur de la côte lévisienne et rejoint la *Route verte* à la jonction du boulevard de la Rive-Sud et de la rue Saint-Joseph.



### 3 HISTORIQUE ET TOPONYMIE DU LIEU

---

#### 3.1 Premières concessions et rôle du sieur De La Martinière

Le fief De La Martinière se situe entre la limite de la seigneurie de Lauzon à l'ouest (route Lallemand) et le fief de Monte-à-Peine ou de Vitré à l'est (secteur Ville-Guay). Découpé à même la seigneurie de Lauzon, à l'été 1672, l'espace riverain attribué a toujours été très restreint puisque au début du 18<sup>e</sup> siècle, il n'occupait que 18 arpents de front sur le fleuve sur une profondeur d'environ six lieues.



Figure 3 Positionnement des fiefs De La Martinière et de Monte-à-Peine (source : Holland, Samuel, 1728-1801. A new map of the Province of Lower Canada. BNQ n° TRBA0121)

Les terres entre l'anse aux Sauvages et l'embouchure du ruisseau Lallemand furent dans les premières concédées et occupées sur la rive droite du fleuve Saint-laurent. L'occupation de cette portion de la colonie s'est effectuée, comme partout dans la vallée du Saint-Laurent, dans le cadre du Régime seigneurial. Bien que la seigneurie de Lauzon fut accordée à Jean de Lauzon dès 1636, la colonisation de ces terres riveraines fut retardée par les raids fréquents des Amérindiens et par la topographie moins favorable à l'agriculture que celle de l'île d'Orléans et des côtes de Beauport et de Beaupré.

Les premières concessions de terres dans ce secteur ont été accordées vers 1666 par Charles de Lauzon-Charny, fils aîné du seigneur Jean de Lauzon, décédé en 1661 et gestionnaire de la seigneurie de 1661 à 1668. Une des premières concessions de terres aurait été faite sous seing privé, à Jean Carrier, le 5 juin 1666. Vingt ans plus tard, Claude de Bermen sieur De La

Martinière, considéré comme usufruitier de cette partie de la seigneurie de Lauzon, demande aux censitaires de régulariser ou officialiser leurs titres devant notaire. En fait foi, l'acte passé, le 10 octobre 1686, devant le notaire Nicolas Metru<sup>1</sup>, « *en la maison de Maistre Guillaume Cousture Juge Senechal de lad. Seigneurie* » en présence de « *M<sup>r</sup>. Claude de Bermen Esq. Sr. de la Martinière Con<sup>er</sup>. du Roy au Con<sup>el</sup> Souverain de ce pays, au nom et comme Usufruitier et ayant eu l'administration depuis plusieurs années de la dite Seigneurie* ». L'acte régularise la concession accordée 20 ans plus tôt au dit Jean Carrier, en ces termes : « *...concède lesd. trois arpens de terre de front sur le fleuve St-Laurent sur quarante de profondeur dans les terres scize en lad. coste de Lauzon, tenant d'un costé à Laurent Poiré dautre costé à Louis Jeseron sur laquelle Il est basty et en est en jouissance depuis quelle luy a esté faicte par mon dit Sieur de Charny, pour continuer à en jouir par le dit Carrié ses hoirs ou ayant cause plainement et paisiblement a ladvenir aux charges cy apres sçavoir dy demeurer estably, et dy tenir feu et lieu, ou autre pour luy, de payer vingt sols tournois de rente par chacun arpent de front, tous les ans, et douze deniers de Cens payable au jour St Remy chef doctobre et chaque jour St.Martin dhivert, deux chapons vifs, à la recepte du domaine de la dite Seigneurie, ou sur le quay de Quebecq au choix du dit Sr. Bailleur ou autre ses successeurs, et pour le droit de pesche de tout le poisson que led. preneur pescheroit ou pouroit faire pescher sur et audevant de sad. Concession la somme de trois livres en argent, au lieu de l'unziesme de tout le poisson qu'il estoit obligé de faire par son premier titre de Concession* ». Parmi les autres obligations du censitaire sont mentionnées le paiement annuel, le jour de la Saint-Remy, des dits cens et rentes, l'entretien des chemins et « *porter ou envoyer moudre ses grains au Moulin banal du dit lieu quand il y en aura un de construit* ».

Grâce à son mariage à la veuve de Jean de Lauzon, Claude de Bermen, sieur De La Martinière exerça un rôle de premier plan dans cette seigneurie. Selon son biographe, Joseph-Edmond Roy<sup>2</sup>, « *on peut dire qu'il y exerça les véritables droits du seigneur de 1668 à 1689. Dans ces deux décades, tous les titres de concession portent son nom* »<sup>3</sup>. Mais juste un an avant sa mort, sa femme Anne Desprez, l'avait attribuée, possiblement comme cadeau de mariage (12 janvier 1688), à son fils Charles-Joseph vivant à Paris. Comme ce dernier meurt dans l'année, c'est sa veuve Marguerite Gobelin qui hérite de la seigneurie, mais elle la revend le 19 mai 1690, à un bourgeois de Paris, Thomas Bertrand comme paiement de la dette de 4 000 livres de son défunt mari. Claude de Bermen n'acceptait pas facilement cette vente.

---

<sup>1</sup> Greffe du notaire Métru, Archives nationales du Québec (cote de fonds : CNO 301-0199, localisation : 3Co7-2606B), le 10 octobre 1686.

<sup>2</sup> J.-Edmond Roy, Claude de Bermen, sieur De La Martinière (1636-1719) , Lévis, L'Union canadienne, 1891, 101 pages et appendices.

<sup>3</sup> Ibid, p.13.

Il voyait d'un mauvais œil l'obligation de renoncer à ses droits sur chaque titre de concession c'est-à-dire, « *les sols de cens, les chapons gras, les anguilles bien salées et conditionnées* »<sup>4</sup>. Il fit même afficher un placard aux portes des églises de la seigneurie, le 5 août 1691 « *qui faisait défense à tous les habitants de changer de seigneur et de maître* »<sup>5</sup> ; puis, il chargea même le Conseil supérieur de régler la querelle. Finalement, le Conseil ordonna que De La Martinière pouvait jouir du revenu de la terre de Lauzon jusqu'à ce que l'acquéreur produise ses titres. Il pu ainsi bénéficier de la gestion seigneuriale, jusqu'au 18 avril 1693, date où un procureur du propriétaire, Lucien Bouteville, « *afferma pour trois ans la seigneurie contestée à raison de 200 livres par an* »<sup>6</sup>. Finalement, la seigneurie lui échappa définitivement en octobre 1699 alors qu'elle fut acquise par Georges-Regnard Duplessis.

Au moment où Gédéon de Catalogne dresse sa carte des terres concédées dans le secteur en 1709, le nom De La Martinière est remplacé par M. Duplessis. On remarque aussi que les familles Gay, aujourd'hui Guay, sont très présentes dans le premier rang, ce qui vaudra plus tard la désignation Ville-Guay à ce secteur de Lauzon.

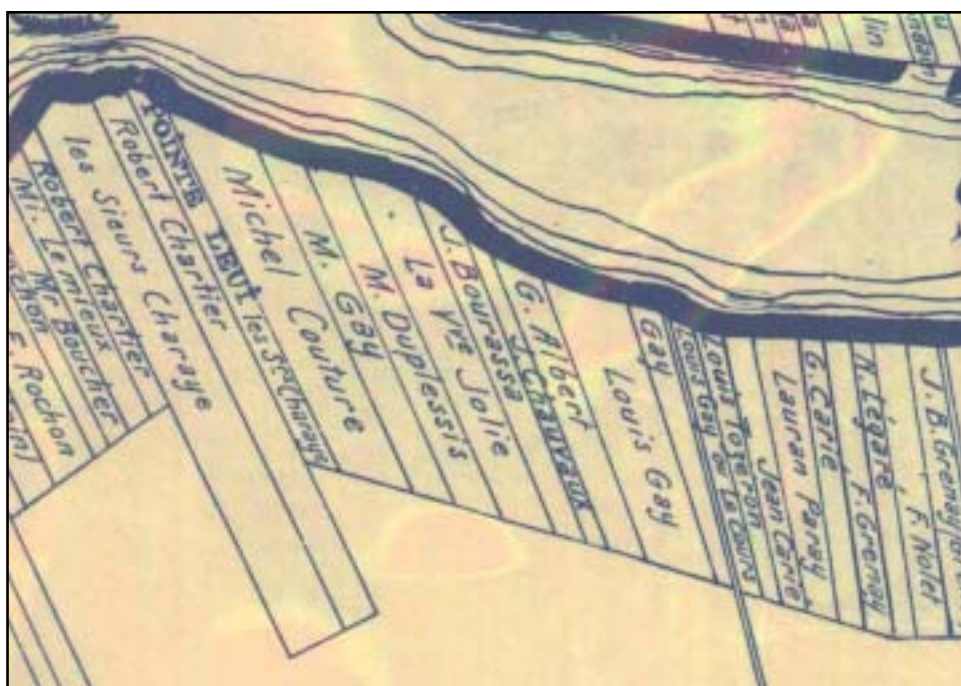


Figure 4 Carte de Gédéon de Catalogne (1709) démontrant la disposition des terres

<sup>4</sup> Ibid, p.16.

<sup>5</sup> Ibid, p. 18.

<sup>6</sup> Ibid, p.19.

**Tableau 1 Principales possessions de la famille De La Martinière sur la rive sud**

Été 1672	Acquisition d'un petit fief « <i>avoisnant la terre de Lauzon sur le chemin qui conduit à Beaumont. Ce domaine s'étend dans les terres jusqu'à une profondeur de six lieues</i> » (J.-E Roy, p.21-22)
1672	Droit de pêche sur « <i>l'entière propriété et disposition du bassin de la rivière Chaudière jusqu'à l'entrée du fleuve avec un passage autour du bassin</i> » (Ibid, p.16).
1687	Plainte De La Martinière à l'égard de son voisin Lefebvre et son fermier François Marchand qui pêchent de l'anguille au bassin de la Chaudière
12 octobre 1694	Acquisition de « <i>toutes les terres avoisinant le bassin de la Chaudière sur une profondeur de cent arpents</i> » afin de préserver ses droits exclusifs de pêche dans le bassin face au nouveau propriétaire de la seigneurie.
Après sa mort (avril 1719)	<p>Son fils aîné, Claude-Antoine, administra les propriétés de son père. Il vendit les terres du bassin de la Chaudière à Nicolas Lanouiller le 11 septembre 1727.</p> <p>Suite à un agrandissement du fief De La Martinière, le 18 juin 1749, cet officier de l'armée put concéder quelques nouvelles terres.</p> <p>À sa mort, sa veuve, Marie-Catherine Parsons vendit, en 1763, cette propriété au gouverneur Murray, devenu seigneur de Lauzon qui la revendit à l'Écossais Alexandre Fraser. Ce dernier prit le titre de Sieur de Beauchamps et sa propriété fut connue sous le nom de fief de Beauchamps.</p>

Son implication dans la mise en valeur de la rive sud du fleuve, il la doit principalement à son mariage avec la veuve de Lauzon, qui lui a permis d'exercer un rôle prédominant dans la seigneurie dans la deuxième partie du 17<sup>e</sup> siècle. Il aurait bien aimé hériter de la seigneurie de Lauzon, mais le destin joua en sa défaveur; il dut se contenter durant les 20 dernières années de gérer le modeste fief portant son nom.

Ce fief ne sera jamais doté de manoir et du moulin par le seigneur probablement en raison de la faible superficie et du nombre limité de colons pouvant s'y établir. Selon le dénombrement de Léon Roy<sup>7</sup>, qui se réfère aux recensements ou aux cartes d'époque, en 1724, le front fluvial du fief de monsieur De La Martinière accueillait un maximum de huit terres habitées, la plupart des terres étroites de 1 arpent ½ et quelques-unes de 3 et même 4 ½ de large dans le cas de celle de Laurent Poiré. On ne connaît pas l'importance de l'agrandissement d'espace dont a bénéficié son fils héritier en 1749.

<sup>7</sup> Roy, Léon. *Les premiers colons de la rive-sud du Saint-Laurent*, p. 47-48.



Un des intérêts majeurs du secteur De La Martinière, est de représenter la plus ancienne zone d'occupation européenne sur la rive sud du fleuve. Les toutes premières terres concédées étaient dans cet espace riverain; les ancêtres des familles souches de Lévis ou de Lauzon, les Carrier, les Poiré, les Brulotte, les Lecours, les Labrie, etc. se sont multipliés à partir de ce lieu de colonisation. Autour de 1666, des familles se voient officiellement attribuer des concessions, mais peut-être avaient-elles entrepris une colonisation embryonnaire avant? Quoi qu'il en soit, au moins deux actes notariés nous confirment l'attribution de terres dans ce secteur fluvial en 1666, outre celui de Jean Carrier auquel nous avons déjà fait référence, il y a également l'acte de concession de la terre de Louis Gézeron dit Brulot, daté du 21 juillet 1666 (greffe du notaire Vachon). Dans cet acte, on indique que la terre concédée « *se situe entre celles de Jean Carrier et de Michel Durand* »<sup>8</sup>. Il est possible que les concessionnaires aient retardé quelques années pour résider sur celles-ci, puisque dans les recensements de 1666 et 1667, aucune famille n'est mentionnée comme habitant de la côte de Lauzon. Pour avoir une preuve irréfutable que des familles tenaient « *feu et lieu* », selon l'expression de l'époque, il faudra attendre le recensement de 1681 dans lequel se voient du nord-est au sud-ouest les noms des familles de François Grenet, Laurent Poiré, Jean Carrier et Louis Gézeron dit Brulot.

### **3.2 Un personnage digne de commémoration**

Le nom De La Martinière est peu connu mis à part le legs toponymique attribué à la pointe riveraine de la partie est de la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy où il a possédé un modeste fief. Par contre, l'analyse de son rôle actif dans la magistrature et l'administration de la Nouvelle-France, rend l'association de son nom à un grand parc régional du Québec métropolitain d'une indéniable pertinence. La fiche bibliographique qui suit le démontre de façon convaincante.

---

<sup>8</sup> Ibid, p. 46.

**Tableau 2 Fiche biographique et chronologique de Claude de Bermen, sieur De La Martinière**

Sa naissance : à Ferté-Vidame, paroisse de St-Nicolas, diocèse de Chartres, le 30 mai 1636.	Claude de Bermen est le fils de Louis de Bermen, Escuyer sieur De La Martinière, bailli de Ferté Arnault dit au Vidame, ainsi qu'avocat au parlement de Paris et de Françoise Juchereau. Il fut baptisé par nécessité à la maison à sa naissance, mais une cérémonie officielle eut lieu à l'église le 28 septembre 1639. Il héritera des titres de noblesse de son père.
Ses mariages : le 5 juillet 1664  le 9 avril 1697  le 4 août 1710	« <i>Dame Anne Desprez, veuve de Jean de Lauzon (mort en 1661), Chevalier grand senechal de ce pays</i> » (notaire Michel Fillion), décès en mars 1689. Claude de Bermen sera nommé tuteur des enfants mineurs de Lauzon le 1 <sup>er</sup> décembre 1668.  « <i>Damoiselle Marie Anne Cailleteau</i> » (notaire Genaple), décès en 1708. Elle lui donna cinq enfants dont trois moururent en bas âge.  « <i>Marie Molin, fille d'un banquier de Paris</i> ». Aucun enfant naquit de l'union.
Son rôle et ses titres dans la Nouvelle-France	Il s'établit en Nouvelle-France en 1662, précisément à Beauport, à la demande de Nicolas Jinchereau, son cousin, héritier de la seigneurie de Beauport.
Bailli ou juge seigneurial	Il préside le tribunal seigneurial de la seigneurie de Beauport (1662-1668) et ceux des seigneuries de Notre-Dame des Anges (à partir de 1664), de Beaupré et de l'île d'Orléans (à partir de 1669).
Administrateur de la seigneurie de Lauzon	Nommé administrateur de la seigneurie de Lauzon en 1668 (en remplacement de Charles de Lauzon-Charny, devenu prêtre, qui avait joué ce rôle de 1661 à 1668).  De 1668 à 1689, il exercera, sans le titre officiel, le rôle de seigneur, concédant des terres et retirant les cens et rentes au profit de son épouse Anne Desprez.  Suite à la mort de son épouse (16 novembre 1689) et la vente à Paris de la seigneurie par la veuve de Charles-Joseph de Lauzon à Thomas Bertrand (19 mai 1690) pour paiement de dettes contractées par son mari, il perdra définitivement ses droits sur la seigneurie à partir du 18 avril 1693.
Fonctions dans l'administration de la Nouvelle-France	Conseiller du Conseil supérieur, nommé par Louis XIV et Colbert, le 3 juin 1678.  Commissaire spécial de l'intendant, en 1680, pour enquêter sur des irrégularités dans le commerce des fourrures, il fut également nommé par le gouverneur en 1684, pour commander une expédition à la baie d'Hudson.  Conseiller garde-scel (garde de sceau), le 5 mai 1700.  Lieutenant-général de la prévôté (tribunal du Conseil supérieur), le 26 novembre 1703.  Premier conseiller au Conseil supérieur, le 5 mai 1710, et subdélégué de l'intendant à Québec à quelques reprises entre 1711 et 1714.  Premier conseiller jusqu'à sa mort, à 83 ans, le 14 avril 1719. Il sera enterré le lendemain à la cathédrale de Québec.
Ses titres de noblesse	Hérités à sa naissance de son père Louis de Bermen, lesquels lui avaient été attribués le 12 février 1619.  Reconfirmation de ses titres de noble et d'Escuyer, après avoir fourni les preuves écrites, le 29 juin 1702.  Enregistrement des titres et pièces justifiant la noblesse, le 26 avril 1717, afin d'assurer leur prolongement « <i>à ses enfants et postérité</i> ».

Comme on peut le constater, Claude de Bermen, sieur De La Martinière, fut très actif en Nouvelle-France comme juge ou bailli dans plusieurs seigneuries ou encore par ses responsabilités grandissantes au sein du Conseil supérieur. Malgré ses nombreuses implications dans la colonie, il se retrouve vers la fin de sa vie en situation financière précaire d'autant plus qu'il a encore des jeunes enfants sous sa charge.

Il tenta en vain d'obtenir une autre concession seigneuriale en 1714, mais le gouverneur Vaudreuil n'y donna pas suite. Par contre, outre son salaire de 950 livres par an comme premier conseiller, il obtenu une gratification annuelle spéciale de 200 livres du roi, prise sur le budget de la marine, « à cause de ses anciens services et du mauvais état de ses affaires »<sup>9</sup>. Peu de temps après sa mort, le gouverneur Vaudreuil (lettre du 6 mai 1719) insista auprès du roi pour que ce dernier continu de verser l'allocation annuelle de 200 livres à sa veuve et ses enfants. Il appuyait sa demande en ces termes : « *Les services de cet officier qui a été pendant plus de quarante ans dans la magistrature, sa qualité de gentilhomme et son mérite personnel me semblent des titres suffisants à sa veuve et ses enfants pour pouvoir se flatter d'obtenir cette grâce* »<sup>10</sup>. Cette rente fut accordée à ses héritiers. De ces deux enfants, le plus jeune, Jean-Baptiste quitta le pays pour les Antilles alors que l'aîné, Charles-Antoine fit une brillante carrière dans l'armée (capitaine aide-major) et administra les terres du fief De La Martinière jusqu'à sa mort en 1761.

---

<sup>9</sup> Ibid, p. 92.

<sup>10</sup> Ibid, p. 93.



## 4 PORTRAIT ET ÉVOLUTION DE CET ESPACE RURAL

---

Cet espace riverain a toujours été marqué par la prédominance des activités agricoles jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle. Il est représentatif du mode de vie rurale en bordure du Saint-Laurent, axé sur une agriculture destinée à assurer la subsistance de la famille, à laquelle se greffe certaines activités complémentaires comme la pêche, la production de cultures maraîchères et de fruits dont les surplus sont destinés au marché urbain à proximité.

Dans la première partie du 20<sup>e</sup> siècle, les activités agricoles conserveront leurs modes de production traditionnels, à petite ou moyenne échelle, jusqu'à la disparition de la presque totalité des exploitations. Par contre, s'intégreront graduellement, dans ce milieu rural typique, des fonctions particulières liées à la défense (forts De La Martinière), des constructions domiciliaires, des utilisations du territoire représentatives de la modernisation et de la transformation de la société québécoise comme la villégiature, l'électrification, l'élargissement ou la construction de voies de circulation routière et l'aménagement d'une zone commerciale au carrefour de la route Lallemand.

### 4.1 Caractérisation et évolution du cadre agricole (1872-1960)

Pour brosser un portrait de l'agriculture et du mode de vie du secteur De La Martinière, nous nous sommes référés aux actes notariés liés aux transferts de propriétés par vente ou donation, aux testaments ou aux autres actes susceptibles de nous fournir des renseignements d'intérêt. Ces titres, pour la période de 1872 à nos jours, sont conservés au Registre foncier du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. La qualité des informations de ces documents est très variable dépendamment des notaires, mais ces références constituent tout de même un précieux moyen pour reconstituer une partie de l'histoire de ce milieu rural.

#### 4.1.1 L'état des fermes au 19<sup>e</sup> siècle

Tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, la plupart des fermes conserveront leur taille originale, longue et étroite (40 par 2 arpents ½ environ) héritée des premières concessions seigneuriales. Bien que le Régime seigneurial fut aboli en 1854, les rentes et droits liés à ce système sont demeurés en vigueur plusieurs décennies suivant cette abolition. En fait foi, une donation de Joseph Samson (lot 48) à son fils du même nom dont l'acte du 7 septembre 1872 (notaire F.M. Guay, enr. 15 729) précise l'obligation de « *payer le cens et rentes fixées sur les dites terres au domaine du*

*fief de Beauchamp* ». Plus tard, la vente d'une petite terre de 1 arpent par 40, avec maison, grange et autres bâtiments (lot 63), survenue le 3 mars 1896 (enr. 35 579) par la veuve de Jean-Baptiste Samson et sa fille Delvina à Édouard Vézina, le confirme à nouveaux en ces termes : « *cette vente est faite à la charge des droits seigneuriaux à venir et autre pour le prix de huit cents piastres* ».

Dans le secteur De La Martinière, l'axe de la rue Saint-Joseph et la vallée du ruisseau Lallemand présentent de bons potentiels pour l'agriculture. Cependant la plupart des agriculteurs du secteur comptaient davantage sur les champs situés au sud du chemin du Roy pour leurs principales productions, car sur cette terrasse fluviale, les sols s'avéraient plus propices à l'agriculture. Le secteur riverain de la pointe De La Martinière présente de nombreux handicaps pour l'exploitation agricole comme des contraintes de relief, de fortes pentes ou des falaises et des sols peu profonds avec affleurement rocheux sur de grandes superficies. C'est ce qui explique que les boisés en bordure du fleuve ou sur la pointe même n'ont jamais été défrichés comme nous le démontre clairement un plan de Sitwell présentant l'état des lieux en 1864-65.

Ce plan expose de façon intéressante la structure agraire de l'époque avec les habitations rurales alignées de part et d'autre de la rue Saint-Joseph ou au sud du ruisseau Lallemand. Les fermes en bordure de ce ruisseau, qui constitue le cœur du futur parc, présente à cette époque à peu près les mêmes bâtiments et une implantation similaire à ceux existant vers 1960.



**Figure 5** Plan of Point-Levis, Canada East, survey in 1864-65 by H.S. Sitwell, royal engineer (Archives nationales du Québec)

Une reconstitution des propriétaires des terres vers 1880, nous révèle que certains cultivateurs possèdent des exploitations de plus grandes superficies que les terres initialement concédées, c'est le cas pour Amable Guay (lot 46). Un acte de donation, daté du 20 février 1877 (enr. 24 315) entre Amable Guay père et Amable Guay fils, fait la mention suivante: « *une terre ... première concession, contenant dans sa totalité, cinq arpents de front plus ou moins quarante de profondeur..., avec bâtisses dessus construites* ». Parmi les fermes les plus importantes et les plus intéressantes du secteur, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, mentionnons la ferme de Hubert Guay (lot 52) et la ferme de la famille Vézina (lot 66), agrandie en 1896, suite à l'acquisition de la terre de feu Jean-Baptiste Samson (lot 63).

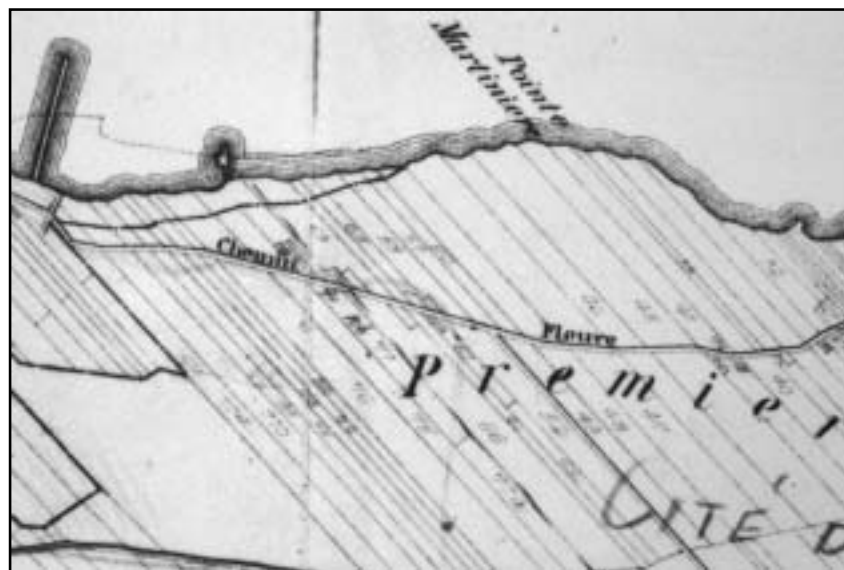


Figure 6 Découpage cadastral au 19<sup>e</sup> siècle

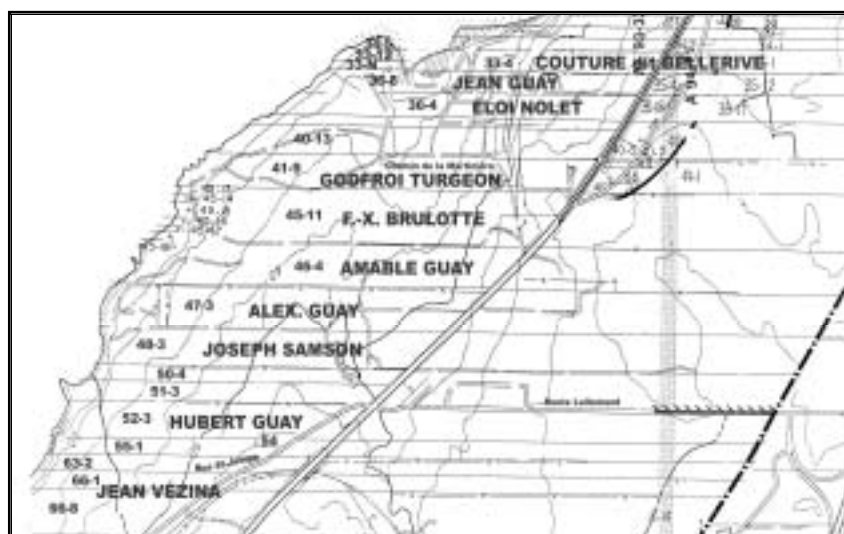


Figure 7 Superposition des propriétaires des terres vers 1880 sur le cadastre actuel



**Photo 1** La famille d'Amable et Lauréat Guay entourant la maison ancestrale au début du 20<sup>e</sup> siècle (collection : famille Georges Guay)

Le nom des propriétaires d'alors nous révèle également une présence significative des familles Guay dans le secteur. D'ailleurs, les Guay étaient en général très prolifiques sur le plan démographique, comme en témoigne l'illustration ci-dessus.

Fait intéressant à souligner, jusque dans les années 1950, ce patrimoine familial des Guay a presque toujours été légué de génération en génération, ce qui démontre un attachement assez extraordinaire envers le bien paternel.

De plus, nous avons relevé beaucoup de donation de père en fils avec obligation de loger et entretenir les vieux parents, ce qui démontre l'importance des valeurs familiales et traditionnelles dans ce secteur rural.



**Photo 2** La terre des Samson a souvent été transmise de Joseph à Joseph. On voit ici trois générations de la famille, photographiées devant l'ancienne grange vers 1913 (collection : famille Samson)

Le prochain tableau, constitué d'informations relevées dans les actes notariés, donne une idée de l'état de l'agriculture et de la vie rurale dans ce secteur au 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle.



**Tableau 3 Description de transactions et indices d'activité agricole, fin du 19<sup>e</sup> siècle et début du 20<sup>e</sup> siècle**

Lot	Nature de l'acte et n° d'enregistrement	Informations enregistrées
29	Donation, dame Céline Guay, veuve de feu Azarie Guay à Jos. Edgar Guay, 27 février 1915 53 344	« Trois chevaux, sept vaches, un bœuf, trente volailles environs, toutes les voitures qui lui appartiennent, tous les instruments agricoles de labour et autre qui se trouvent sur la dite terre, robes de carrioles, couvertes, harnais, etc. Son ameublement de chambre à coucher comprenant une couchette avec matelas, lit de plumes et couvertes ».
47	Donation de Amable Guay à Alexandre Guay, 30 juin 1877 19 778  Donation, 13 avril 1928 69 429	« ... deux vaches, une taure, un cheval, deux cochons, deux moutons, un harnais complet, une charrue et une herse ». De plus, le donateur « se réserve le droit d'usufruit d'un moulin à scie situé sur ladite terre ». Les actes enregistrés plus tard ne font plus mention de ce moulin.  De plus, en 1928, Alexandre Guay, identifié comme étant le maire de Lauzon, fait donation du lot à Willie Guay, cultivateur. Dans cet acte, le donateur fait don de sa terre et de tous les objets de pêche.
48	Donation de Joseph Samson à Joseph Samson (fils), 7 septembre 1872 15 729	« la maison paternelle, quatre vaches, un cheval, une paire de bœufs, quatre moutons, une charrue, une herse, une hache, une pioche, une pelle, broc et râteau, une carriole, un traîneau et une charrette avec deux harnais complets, l'un pour les jours ouvrables et l'autre propre ».
52	Acte de convention, 9 janvier 1895          Acte de convention, 9 janvier 1895 31 739	Hubert Guay « a construit sur la dite terre une grange et une maison qui valent au moins douze cent piastres ».  Lors d'une convention de séparation de biens, dame Olive Couture Bellerive reçoit :  « Une comode et un lit garni, trois chambres dans la partie nord ouest de la maison, cinquante minots de patates, deux cents bottes des foin, deux petits cochons, tout le foin dans la maison chez Ferdinand, la moitié des draps, couvertures de lits, des couteaux, fourchettes, cuillères et de la vaisselle, une chaise berceuse et trois autres chaises, le lard dans le saloir, une lampe, des cadres et un album de famille ».  Dame Delvina Guay reçoit :  « un cheval, 50 piastres, une vache, une charrette, une charrue, un harnais de travail, une herse, un poêle à deux ponts, un lit garni avec lit de plumes, deux chaises et une table ».
66	Donation, Jean Vézina à Édouard Vézina, 3 mars 1890 31 023	« Les donateurs font encore don au donataire qui accepte, de tous les animaux, voitures d'hiver et d'été, harnais, peaux de toutes sortes, instruments d'agriculture de quelque nature qu'ils soient en un mot de tout le matériel roulant aujourd'hui en la possession des donateurs... »

Le 19<sup>e</sup> siècle sera dominé par les activités agricoles ou connexes comme la pêche. Cependant, la pratique d'activité artisanale liée au sciage du bois sur le ruisseau Lallemand semble avoir existé sporadiquement. Le moulin à scie le plus important aurait été localisé sur la terre d'Henri Guay et Amable Guay, son fils (lot 46, site de la maison Irving). Une chaîne de titres de cette propriété, effectuée en 1994 par Marc Carette, relève dans un inventaire des biens d'Henri Guay (notaire F.-X. Lefebvre, le 20 février 1821) « *un moulin à scie neuf de dix-neuf (19) pieds sur trente (30) avec tous ses agrès et en mauvais état* ». L'autre mention concerne un acte de donation d'Amable Guay à son fils Alexandre (lot 47), passé le 30 juin 1877 (enr. 19 778) où on fait référence à un moulin en ces termes : « *le donateur se réserve le droit d'usufruit d'un moulin à scie situé sur la dite terre* ». On peut conclure qu'au moins deux moulins à scie ont existé sur ces terres voisines des Guay, mais on ne retrouvera pas dans les actes ultérieurs des allusions à ces moulins.

#### 4.1.2 Évolution des entités agricoles au 20<sup>e</sup> siècle

Dans la première partie du 20<sup>e</sup> siècle, rien n'indique que les terres sont exploitées différemment qu'au siècle précédent. Certes, il y eut certaines améliorations technologiques au niveau des instruments aratoires, mais les cheptels ne connaissent pas une augmentation significative. Dans l'ensemble, les exploitations agricoles conservent leur caractère traditionnel et continuent de nécessiter un fort apport de main-d'œuvre.



**Photo 3** La corvée des foins chez les Samson vers les années 1940. En fond de scène, la maison récente et la maison ancestrale de Wellie Guay (collection : famille Samson)

Par contre, il convient de souligner que ces terres ancestrales seront soustraites de certaines superficies pour accueillir des activités sans aucun rapport avec l'agriculture. Déjà à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le passage du chemin de fer avait entraîné l'expropriation d'une bande de 28 pieds de largeur et une coupure des terres en bordure sud-ouest de la rue Saint-Joseph, notamment celle des Vézina (lot 63) où une entente d'expropriation avec l'Intercolonial fut conclue le 7 décembre 1884 et enregistrée le 25 mai 1887 (enr. 28 796).



**Photo 4** Chez Wellie Guay, à la même époque, la charrette traditionnelle est tirée par un tracteur (collection : Monique Guay)

Puis, en 1905, le gouvernement fédéral se réserve des droits d'expropriation pour la construction des deux forts De La Martinière comme en fait foi cet extrait d'un acte de donation daté du 13 septembre 1905 concernant le lot 35 (enr. 43 298) : « *Il y a à distraire de cette terre une étendue d'environ six arpents et trente-deux centièmes d'arpent étant la partie nord de l'anse de la dite terre, dont le gouvernement d'Ottawa s'empare et que le dit donateur se réserve et qu'il vendra lui-même au dit gouvernement pour les forts qui sont à se construire* ». Finalement, ce n'est qu'en 1910 que le ministère de la Défense, au nom de Sa Majesté le Roi Edward VII, se porte acquéreur de la partie nord des lots 33 à 45 pour la construction des forts, d'un chemin militaire et d'une zone tampon entourant les installations. Cette acquisition ne bouleversera pas tant les activités agricoles, car la majeure partie de la surface acquise est boisée et peu propice à l'agriculture.

D'autres amputations et servitudes se produiront pour la desserte de services publics comme l'électricité (Quebec Power) vers 1941, mais surtout pour la construction de la route nationale N°2 à partir de 1941-1942, ce qui affectera surtout les terres entre la route Lallemand et le fort De La Martinière d'en haut. Toutefois, la popularité croissante de l'automobile, encouragée par la construction de routes plus performantes, favorisera la création d'un petit pôle de service axé sur l'automobile et le tourisme (cabines et restauration) au carrefour de la route Lallemand et de la Transcanadienne. Parmi les autres soustractions d'espaces agricole ou forestier, il y a de la construction à des fins résidentielles en bordure de la rue Saint-Joseph et un développement de zones de villégiature sur la rive du Saint-Laurent.

Sur le plan des titres de propriétés, on constate que les fermes continuent de se transmettre de père en fils. Pour plusieurs familles, cette terre ancestrale est léguée aux descendants, la plupart du temps à l'aîné des enfants depuis une centaine d'années.



**Photo 5** Paysage rural du secteur De La Martinière dans les années 1940  
(collection : Monique Guay)

#### 4.1.3 Principaux propriétaires terriens au milieu du 20<sup>e</sup> siècle

On constate également dans la même période que les transmissions des titres de propriété dans la famille sont encore très souvent accompagnées d'obligations importantes. Il est assez étonnant que ce secteur rural si près de la ville ait maintenu ces charges familiales traditionnelles aussi longtemps.

Ces responsabilités à l'égard des parents cédant leur ferme sont encore très présentes dans les contrats de vente ou de donation vers les années 1950 comme en témoignent les charges et conditions relevées dans les actes notariés concernant les lots 45-46-48 présentées dans le tableau suivant.

**Tableau 4 Exemples de charges et conditions lors de cession de terres**

<p><b>Lot 45 : Donation de Joseph Brulotte à Honoré Brulotte, le 18 avril 1944 (88 036)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Fournir aux donateurs, la vie durant de ceux-ci, légumes, patates, lait, bois de chauffage, le tout gratuitement;</i></li> <li>• <i>payer aux donateurs une rente viagère de 50 \$ par année (25 \$ tous les six mois);</i></li> <li>• <i>faire inhumer convenablement les donateurs, avec un service modeste sur leur corps et leur faire dire à chacun, une trentaine de messes grégoriennes;</i></li> <li>• <i>les donateurs resteront dans une partie annexe de la maison;</i></li> <li>• <i>avant de vendre à des étrangers, ils devront offrir ce qu'ils veulent vendre à l'un ou l'autre des donateurs.</i></li> </ul>
<p><b>Lot 46 : Vente de Lauréat Guay à Georges Guay, le 5 décembre 1953 (107 718)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>De loger, nourrir, entretenir, faire soigner les vendeurs leur vie durant dans les immeubles vendus et à leur décès de les faire inhumer tous les deux convenablement selon leur état, avec deux services, dont l'un sur leur corps et l'autre à l'anniversaire de leur décès;</i></li> <li>• <i>du vivant des vendeurs, l'acquéreur ne pourra pas vendre, donner, aliéner, hypothéquer ou autrement disposer sans le consentement exprès et par écrit des dits vendeurs.</i></li> </ul>
<p><b>Lot 48 : Vente de Veuve Joseph Samson à Joseph Samson fils, le 24 août 1951 (102 480)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'acquéreur s'oblige à garder Marie-Blanche, Madeleine, Jemma, Clarisse et Thérèse dans l'immeuble acquis, ses sœurs célibataires et la venderesse. Les sœurs doivent payer pension si elles travaillent en dehors, dans le cas contraire gratuitement, à la condition qu'elles apportent leur coopération comme elles le font présentement.</i></li> </ul>

Comment les nouveaux acquéreurs pouvaient-ils satisfaire toutes ces obligations avec des fermes de petite taille et des troupeaux modestes? Les actes notariés nous révèlent que les agriculteurs exploitaient leur propriété à des fins agricoles et que le troupeau laitier constituait vraisemblablement leur principal revenu, mais sans apporter un éclairage précis. Le tableau suivant nous donne quelques indications de l'importance des fermes au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, soit au moment des derniers transferts à des fins agricoles.

**Tableau 5 Aperçu des exploitations agricoles dans les années 1950**

Lot	Acte, date et enr.	Informations relevées
46	Vente de Lauréat Guay à son fils Georges Guay, le 5 décembre 1953 (107 718)	« Une terre contenant deux arpents et demi de front, sur environ quarante arpents de profondeur, borné au fleuve... Tout le roulant, machines agricoles et instruments d'agriculture servant à l'exploitation de la dite ferme, ainsi que les animaux se trouvant sur les lieux vendus... ».
47	Vente de Wellie Guay à Eugène Labonté de Saint-Lazare, le 6 novembre 1951 (103 142)	« Cette terre mesure deux arpents et demi de large par trente-six de profondeur, et est bornée au nord à la clôture séparant cette terre des emplacements des chalets, partie que le vendeur se réserve...  Livrible le 1 <sup>er</sup> mai 1952, deux chevaux et seize bêtes à cornes ».
48	Vente Joseph Samson à son fils Joseph, le 24 août 1951 (102 480)	« Une terre située en la ville de Lauzon... le roulant, les animaux et tout ce qui peut se trouver sur la ferme et le mobilier qui peut exister à l'intérieur de la résidence ». Selon l'entrevue récente faite avec Joseph-Marc Samson, la ferme comptait à ce moment 12 vaches, 2 chevaux et 50 poules.
49-50-51	Vente de Alphonse Carrier à Alexandre Nolin, le 2 octobre 1952 (100 656)	« La vente comprend un roulant comprenant : cinq vaches, deux taureaux, un bœuf et deux chevaux; deux charrues, une herse à ressorts, une herse à disque, un semoir, un étendeur d'engrais, un rouleau en acier, un trible à patates, une faucheuse, un rateau, une voiture express, un tombereau, deux berlots, deux doubles sleighs, une voiture à deux roues, deux quatre roues à foin, deux harnais d'ouvrage, une brouette, une meule avec banc. »

Ce portrait de l'agriculture dans le secteur démontre la modernisation lente des exploitations de cet espace rural. Toutefois, malgré des cheptels de faible dimension, plusieurs agriculteurs comptaient sur des productions d'appoint pour compléter leurs revenus et remplir leurs charges familiales. La famille Samson augmentait ses revenus par la livraison du lait dans certains quartiers de Lauzon depuis les années 1930, elle produisait aussi des patates et des petits fruits.



**Photo 6** La famille Samson a livré le lait frais à Lauzon de 1930 à 1975. Ici, Joseph, père de Joseph-Marc, avec sa voiture de livraison devant la grange neuve, au début des années 1930 (collection : famille Samson)

Dans la famille de Wellie Guay, les cultures maraîchères couvraient de grandes superficies, on vendait les produits de jardinage et de pêche par les portes à Lauzon ou à Lévis.



**Photo 7** Production maraîchère (maïs et carottes) chez Wellie Guay dans les années 1940 (coll. : Monique Guay)

De plus, la location de la vieille maison l'été et la vente de terrains pour des chalets contribuaient à l'amélioration du patrimoine financier de cette famille de 12 enfants. Quant à Eugène Labonté, le nouveau propriétaire de cette terre, il vendra le lait de sa douzaine de vaches par les portes et les épiceries entre 1951 et 1955, mais il complétera lui aussi ses revenus en vendant ses légumes et maïs devant sa propriété aux passants et aux villégiateurs<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Entrevue avec Bertrand Labonté, mars 2004.

Au début des années 60, le cadre paysager du secteur de la pointe De La Martinière et de l'extrémité est de la rue Saint-Joseph possède encore un caractère rural. On compte encore plusieurs fermes avec leurs bâtiments agricoles, dont la plupart sont encore actives, malgré leur modernisation limitée. Les fermes en exploitation sont d'ouest en est celles de Samson, Labonté, Guay. Sur la route N° 2 de l'époque, la trame rurale traditionnelle est bien conservée.

Dans l'ensemble du secteur, plusieurs granges et maisons anciennes subsistent, mais on note quelques insertions de résidences nouvelles sur la rue Saint-Joseph. Vers le milieu des années 1960, l'urbanisation du secteur est de Lauzon se prolonge sur l'espace agricole, notamment avec l'implantation d'un nouveau lotissement dans le secteur bornant l'escarpement du fleuve, connu aujourd'hui sous l'appellation « quartier des Arbres ». Le carrefour de la route Lallemand/rue Saint-Joseph/route nationale N° 2, a renforcé sa vocation commerciale liée à l'automobile et au tourisme (garages, restaurants, cabines et motels). De plus, on observe la présence de zones de villégiature de plus en plus importantes en bordure du Saint-Laurent. La carte topographique, basée sur les données de 1961, illustre bien l'utilisation du sol sur une partie de la zone d'étude en cette période.



Figure 8 Pointe De La Martinière, extrait de la carte topographique 21L/14a (1964), données de 1961



## 4.2 La pêche, une activité séculaire

La rive sud du fleuve Saint-Laurent dans la région de Québec a toujours été reconnue comme très propice à l'exploitation des ressources halieutiques. Avec le développement industriel et portuaire survenu au 19<sup>e</sup> siècle, entre la rivière Chaudière et le chantier naval des Industries Davie de Lauzon, les activités de pêche ont été réduites dans ce secteur. Par contre, dans la partie est de Lauzon, de la grève Gilmour à la limite est de la ville, la pêche a conservé une grande popularité jusqu'à récemment. D'après une esquisse produite par le Bureau de la statistique du Québec dans les années 1950 (voir figure 9), on dénombre 16 tentures de pêches fixes dans ce secteur (sept dans le secteur Ville-Guay et neuf dans le secteur De La Martinière). La plupart des agriculteurs tendaient une pêche à l'anguille au bout de leur terre, mais il y avait aussi des pêcheurs professionnels qui opéraient quelques pêches sur des lots de grève loués ou acquis de longue date.

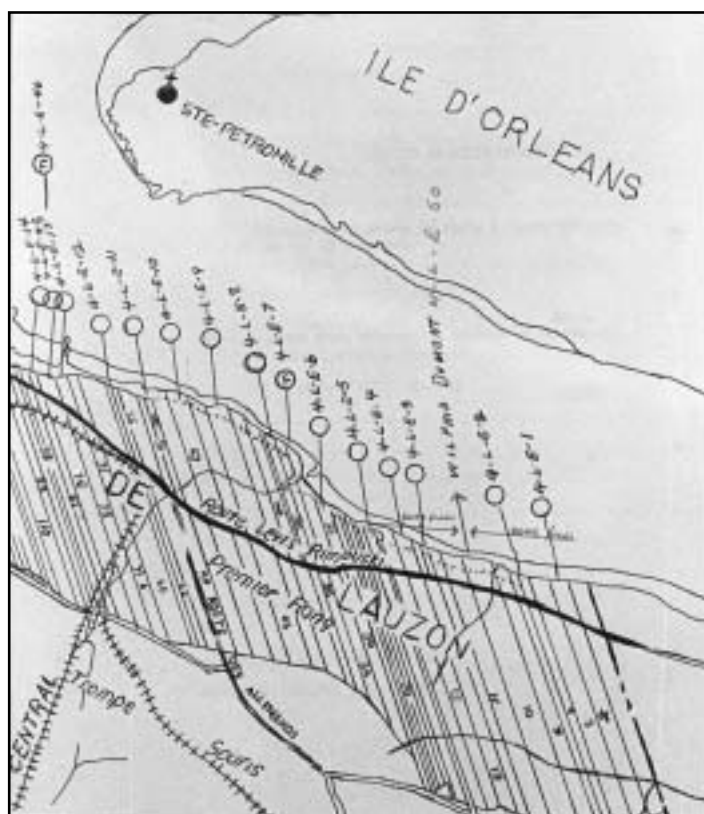


Figure 9 Esquisse des pêches tendues dans La Martinière et Ville-Guay, Bureau de la statistique du Québec vers 1955 (collection : GIRAM)

Entre le ruisseau Lallemand et la grève Gilmour, nous avons relevé la présence de quelques-uns de ces pêcheurs de métier qui possèdent leur propre lot de grève. La plus ancienne vente dépistée remonte au 27 avril 1874 (enr. 16 793), cet acte révèle que le cultivateur Jean Guay (lot 36) vend à Asarie Guay et Albonie Guay du même lieu, pêcheurs, « *un lot de grève contenant trois quarts d'arpent de front sur une telle profondeur qu'il peut y avoir depuis la basse marée à aller à haute mer commune et ordinaire de l'année, borné d'un côté nord-est au vendeur et de l'autre côté vers l'ouest à Laurent Poiré avec le privilège aux dits acquéreurs de tendre une pêche telle qu'elle a été tendue jusqu'à ce jour, ce que les dites parties déclarent bien connaître et en être satisfaites. Et de plus construire au pied de la côte sur le terrain du dit vendeur une glacière* ». Cette vente est conclue pour « *soixante piastres* » avec certaines conditions, notamment « *de payer au domaine de la Seigneurie dont relève le dit immeuble, tels cens et rentes et autres droits seigneuriaux dont peut-être chargé le dit immeuble* ». Cet emplacement correspond à la devanture actuelle du parc de la ville à la pointe De La Martinière. Ce même lot de grève a fait l'objet de plusieurs autres transactions dont les dernières sont la vente de Lauréat Guay à Maurice Pelletier, un pêcheur professionnel (enr. 97 899) et la revente par celui-ci à Guy St-Pierre, le 18 mars 1970.

Sur le lot 45, terre ancestrale des Brulotte, vendue par Honoré Brulotte à D'Auteuil Lumber (Irving), en 1963, on relève la location de la grève de Joseph Brulotte à Alexis Guay pour un terme de dix ans à 20 \$ par année (10 octobre 1923, enr. 64 668). Le pêcheur Guay remplaçait semble-t-il Omer Bellerive qui renonçait le même jour à ce droit d'exercer la pêche au bout de la terre des Brulotte.

Dans le secteur de la grève Labonté, vis-à-vis des actuels chalets, la pêche était exploitée avant 1951 par Wellie Guay et sa famille. Cette pêche aboutant la terre des Guay (lot 47) a été exploitée durant plusieurs années par la famille. En fait foi, l'acte de donation de la terre d'Alexandre Guay à son fils Willie, le 9 septembre 1926 (enr. 67 642) qui comprend entre autres : « *une pêche, avec tous ses agrès, qu'il possède à Lauzon, communément appelée la pêche de la pointe, et telle qu'elle est étendue actuellement sur la grève vis-à-vis la terre du donateur, connue sous le lot numéro quarante-sept (47) du cadastre officiel* ». En cette période, une partie de la production d'anguille était exportée vers les marchés new-yorkais ou allemands. Dans les années 1940, selon son fils cadet, Marcel, les prises d'anguille, d'alose, d'esturgeon et de doré étaient surtout vendues sur le marché local, par du porte-à-porte. On avait construit une glacière en bordure du fleuve pour conserver la ressource. De plus, notre informateur précise, qu'avant l'arrivée des réfrigérateurs, un étang fait à même le ruisseau servait au prélèvement de

la glace en saison froide (entrevue du 21 juin 2004). Suite à la vente de sa ferme à la famille Labonté, la pêche face au chalet, occupé alors par Charles Lambert, fut exploitée par la famille Bellerive.



**Photo 8** Installation d'un port de pêche, en face de la grève Gilmour, au milieu des années 1950 (collection : GIRAM)

Un peu plus à l'ouest sur les lots 25-6 et 26, un autre pêcheur, Émile Guay, acquiert les droits de grève de la succession d'Étienne Paradis, le 29 décembre 1938 (enr. 80 920). Le pêcheur Guay dessina les plans pour la construction de son port de pêche (cf : archives du GIRAM) et pratiqua son métier jusqu'en 1960. En effet, le 8 décembre de cette année (enr. 125 159), il vend à Rodrigue Bouchard : « *un terrain de grève, avec les cabanes de pêches dessus construites, circonstances et dépendances* ». Cet acte est particulièrement intéressant pour la description très complète des équipements que requiert une pêche en bordure du fleuve. En effet, il est précisé que « *dans cette vente est comprise la pêche exploitée par le vendeur sur le dit terrain, avec tout ce qui dépend, tel que agrès de pêche, chaînes, outils, broches, perches, rets, port de pêche, trois embarcations, etc., le tout étant bien connu de l'acquéreur... le tout est actuellement sur le dit emplacement, et avec droit à la licence de cette dite pêche* ».



**Photo 9 Les pêcheurs Bouchard devant une de leurs cabanes de pêche (collection : Rodrigue Bouchard)**

Dans les années 1960, environ cinq pêches subsistaient dans le secteur de la grève Gilmour à la pointe De La Martinière. Selon le pêcheur Rodrigue Bouchard, les prises dominantes étaient l'anguille, mais le coffre du port de pêche contenait aussi du doré, de la perchaude, du brochet, de la barbotte et les derniers bars pêchés dans le Saint-Laurent. Il arrivait de prendre des espèces particulières comme un poisson scie, une ouananiche ou une grosse tortue, mais c'était des prises très exceptionnelles. Plusieurs d'entre eux abandonnèrent dans les années 1970, en raison de la diminution du poisson et de la pollution croissante. Avec l'alerte de la contamination de l'anguille au mercure, en 1970, le gouvernement du Québec, par le biais du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, consent aux pêcheurs des prêts en guise de compensation pour l'arrêt temporaire de la pêche. L'entente précise que le pêcheur indemnisé ne sera tenu de « *rembourser ce prêt au gouvernement du Québec qu'à compter de la date où j'aurai été indemnisé des dommages que j'ai subis par suite de la fermeture de la pêche commerciale, indemnisation qui viendra éventuellement par voie de réclamation judiciaire, prise par moi seul ou conjointement avec le gouvernement du Québec contre les tiers responsables de la pollution des eaux où j'ai été empêché de faire la pêche commerciale* »<sup>12</sup>. Comme il n'y eut aucun recours judiciaire et que les pêcheurs concernés n'ont pas repris leurs activités, le ministère concerné annule, en janvier 1979, la dette découlant des prêts consentis.

---

<sup>12</sup> Reconnaissance de dette de Rodrigue Bouchard à l'égard du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, signée le 29 janvier 1971.

Enfin, le dernier coup de massue, qui occasionnera la fin définitive de l'activité de pêche dans le secteur, survient avec la mise en réserve par le gouvernement du Québec, à l'été 1979, des lots de grève des deux derniers pêcheurs (Saint-Pierre et Bouchard) et leur expropriation, en 1982, pour un développement industriel et portuaire appréhendé.

### 4.3 Un lieu de villégiature

Quant à la villégiature en bordure des rives fluviales, les premières implantations remontrient au début du siècle à l'extrémité est de la grève Gilmour, vis-à-vis la terre des Samson (lot 48). Le premier terrain (le lot 29, aujourd'hui le lot 30-1 partie<sup>13</sup>) aurait été acquis par J.O. Alfred Laforest, ingénieur civil de Lévis, du cadastre du village de Lauzon. Il l'aurait acheté « *pour deux cents piastres* » de Joseph Samson, le 27 juin 1906. L'acte 43 997 en fait la description en ces termes : « *Une étendue de terre située en la dite paroisse de Saint-Joseph de Lévis sur la grève du fleuve St-Laurent, s'étendant depuis la cime du cap jusqu'au fleuve St-Laurent, contenant un arpent de largeur environ* ». L'acquéreur se fait concéder un droit de passage en voiture sur le lot n° 50 et sur la partie nord du lot 48 « *pour aller au chemin public du premier rang et revenir à la dite étendue de terre, pendant trois mois chaque année du quinze juin au quinze septembre* ». Il obtient également « *à toujours le droit et le privilège de prendre l'eau à une source qui se trouve sur la cime du fleuve... et de conduire cette eau jusqu'à la dite étendue de terre présentement vendue, au moyen d'un tuyau souterrain que le dit acquéreur fera faire et le droit de construire un petit réservoir à la source pour y ramasser l'eau* ». Par contre, le vendeur Samson se réserve l'accès à la grève pour prélever, « *pour eux et à leur profit uniquement, tout le bois et autres matériaux quelconque qui viendront au rivage et de passer sur le terrain présentement vendu pour transporter ces effets à leur habitation* ».

La maison de campagne construite à la même époque par Laforest aurait été nommée « *La Charmeuse* » en référence à une maison de jeu existant en Suisse, selon l'historien Léon Roy<sup>14</sup>. Ce lieu isolé aurait servi de Club de cartes, dont les jeux d'argent, ainsi qu'à la pratique de l'équitation et du tennis. Entre 1916 à 1927, la maison de deux étages aurait été occupée par Pierre-Georges Roy, archiviste de la province du Québec et historien lévisien bien connu.

---

<sup>13</sup> Laforest aurait acquis le lot 29, mais construit sa résidence secondaire, par erreur, sur le lot 30.

<sup>14</sup> Entrevue avec Yvan-M. Roy, 28-01-04.



**Photo 10** La Charmeuse dans les années 1960 (collection : Yvan-M. Roy)

Fait inusité, un acte notarié (enr. 5084, notaire François-Xavier Couillard) confirme la bénédiction de *La Charmeuse*, résidence de campagne de Pierre-Georges Roy, le 10 août 1916, en présence de plusieurs membres de la famille Roy, du maire de Lauzon Joseph Lagueux et de plusieurs personnalités de Lévis et de Québec. Cette maison de campagne passa ensuite à Arthur E. Couet qui en agrandit l'emplacement en acquérant un terrain de la succession de Joseph Samson le 6 juillet 1933. La famille Couet conserva cette propriété jusqu'à son expropriation et sa démolition vers 1983.

Une deuxième maison de campagne fut construite juste à l'ouest de la Charmeuse par le frère de Pierre-Georges Roy, Adjutor. Elle portera le nom de Monte-à-Peine, en l'honneur du fief limitrophe à l'est de celui De La Martinière. Cette résidence secondaire a vraisemblablement été construite vers 1927, puisque qu'on relève dans un acte notarié du 13 août 1927 (enr. 68 691) que Pierre-Georges Roy vendait à Adjutor Roy un droit de passage et un droit de puiser l'eau pour une somme de 500 \$.



**Photo 11 La villa Mont-à-Peine de la famille d'Adjutor et de Marcel Roy en 1983 (collection : Yvan-M. Roy)**

Cette maison d'été a longtemps bénéficié d'un droit de passage sur la terre du lot 50 comme nous le démontre la servitude inscrite lors de la vente d'Alphonse Carrier, cultivateur, à Alexandre Nolin, acte du 2 octobre 1952 (enr. 100 656). La servitude y est décrite ainsi : « *un droit de passage sur le lot N° 50 originellement consenti à J.A.O. Laforest plus tard à Adjutor Roy et actuellement son représentant ayant droit Marcel Roy, pour communiquer du chemin public à la grève* ». Mais à partir de 1939, suite à un échange de terrain et l'établissement de nouvelles bornes entre les propriétaires d'alors, monsieur Arthur E. Couet, et monsieur Marcel Roy (propriétaire des lots 29 et 28), ce dernier « *en considération de cette concession consent en faveur dudit Couet, de ses hoirs et ayant-cause une servitude de passage à pieds et en voiture dans le chemin actuellement existant sur la partie nord-ouest desdits lots n<sup>os</sup> 28 et 29, l'entretien de ce chemin sera à frais commun mais la partie où M. Couet passera seul, il devra l'entretenir* » (acte 88 607, 26 juin 1939). Cette propriété riveraine pouvait également avoir accès au chemin de la grève Gilmour. La famille Couet avait également acheté un grand terrain de la succession Joseph Samson en 1933, dont une partie fut vendue en 1937 à Joseph Paquet, grossiste en charbon dans le secteur de la traverse. Ce dernier construisit le premier chalet en haut de la falaise de la terre des Samson et de la bordure riveraine du secteur est, chalet qui fut occupé par la suite par des religieuses.

Si l'extrémité est de la grève Gilmour a donné naissance à un mode de villégiature axé sur la maison de campagne dans la tradition du 19<sup>e</sup> siècle, la partie ouest semble avoir été soumise, à partir des années 1920, à une forme de villégiature typique du 20<sup>e</sup> siècle, soit la multiplication des chalets en bordure du littoral du Saint-Laurent. Tous les lots de grève entre le lot 28 à l'est et le lot 14 à l'ouest, ont été acquis en partie indivise par la maison Langlois et Paradis, deux

familles marchandes associées de Québec. Cette acquisition s'est faite à la fin du 19<sup>e</sup> siècle lors du déclin des chantiers de bois dans le secteur à l'est du chantier. Un acte de partage des lots concernés entre les deux familles (11 août 1938, enr. 80 397) y réfère en ces termes : « *Les dits lots avaient été vendus par Gilmour et Heughson à Langlois et Paradis, avec d'autres lots en vertu d'un acte passé devant le notaire Noble Campbell, le 30 novembre 1891, enregistré à Lévis le 1<sup>er</sup> décembre 1891 sous le n<sup>o</sup> 32 329* ». Il est possible que vers 1938, les familles Langlois et Paradis avaient déjà commencé à développer cette zone en chalets, car il est spécifié ceci : « *Les revenus en cours de tous les lots ci-dessus seront partagés par moitié entre les parties* » (Acte du 25 février 1938). Dans les années 1930, selon un informateur<sup>15</sup>, la grève Gilmour comptait entre six et sept chalets, mais avec l'expansion du chantier en période de guerre et de l'après deuxième guerre, le nombre de chalets se multiplia rapidement.

Le phénomène de la « *chalétisation* » amorça ensuite, entre les deux guerres, la colonisation de deux autres secteurs riverains d'intérêt : les grèves des propriétaires terriens Willie Guay (lot 47, terre Labonté) et Honoré Brulotte (lot 45, terre Irving).

La famille Guay aurait amorcé les premières ventes de terrain avec droit de passage vers 1945 et 1946. Un des premiers acquéreurs aurait été un épicier-restaurateur de Lévis, Marc-Aurèle Lemieux, qui fit l'achat d'un terrain du côté ouest, voisin de Samson et Joseph A. Paquet, le 15 octobre 1945 (enr. 90 732). Les conditions de vente sont entre autres : « *de tenir bâtie sur le dit emplacement une maison habitable et logeable, et de la rebâtir dans le délai d'une année en cas d'incendie; de fermer et tenir fermées les barrières se trouvant dans un chemin pour entrer et pour sortir de ce concédé, sous peine de tous dommages et intérêts* ». Le 18 juin 1947, il est fait mention d'une vente de 1000 \$, de M<sup>me</sup> Hélène Bergeron, (épouse de René Simard, gérant de banque) à Edgard Martel, pharmacien pour un terrain avec « *un chalet avec tout son ameublement ainsi qu'un garage avec tout son contenu* » (enr. 93 947).

---

<sup>15</sup> Information de Yves Bissonnette, fils d'un pêcheur du secteur, 17-03-04.





**Photo 12** Le voilier de 16 pieds au mât de 22 pieds, construit par Marcel Guay, en 1939, était souvent ancré devant cette zone de chalets jusqu'à sa vente en 1944 (collection : Yvan-M. Roy)

Au moment de la vente de la terre de Wellie Guay à Eugène Labonté, en 1951, le vendeur se réserve tous les terrains non vendus de la zone de chalets en ces termes : « *que la ligne nord de la dite terre est la clôture qui existe actuellement la séparant des emplacements des chalets vendus ou non, cet emplacement des chalets mesurant 685 pieds dans la partie la plus profonde à compter de la marée du fleuve St-Laurent* »<sup>16</sup>. Les chalets étaient desservis par un droit de passage sur la terre des Guay sur le parcours d'un chemin traversant le ruisseau Lallemand entre la grange et la maison ancestrale en pierre et permettant d'atteindre la route Trans-Canada. Dans la vente de 1951 (enr. 103 142), il est précisé que « *cette servitude s'exerce à perpétuelle demeure, sur le chemin tel qu'il existe actuellement, avec obligation par l'acquéreur (Labonté) d'entretenir, en bon état, ce chemin et avec droit par lui de charger une légère compensation monétaire aux propriétaires des dits chalets, comme le fait actuellement le vendeur* ». La famille Guay complétera les ventes de terrains dans les années 1950 et on comptera un total de 13 chalets dans cette anse vers 1960.

---

<sup>16</sup> Vente de Wellie Guay à Eugène Labonté, le 6 novembre 1951, enr : 103 142.



Photo 13 Des membres de la famille de Wellie Guay photographiés sur leur grève vers 1942 (collection : Monique Guay)

Quant au développement de résidences secondaires à proximité de la grève de la terre ancestrale des Brulotte (lot 45), il s'amorcera à partir du début des années 1950. La première vente d'un terrain se fera à la limite ouest de la terre à J. Onésime Lagacé le 19 septembre 1949. Le vendeur Honoré Brulotte accorde un droit de passage « *à pieds ou en voiture à perpétuelle demeure* », mais l'acheteur aura l'obligation « *de faire et entretenir seul et à ses frais le chemin conduisant du terrain présentement vendu à la route nationale* » (enr. 98 827). Suite au décès de ce premier acquéreur, dans une déclaration de succession du 7 décembre 1951, de la veuve Lagacé (Simone Barras), il est spécifié comme bien : « *Un terrain ou emplacement situé à Lauzon faisant partie du lot #45, borné au nord à la marée haute du fleuve St-Laurent au sud au pied du cap, à l'est au terrain de M. Honoré Brulotte et à l'ouest à la terre de monsieur Lauréat Guay, environ 300 pieds dans la ligne ouest par 150 pieds, avec le chalet dessus construit* » (enr. 103 242).

Les derniers terrains du côté est auraient été vendus vers 1960, mais un chemin de raccordement devait être construit. À ce sujet, il est spécifié que « *l'acquéreur et les propriétaires voisins, et de sorte que le présent acquéreur n'aura aucune charge à l'entretien de la côte conduisant chez les premiers acquéreurs (Lagacé, Barras, Bernier et Turgeon)* » (enr. 127 178). Au moment de l'acquisition de la terre d'Honoré Brulotte par Irving, en 1963, cette grève compte sept chalets occupés principalement par les familles Barras, Bernier et Samson. Ces chalets ont conservé une servitude de passage à travers le lot 45 aboutissant à la route N° 2 (boul. de la Rive-Sud) via l'extrémité ouest de la route militaire (rue De La Martinière).

Dans le secteur de l'anse De La Martinière, le développement de la villégiature est compromis par la présence d'ouvrages militaires et d'une zone tampon. La première fonction liée à la détente et à la récréation dans le secteur sera établie par la Corporation de l'Hôpital Guay (Institut Mgr-Guay) chargée d'éduquer et de prendre soin d'enfants orphelins. Suite à l'acquisition par donation, le 11 mars 1932 (enr. 74 167), de la terre de Léon et Salomé Guay (lot 36) et de l'achat, le 16 mai 1942 (enr. 85 163) de la terre d'Amédée Létourneau (lots 39 et 40, cette institution, localisée plus à l'est dans Ville-Guay, contribuera à la mise en valeur récréotouristique du secteur en construisant un camp de vacances pour les jeunes dont elle a la garde.

Ce terrain et ses équipements communautaires, localisés dans la partie boisée en bordure du fleuve, seront vendu 40 000 \$, en 1971, à la Congrégation des Sœurs Notre-Dame du Bon-Conseil de Chicoutimi (enr. 165 918) avec le grand terrain (lots 36-14, 39-9, 40-11, 40-13, etc.) qui correspond au parc actuel de la ville. Ce terrain était cédé avec « *un droit de passage à pieds ou en voiture, à perpétuité, pour communiquer de la route nationale Lévis–Rivière-du-Loup, au terrain de la Corporation de l'Hôpital Guay de St-Joseph de Lévis, au nord sur le chemin dit « route militaire », lequel passe sur les lots 45-46-41-40-39-36* » Cependant, le vendeur se réserve une servitude, soit le droit de « *se rendre jusqu'à la grève de fleuve pour aller chercher du sable en passant par le chemin traversant les dits lots 35 et 33* »<sup>17</sup>. Quant au vaste bâtiment servant de camp de vacances, il fut vandalisé et incendié suite à l'acquisition du terrain par la ville en 1991.



**Photo 14** Vue aérienne du camp de vacances des religieuses en 1983 (collection : GIRAM)

---

<sup>17</sup> Contrat de vente du 31 décembre 1971, enr : 165 918.

Le développement de la villégiature dans le secteur de la pointe, de l'anse De La Martinière et de l'embouchure du ruisseau Lallemand s'amorcera à partir des années 1950 suite à la cession des terrains militaires du gouvernement du Canada à Brousseau, greffier de la ville de Lauzon, le 10 juin 1949 (enr. 98 112). Dans un arrêté ministériel (C.P. 668 du 15 février 1949), le gouvernement consent à vendre « *les terrains de la réserve militaire ainsi qu'un droit de passage reliant ces terrains à la route Trans-Canada* ». Le texte de la décision précise ceci : « *en considération de la somme de quatre cents dollars (400 \$), nous cédon*s la totalité et chacune des sections d'un terrain situé dans la ville de Lauzon, soit les lots 33-35-36-39-40-41-45-46- du cadastre de St-Joseph de Lévis, formant une superficie de 10 acres, plus ou moins ». On ne sait pas si le promoteur a profité de contacts politiques, mais à ce prix, c'est comme si Brousseau avait gagné à la loterie... Il ne tardera pas d'ailleurs à rentabiliser son investissement. Il vend un premier terrain 650 \$, le 22 juillet 1949, à mademoiselle Cécile Arteau qui le revend 1 434 \$ quelques mois suivants. Puis, il vend à deux prêtres, les abbés Benoît Fortier (1951) et Syvio Nadeau (1952), des terrains de plus de 100 000 pieds carrés qui correspondent respectivement au promontoire de 50 mètres où se localise le fort d'en bas et à la partie basse riveraine de la pointe. Par la suite, il morcelle les lots en petits terrains qui sont vendus graduellement dans les années 1950 et 1960. À partir des années 1970, plusieurs des chalets construits sont convertis en résidences permanentes, bien que le secteur n'est pas muni des services d'aqueduc et d'égouts de la Ville.



**Photo 15** Vue d'ensemble de la pointe et du secteur résidentiel De La Martinière, photo Pierre Lahoud, 1992 (collection : GIRAM)

Aujourd'hui, place De La Martinière comme la grève Gilmour voient leur espace doté d'une vocation mixte, résidentielle permanente et saisonnière. Quant aux zones de chalets des terres Brulotte et Guay-Labonté, la première sera gelée à sept habitations secondaires depuis l'acquisition par Irving et le zonage restrictif de la ville; la deuxième sera expropriée par la Société Interport au début de 1980, ce qui entraînera la démolition de plusieurs constructions. Des treize chalets existants vers 1960, il n'en subsiste que cinq présentement dans le secteur de la grève Labonté.

#### **4.4 Déstabilisation de la fonction agricole par le mirage industriel**

Les vellétés d'un hypothétique développement industriel à partir du début des années 1960, et par la suite, la fonction industrialo-portuaire planifiée par la Société Inter-Port ont contribué à déstabiliser la vocation ancestrale et champêtre de ce secteur, axée sur l'agriculture et la villégiature. Aujourd'hui, une seule ferme a subsisté à cet assaut des intérêts économiques qui voulaient affecter ce secteur à la grande industrie.



**Photo 16** En 1959, l'agriculture demeure importante dans le paysage (ministère Énergie et Ressources)

Depuis 1960, le secteur a subi une déstructuration de son cadre rural et une dégradation de son patrimoine bâti par des démolitions, des déménagements de bâtiments ou des interventions peu soucieuses de conservation. Parmi les causes, soulignons les vellétés de développement industriel de la part de la Société Irving (1962-63) et ensuite de la Société Inter-Port (1979-1986).

#### 4.4.1 Les premières initiatives

Les premières initiatives sont venues de la branche immobilière de la Société Irving, qui, en 1962, acquiert par le biais de ses filiales « Eastern Land Co. Ltd. et D'Auteuil Lumber », une superficie de plus de six millions de pieds carrés correspondant aux parties nord des terres de feu Joseph Turgeon, d'Honoré Brulotte et de Georges Guay (Tableau 5).

**Tableau 6 Transactions constituantes du terrain actuel de la Société Irving**

DATE	ENR.	VENDEUR	ACHETEUR	LOTS	SUPERFICIE (p.c.)	COÛT (\$)
8-08-62	130 031	M <sup>me</sup> Alma Marquis (veuve de Joseph Turgeon)	Eastern Land Co.Ltd.	41-9	1,148,241	20 000 \$
4-10-63	133 695	Honoré Brulotte	D'Auteuil Lumber Company	45-11 ptie	2,076,034	57 600 \$
4-10-63	133 696	Georges Guay	D'Auteuil Lumber Company	46-4	1,914,026	70 000 \$
23-01-63	131 335	Eastern Land	D'auteuil Lumber	41-9	1,148,241	20 000 \$
19-02-73	172 802	D'Auteuil Lumber	Société Immobilière Irving Ltée	41-9 45-11 ptie, 46-4		Cession (NIL)

Les acquisitions de gré à gré ou par expropriation ont entraîné la perte de plusieurs bâtiments de ferme représentatifs du paysage agricole traditionnel. La perte la plus significative pour ce paysage rural fut l'acquisition de la ferme de Georges Guay par la Société Irving, le 4 octobre 1963, qui entraînera la disparition de la grange et de tous les bâtiments secondaires.



**Photo 17** La maison, la grange et autres dépendances de Georges Guay (lot 46) constituaient un bel exemple d'une ferme traditionnelle typique (collection : famille de Georges Guay)

Cette perte de bâtiments ruraux s'est effectuée dans le cadre d'une clause de vente qui précise que « le vendeur, s'il le désire, pourra enlever, ou faire enlever, ou faire démolir, ou transporter la grange et le hangar érigés sur l'immeuble présentement vendu, ce qui devra être fait pour le 1<sup>er</sup> mai 1964 » (enr. 133 696). C'est ainsi que la belle maison de pierre du 18<sup>e</sup> siècle, fut isolée dans les champs et, plus tard, dans la friche, vandalisée au cours des ans et incendiée par la suite.

La Société Irving aurait même poursuivi ses démarches pour acquérir les autres parties de terres plus à l'ouest, soit celles des familles Labonté et Samson. Considérant les prix élevés demandés, les résultats de sondages sur la capacité portante des sols et le niveau de pente pour l'implantation d'une éventuelle voie ferrée, Irving ne poursuivit pas la transaction amorcée.

L'intention de cette compagnie était, semble-t-il, de construire, au moment opportun, une raffinerie de pétrole et un quai dans cet espace riverain. La Ville de Lauzon avait pavé la voie à cette vocation en adoptant, dès 1962, une résolution modifiant le zonage de ce secteur en faveur de la fonction industrielle (zone I/7). Tout l'espace entre la rue Saint-Joseph et de la rue De La Martinière, délimité au sud par la route 132 et au nord par le fleuve Saint-Laurent se retrouvait en zone industrielle, cela sans projet concret, et sans qu'on se pose trop de questions sur la pertinence de cette vocation. Il y a sûrement un lien à faire entre ce zonage et les premières acquisitions d'Irving. À cette époque, ce sont les entreprises qui choisissent les sites et les Villes ne faisaient que rendre conforme leur réglementation. L'implantation de la Golden Eagle (Ultramar) à Saint-David-de-l'Auberivière et Saint-Romuald vers 1969-70 le confirme une nouvelle fois.

#### 4.4.2 Vocation industrialo-portuaire et expropriation

Cet espace zoné industriel fut vite repéré par la Société Inter-Port de Québec, créée en décembre 1974 et financée par le gouvernement québécois (60 %) et le gouvernement canadien (40 %), qui se donne « *pour mission de développer un complexe industrialo-portuaire* »<sup>18</sup>. Il faudra cependant attendre, l'année 1979, pour que l'organisme veuille concrétiser son rêve d'une zone industrielle destinée à l'industrie lourde nécessitant des installations portuaires, à l'instar du parc de Bécancour. À l'occasion du premier projet industriel sérieux de cette nature qui se manifeste dans le secteur, la Société Interport se met en mode action. Il s'agit de celui de la compagnie Trans-Canada Pipelines qui désire construire une usine de liquéfaction de gaz naturel à la pointe De La Martinière. Le Conseil de la Ville de Lauzon reçoit positivement le projet et l'appui sans trop de questionnement par une résolution, en date du 23 mai 1979. Moins d'un mois plus tard, un arrêté du Conseil des Ministres (N° 79-147, 20 juin 1979) autorise la Société Inter-Port à procéder « *à une imposition de réserve pour fins de développement industriel sur les terrains situés à la pointe De La Martinière* »<sup>19</sup>. Cela signifie que ladite société peut désormais geler cet espace de 312 acres et entreprendre les démarches nécessaires en vue de son acquisition de gré à gré ou par expropriation. Toutefois, les citoyens (résidents permanents et villégiateurs) de ce secteur riverain exceptionnel ne l'entendent pas ainsi et « *s'enflamment* » littéralement contre l'implantation de l'usine de gaz naturel et du quai en eau profonde, considérant ce projet impertinent par rapport aux nombreux potentiels du site et insécurisant pour leur milieu de vie, en raison des risques d'explosion.

---

<sup>18</sup> OPDQ, Développement Québec, 1975, p. 3-6.

<sup>19</sup> Requête de la Société Inter-Port à la Commission de protection du territoire agricole, 21 janvier 1980, p. 2).





Photo 18 Vue aérienne (1972) de l'espace riverain de la pointe De La Martinière convoité pour le développement industriel lourd (Q. 72349-44)

Comme ce projet demande une autorisation des Services de protection de l'environnement et peut être soumis à des consultations publiques, l'opposition citoyenne donnera l'occasion au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), nouvellement créé, de venir se faire la main sur ce dossier houleux de la pointe De La Martinière. La première séance d'information se tiendra le 22 octobre et la deuxième, celle des mémoires, se tiendra le 29 octobre 1979.

Cette consultation permettra à plusieurs personnes et organismes de dénoncer ce projet, mais également, ce sera la première séance publique de valorisation et d'appréciation de cet espace riverain exceptionnel. Parmi les mémoires, un des plus attendus sera celui du Comité de sauvegarde de la pointe De La Martinière qui regroupe les opposants à l'industrialisation du site par le projet en question. Il en profite pour dénoncer l'affectation industrielle de la ville en ces termes : « *Certes, la zone I/7 est déclarée industrielle depuis 1962. Depuis lors, deux projets se sont fait valoir, soit celui de la compagnie Irving, et maintenant celui de Trans-Canada Pipelines. Voilà maintenant 17 ans qu'on assiste à un gel inutile de cette zone au profit d'espérances industrielles* »<sup>20</sup>.

Le Comité en profite pour souligner les menaces d'expropriation ou de sécurité qui planent sur les propriétés du secteur notamment une quarantaine de résidences d'été, trois fermes agricoles en exploitation et six maisons centenaires<sup>21</sup>.

---

<sup>20</sup> Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Transcription des audiences publiques sur les projets de TCPL à la pointe De La Martinière et à Pointe Noire, 1980, p. 140.

<sup>21</sup> Ibid. p. 131.

De plus, la porte-parole décrit les usages récréatifs existants en ces termes : « *Déjà, de nombreux sentiers de randonnées pédestres sillonnent les boisés environnants. L'hiver, on y découvre plusieurs pistes de ski de fond, témoignage indiscutable d'une participation communautaire à l'environnement* »<sup>22</sup>.



**Photo 19** Ski de fond sur la grève devant la cabane de pêche de Rodrigue Bouchard (collection : GIRAM)

Un villégiateur très impliqué dans la défense du patrimoine et de l'environnement de Lévis et Lauzon, Yvan-M. Roy, décrira, dans un élan contemplatif et poétique, le spectacle disponible pour tout observateur, à la pointe De La Martinière, en ces termes : « *En escaladant le cap, il verra le soleil, miroitant à la surface de l'eau, chutant sur Québec et les Laurentides, préparant son lit entre les nuages et les montagnes ombragées. Hâtant le pas, toujours vers l'est, il entendra le chant nocturne des oiseaux du bois environnant où pins, érables, peupliers, cèdres et bouleaux s'entremêlent pour abriter des centaines de rongeurs vivant à la limite des zones civilisées. À cet endroit comprendra t-il peut-être l'équilibre et la sagesse De La Martinière* »<sup>23</sup>.

L'opposition à l'implantation de cette infrastructure industrielle à risques et peu compatible aux potentiels du site a été exprimée également par un représentant de l'île d'Orléans, le maire Turgeon de Sainte-Pétronille, qui considère qu'en raison des aspects écologiques ou environnementaux, la pointe De La Martinière devrait rester au profit des gens qui vivent autour. Et il ajoute cette réflexion : « *Je pense qu'on doit tenir compte, en cette période-ci, en 1980, non seulement des aspects économiques d'un projet, on doit tenir compte de la qualité de la vie, de la sécurité des gens qui vivent autour, de l'environnement en général et du patrimoine régional que représente pointe De La Martinière* »<sup>24</sup>.

---

<sup>22</sup> Ibidem, p. 132.

<sup>23</sup> Ibidem, p. 162.

<sup>24</sup> Ibidem, p. 167.

Finalement, un résidant, agronome et propriétaire d'une portion de terre convoitée par le projet, a adressé au BAPE, le 24 août 1979, un avis fort intéressant et visionnaire tel que le démontre l'extrait suivant : « *Je m'oppose au fait que l'on prive la future génération d'un espace qui pourrait devenir un milieu idéal; avec accès au St-Laurent qui je l'espère sera un jour propice aux sports nautiques et aquatiques. Il existe tellement d'autres sites qui ne pourront jamais, avec la meilleure volonté, offrir des caractéristiques communautaires d'aussi grande qualité* »<sup>25</sup>.

La commission du BAPE s'est vue dans l'impossibilité d'analyser ce dossier, suite à la déclaration du représentant du promoteur à la première séance, qui a affirmé que l'initiateur avait décidé de réviser tous les sites possibles d'établissement et de redéfinir le concept général des équipements projetés à la pointe De La Martinière dans le but d'en réduire la surface d'occupation de 125 à 50 acres. Cet amendement au projet nécessitait une nouvelle demande du promoteur aux Services de l'environnement, laquelle n'a jamais été acheminée<sup>26</sup>. Bien que ce projet se termina en queue de poisson, cela n'a pas empêché les planificateurs industriels gouvernementaux, les corporations de développement économique et les représentants politiques de persister à croire en l'illusoire vocation industrielle du secteur de la pointe De La Martinière.

Malgré le rejet de ce premier projet industriel par les citoyens ou son abandon par le promoteur, les gouvernements, par le biais de la Société Inter-Port, poursuivront leur dessein d'établir une zone industrialo-portuaire dans le secteur De La Martinière. En premier lieu, la Société Inter-Port, avec l'appui de la ville de Lauzon, s'efforce de convaincre la Commission de protection du territoire agricole (requête du 21 janvier 1980) d'exclure de l'aire agricole permanente les terrains mis en réserve qu'elle s'apprête à exproprier à des fins industrialo-portuaires comme le propose le Schéma de développement industriel de la région métropolitaine de Québec, établi par l'OPDQ en 1979. Mais le 11 mars 1980, le juge Trottier de la Cour supérieure<sup>27</sup> donnera raison aux 44 opposants qui évoquent les dispositions de la *Loi de protection du territoire agricole* pour bloquer les mesures d'expropriation. Bien que la Société Inter-Port n'ait pas réussi à obtenir la libération des terrains convoités de la zone agricole, cela ne l'empêchera pas de procéder quelques mois plus tard à l'expropriation.

---

<sup>25</sup> Ibidem, Annexe I, p. 273.

<sup>26</sup> Ibidem, lettre du président Michel Lamontagne au ministre Marcel Léger (31 juillet 1980).

<sup>27</sup> Roy Yvan-M. Opposition aux modifications de la zone agricole de la MRC Desjardins, 30 mai 1991 p. 6.

Le déclenchement des procédures d'expropriation est attribuable principalement à l'obtention du financement nécessaire. En effet, le 3 juillet 1981, la signature de l'Entente Canada-Québec<sup>28</sup>, qui accorde à Inter-Port plus de neuf millions de dollars, permet à cette société de se lancer dans l'acquisition de 312 acres (125 hectares), estimée à plus de 3,5 millions de dollars, et cela, même s'il n'y a aucun projet industriel en vue à l'horizon... Établir un tel complexe industrialoportuaire dans un des plus beaux sites du Québec ne semble pas déranger outre mesure politiciens et planificateurs gouvernementaux. Dans l'Entente auxiliaire de 1981, un paragraphe précise ceci : « *Quant à l'environnement, des études ont démontré que le site de Lauzon ne présentait pas d'entrave majeure au processus écologique et que l'implantation d'une infrastructure industrielle lourde à cet endroit présentait peu de risque de briser les rapports des êtres humains avec leur milieu naturel* ». Pour sa part, le député-ministre Garon accorde son feu vert au projet « *avec une pointe de regret, car il faudra exproprier une soixantaine de propriétaires dans un des plus beaux coins de nature imaginables* »<sup>29</sup>.

Dès 1982, le géographe François Hulbert fustige le choix de ce site pour de l'industrie à grand gabarit en ces termes : « *En quoi un tel espace répond-il à la vocation que lui fixe la Société Interport? Modeste par sa taille, cerné de zones résidentielles, sorte d'amphithéâtre en pente douce vers le fleuve (plus de 200 pieds de dénivellation), le terrain se présente comme une cuvette dont la bordure est plus ou moins urbanisée. Coincé entre le fleuve et la route 132, sans possibilités d'extension en continu, le site De La Martinière est soumis à de telles contraintes qu'il est difficilement concevable d'y voir s'implanter des industries de façon adéquate* »<sup>30</sup>.

De plus, il prétend qu'on se trompe littéralement de vocation pour cet espace en ajoutant que « *ce site largement ouvert sur le fleuve, l'île d'Orléans et la côte de Beauport, et bordé par la route 132 de type touristique (vue sur le fleuve, présence de chalets, camping, motels, site historique du Fort-Lauzon, Beaumont) pourrait être affecté à un usage plus conforme à son environnement* »<sup>31</sup>.

---

<sup>28</sup> Entente auxiliaire Canada-Québec, Société Inter-Port de Québec, 1981-1984, le 3 juillet 1981.

<sup>29</sup> Chaloult, Pierre, Le Journal de Québec, 20 octobre 1981.

<sup>29</sup> Hulbert, François et Conseil de développement du Québec métropolitain, *Le projet d'extension du port de Québec au coeur d'une stratégie infructueuse de développement industriel ou Grandir avec ou sans les citoyens*, novembre 1982, p. 14.

<sup>30</sup> Ibid, p. 14.

<sup>31</sup> Ibid, p. 14.

Le processus d'expropriation fut ralenti par la contestation des expropriés et par le fait qu'une partie des terrains convoités soit zonée agricole, obligeant la Société Inter-Port à demander une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole. De plus, suite à des contestations juridiques, de la Société immobilière Irving et des propriétaires de terres agricoles, les secteurs entre le ruisseau Lallemand et la route 132, ainsi que les terrains plus à l'est (propriétés de Irving, incluant la zone de chalets (lot 45) et Congrégation des Sœurs Notre-Dame du Bon-Conseil) n'ont pas été expropriés. Au lieu d'une soixantaine d'expropriations prévues, le nombre fut réduit à une quarantaine. Suite, à ces acquisitions, la Société Inter-port de Québec entreprendra la démolition d'un certain nombre d'immeubles bien qu'aucun projet industriel se manifeste. Ainsi, en 1983, la rue Saint-Joseph perdra, par déménagement, deux maisons dont celle de la famille Potvin de style traditionnelle avec cuisine d'été.



**Photo 20** La maison d'été de Pierre-Georges Roy (La Charmeuse) condamnée à la démolition en 1983 (collection : GIRAM)

Quant au secteur des chalets, des permis de démolition ont été demandés la même année dans la zone de villégiature la plus ancienne des familles Roy et Couet, entraînant le démantèlement de deux maisons de campagne, d'une chapelle et remises. Dans la zone des treize chalets de la grève Labonté (lot 47), plusieurs d'entre eux furent l'objet de démolition.

#### 4.4.3 Le déplacement de la zone industrielle

Ces acquisitions à des fins industrielles et portuaires s'avéreront inutiles puisque quelques années plus tard, lors des démarches d'implantation de l'aluminerie d'Alu-Suisse, on regarde plutôt un site situé plus à l'est dans le secteur Ville-Guay. Des études exhaustives de la firme André Marsan, réalisées en 1986 pour Inter-Port et le port de Québec, confirment non pas la pointe De La Martinière mais le secteur limitrophe Lauzon-Beaumont pour l'établissement d'un quai en eau profonde et d'une éventuelle aluminerie en bordure nord de l'autoroute Jean-Lesage. Cette décision de déplacer la zone industrialo-portuaire plus à l'est démontre toute l'improvisation qui a prévalu dans ce dossier au cours des années 1970 et 1980.

Parmi les raisons évoquées pour déclasser le site De La Martinière, il y a la topographie : « *la partie de la zone comprise entre la route 132 et le fleuve se caractérise par une topographie plutôt accidentée (pentes de 10 % et plus) et représente une contrainte à son aménagement à des fins industrielles* »<sup>32</sup>. Pourtant lors de l'acquisition de ces terrains, la Société Inter-port faisait part de divers avantages du site... » *ainsi qu'un sol généralement plat et de bonne capacité portante* »<sup>33</sup>. Finalement, l'étude de Pluram précise que la vocation industrielle des terrains de la Société Inter-Port de Québec ne devrait être développée qu'en phase 4, en raison de la topographie des lieux, mais également de « *la proximité de l'agglomération urbaine de Lauzon et de la zone de villégiature de la pointe De La Martinière, ainsi qu'à un certain isolement du site par rapport aux autres espaces industriels et aux infrastructures portuaires* »<sup>34</sup>. Étonnant que seulement deux ou trois ans après l'expropriation, ce site soit devenu aussi peu propice au développement industriel lourd, alors qu'en 1979, Inter-Port affirmait dans une lettre au maire de Lauzon que « *ces terrains sont les derniers de la région métropolitaine de Québec possédant les qualités recherchées* »<sup>35</sup>.

Finalement, en 1988, une réorganisation de la promotion du développement économique dans la région de Québec remplace la Société Inter-Port de Québec par la Société de promotion économique du Québec métropolitain. Sur la rive sud, une Loi crée la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, chargée de gérer les terrains acquis et de favoriser sur le territoire de Lauzon le développement d'un parc industriel et portuaire destiné aux projets d'envergure. Cette société dont le siège social est à Lauzon a tenu son premier conseil d'administration le 2 décembre 1988. Elle est composée de cinq membres désignés dont Denis Grenier, maire de Saint-Romuald, Ross Gaudreault du port de Québec et Jean-Claude Lacasse du Cégep de Lévis-Lauzon.

Depuis le début des années 1990, l'idée d'un développement industriel pour le secteur De La Martinière a été abandonnée par ses initiateurs. La propriété de la Société Irving a été mise en vente et la Société du parc industriel et portuaire de Québec-Sud est prête à fermer ses livres, mais en s'assurant au préalable du changement de zonage de ces terrains afin d'en retirer les meilleurs bénéfices advenant leur vente. Quant à la ville, elle a zoné, en 1992, une partie de la zone riveraine et du boisé « parc ou espace vert », mais sans afficher une réelle détermination à faire appliquer cette affectation et à réaliser le parc. Pour sa part, le GIRAM s'est fait un ardent

---

<sup>32</sup> Pluram inc., p. 14

<sup>33</sup> Entente auxiliaire, op.cit. p. 17.

<sup>34</sup> Pluram, inc., p. 14.

<sup>35</sup> Lettre de la Société Inter-Port à M. Jean-Marc Lessard, maire de Lauzon, le 10 octobre 1979.

défenseur de la sauvegarde du patrimoine (maison Irving et fort d'en bas) et de la consécration de l'ensemble du boisé et de la pointe à une vocation de parc.

#### 4.4.4 De la vocation industrielle à la vocation résidentielle

Comme il n'y eut aucun projet industrialo-portuaire concret sur la rive sud depuis la création de la Société industrielle et portuaire de Québec-Sud, le conseil d'administration du nouvel organisme s'est affairé à chercher une nouvelle vocation pour les terrains inutilement expropriés. À titre d'exemples des représentations ont été faites auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour modifier le zonage vert en zonage blanc (1991) et par la suite pour demander à la Ville une affectation résidentielle dans le cadre des consultations pour l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Lévis (1991) et de ses règlements de zonage et de lotissement (1992).

Dans son rapport d'activités 1992-1993, la Société mentionne qu'elle « *devait obligatoirement attendre ces décisions municipales avant de mettre en vente ses propriétés de la pointe De La Martinière, puisque les dispositions adoptées modifiaient considérablement les affectations de ses propriétés* »<sup>36</sup>. Avant même l'adoption du zonage de la ville et de la réglementation connexe, la SPIPQS avait pris les devants en faisant préparer un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de ses propriétés en 1991-1992. Dans le même rapport, il est précisé ceci : « *La mise en plan de ce PAE avait été préparée dans le but d'optimiser la vente des terrains de la Société. Il protégeait à des fins de parc et d'espaces verts plus de 19 % de la superficie totale, ce qui représente presque le double des concessions requises par la norme habituelle. Ces terrains sont tous, par surcroît, situés en bordure du fleuve, sur près d'un kilomètre de longueur* »<sup>37</sup>. Comme la Ville n'a pas accepté d'intégrer dans son plan d'urbanisme ce PAE, qui prévoyait l'implantation potentielle de 525 résidences, il semble que les relations entre la Société et l'administration municipale se soient détériorées.

Plusieurs éléments porteront ladite société à se transformer en promoteur immobilier pour couvrir ses frais fixes et remplir un mandat de plus en plus obscur. Parmi ces éléments, mentionnons le non-renouvellement de l'Entente Québec-Canada en 1993 et l'augmentation des taxes municipales suite à une hausse importante de l'évaluation découlant du changement d'affectation et du dézonage agricole. En effet, la Société voit la valeur uniformisée de ses propriétés passée de 1 118 977 \$, en 1992 à 2 018 285 \$ en 1993, pour une augmentation de

---

<sup>36</sup> SPIPQS, Rapport annuel 1992-1993, p. 9.

80,3 %<sup>38</sup>. Conséquemment, à défaut de vendre ses terrains en bloc, la Société décida de disposer de ses terrains de villégiature en bordure ou à proximité du fleuve, les plus faciles à vendre. On en confia la vente à un courtier immobilier en 1993.

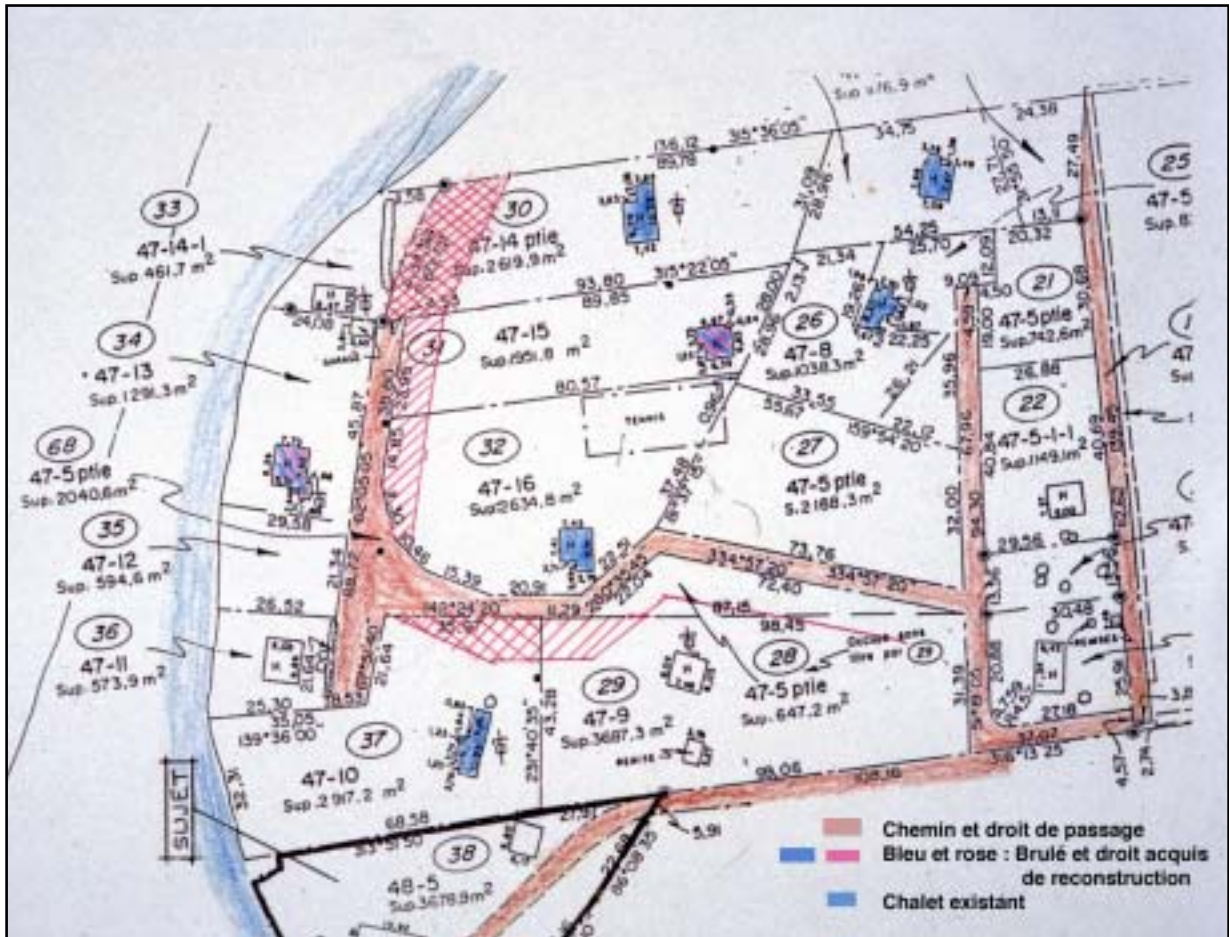


Figure 10 Localisation des cinq chalets (en bleu) ou des emplacements mis en vente sur les lots d'origine n°s 47 et 48 (Archives de la SPIPQS)

Dans le rapport annuel du 10 juin 1994, le bilan de la disposition est le suivant: « un privilège de rachat des anciennes propriétés a été concédé aux anciens propriétaires; sept d'entre eux s'en sont prévalu dans le délai prévu et à des conditions mutuellement acceptées. La vente de trois autres propriétés est en voie de réalisation »<sup>39</sup>. Le prochain tableau présente la liste complète des acquéreurs, de l'immeuble concerné et des déboursés.

<sup>37</sup> Ibid, p. 11.

<sup>38</sup> Ibid, p. 11.

<sup>39</sup> SPIPQS, Rapport annuel, 1993-1994, p. 10.



**Tableau 7 Revente de propriétés de villégiature par la SPIPQS dans le secteur de la grève Labonté dans les années 1990**

<b>Lots concernés</b>	<b>Ancien propriétaire</b>	<b>Date d'achat par Inter-Port et prix</b>	<b>Superficie (chalet)</b>	<b>Propriétaire actuel</b>	<b>Date d'acquisition</b>	<b>Prix payé</b>
28-A, 28-C, 28-D, 28-E, 29, subdiv. 30-2	Marcel Roy	11-03-1983 (134 500 \$)	11 954 m <sup>2</sup> (maison en ruine) bâtiments délabrés	Alphonse Bélanger	24-08-1999 (enr. 436 872)	122 000 \$
28-B	Yvan-M. Roy	10-03-1983 (38 500 \$)	698 m <sup>2</sup> (chalet)	Alphonse Bélanger	idem	Inclus dans prix ci-dessus
30-1, 48-4	Alphonse et Thomas Couet	1-04-1982 (83 500 \$)	4 553,7 m <sup>2</sup> (maison et chapelle démolies en 1983)	Alphonse Bélanger	idem	Inclus dans prix ci-dessus
30-1-1	Jean-Jacques Couet	30-09-1982 (56 040 \$)	1 094,31m <sup>2</sup> (chalet démol) en 1983	Alphonse Bélanger	idem	Inclus dans prix ci-dessus
47-12, 47-13,	Edgar Martel	17-05-1982 (50 944\$)	1885,9 m <sup>2</sup> (chalet incendié, droit de reconstruction)	Jeannot Pelletier	02-03-1995	42 500 \$
47-14-1	Jacques Dupont	14-05-1982 (30 450 \$)	461,7 m <sup>2</sup> (chalet démol) en 1983)	Jeannot Pelletier		Inclus dans le prix ci-dessus
47-16, 47-5 ptie	Juge Yves Bernier	14-05-1982 (59 787 \$) 4803,1 m <sup>2</sup>	2 634,8 m <sup>2</sup> (lot# 47-16 seulement et chalet)	Rejean Goulet Monick Drolet	19-09-1995	35 000 \$
47-5 ptie, 47-10,	M <sup>me</sup> Victoire Bernier	18-06-1982 (46 710 \$)	2917,2 m <sup>2</sup> (chalet)	André Goulet Lisette Thivierge	19-09-1995	55 000 \$
47-11	Mlle Colette Ramsay		573,9 m <sup>2</sup> (chalet démol) en 1983)			Inclus dans le prix ci-dessus
47-14 ptie	Louis-Robert Ruel	16-04 1984 (51 000 \$)	2619,2 m <sup>2</sup> (chalet)	Jean-Hughes Ruel	5-06-1995	34 000 \$
47-5, 47-8	Fernand Patry	20-04-1982 (30 000 \$)	1762,4 m <sup>2</sup> (chalet)	Gilbert Patry	5-06-1995	27 000\$

Ces ventes ont été réalisées sans consultation de la Ville laquelle avait exprimé, dans une résolution, le désir d'être le premier acquéreur de ces parcelles de terrains riverains (R. Martel, urbaniste de la Ville de Lévis, comm. pers.). En effet, la Ville avait prévu de constituer un corridor vert riverain sur l'ensemble des terrains de ce secteur jusqu'à l'espace récemment acquis à des fins de parc plus à l'est. Malgré l'affectation parc (PC-8646) du secteur riverain de la SPIPQS, les chalets et terrains expropriés redevinrent privés sans que la Société pense même à se réserver un accès public digne de ce nom au profit d'éventuels résidents du développement résidentiel prévu sur son espace plus au sud... Aujourd'hui, dans le contexte de la création d'un parc régional, il faudra envisager le dégagement d'ouvertures et d'accès au fleuve à des fins publiques dans certains de ces espaces revendus.

## 5 LE PATRIMOINE ARCHÉO-HISTORIQUE ET BÂTI

---

### 5.1 Le patrimoine archéo-historique

Le secteur De La Martinière présente un grand intérêt sur le plan des potentiels archéologiques et du patrimoine (ethnologique, architectural et militaire). Au niveau de l'archéologie préhistorique, aucun sondage n'a été effectué dans cette espace riverain. Toutefois, la partie de la pointe située en haut de l'escarpement (courbe de niveau supérieur à 15 mètres) à proximité de l'embouchure du ruisseau mériterait d'être investiguée. De plus, des recherches complémentaires pourraient mettre à jour des vestiges d'une présence amérindienne sporadique sur les falaises ou dans certaines anses de la bordure fluviale.

Les cartes anciennes ne fournissent pas d'indications sur l'existence de moulins à vent ou de d'autres installations utilitaires, mais des fouilles archéologiques pourraient permettre de localiser avec précision les moulins à scie, les anciens quais et certains vestiges liés à la pêche (glacières, instruments et lieux d'ancrage des anciennes pêches). Toutes nouvelles connaissances dans ce domaine pourront enrichir l'interprétation historique et ethnologique du lieu.

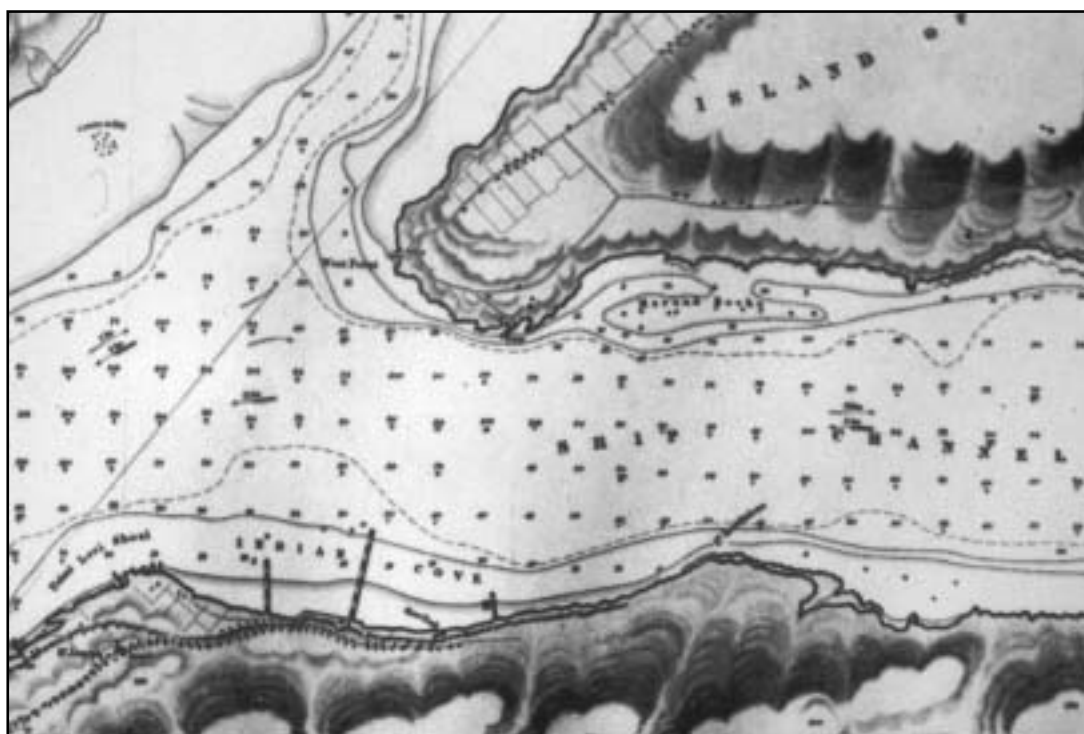


Figure 11 Extrait de la carte de Bayfield, River St Lawrence Quebec Harbour, 1859

## 5.2 Évolution du patrimoine architectural depuis 1975

Au moment de l'intervention de la Société Inter-Port et du projet d'implantation du terminal méthanier de Trans Canada Pipelines, le secteur présentait alors un patrimoine d'un intérêt certain comme en fait foi l'inventaire réalisé par la Direction générale du patrimoine du ministère des Affaires culturelles en 1977. À l'époque, on y dénombre huit habitations et quatre dépendances ayant une valeur patrimoniale significative, auxquels il faut ajouter deux éléments liés au patrimoine militaire (forts De La Martinière). Ce patrimoine rural présente une ancienneté intéressante puisque l'âge approximatif des douze bâtiments inventoriés est évalué comme suit : « deux d'avant 1800, un de 1800-1850, cinq de 1850-1900 et quatre de 1900-1925 »<sup>40</sup>. Parmi ceux-ci, le rapport souligne que les trois bâtiments peuvent être considérés exceptionnels du point de vue de leur valeur intrinsèque (ancienneté, qualité plastique, etc.), extrinsèque (implantation, panorama, etc.) et de leur état physique (entretien, solidité de la structure, etc.). « Il s'agit là des trois maisons les plus éloignées de la route (Guay-Irving, Labonté-Fernet et Samson) et formant un ensemble homogène assez spécial, eu égard à leur marge de recul importante et à leur cadre environnemental incomparable »<sup>41</sup>.



Photo 21 Ensemble patrimonial du ruisseau Lallemand (photo : Pierre Lahoud, 2003, collection : GIRAM)

Le rapport ajoute que quatre autres immeubles ont été jugés de valeur supérieure et en bon état entre autres, « une grange-étable (ferme Labonté) et une habitation de pièce-sur-pièce avec cuisine en adjonction » (maison Potvin). Malheureusement, cette maison avec cuisine d'été, sise sur la rue Saint-Joseph, qui constituait un des derniers exemplaires de ce type architectural de la côte lévisienne, a été expropriée par Inter-Port et démontée par un amateur de maisons anciennes en vue d'une reconstruction éventuelle.

<sup>40</sup> Dufresne Michel (Direction du patrimoine du ministère des Affaires culturelles), *Étude d'impact en rapport avec l'éventuelle implantation d'un équipement de transbordement de gaz naturel*, Québec, le 2 septembre 1977, p. 12.

<sup>41</sup> Ibid, p. 12.



**Photo 22** Maison québécoise typique avec cuisine d'été, un spécimen architectural peu fréquent dans le secteur riverain de Lévis et Lauzon. Cette maison de ferme a accueilli plusieurs générations de la lignée de Hubert Guay. Elle fut vendue en 1952 à Georges R. Potvin et démolie en 1983 (collection : GIRAM).

De plus, ces procédures d'expropriation à des fins industrielles ont entraîné la démolition de plusieurs chalets vers 1983-1984 dont les premières maisons de campagne, La Charmeuse et Monte-à-Peine, situées dans la petite anse juste à l'est des derniers chalets de la grève Gilmour.

Parmi les autres pertes patrimoniales plus récentes survenues dans le secteur de la pointe De La Martinière, il y a la disparition du fort d'en bas ou petit fort (construit du 12 août 1905 au 27 novembre 1907). Suite à une vente du terrain du fort et son chalet en 1990, le nouveau propriétaire demanda un permis de construction, en 1992, pour « *une résidence unifamiliale d'un étage dans les anciennes fortifications* » avec un agrandissement du chalet existant. Le projet ne se concrétisa pas et la propriété fut à nouveau vendue en 1994. Le nouveau propriétaire demanda une modification du règlement zonage de la Ville afin de se construire une résidence à deux étages (permis # 951 200, 30 octobre 1995) et procéda à la démolition sans permis des canonnières bétonnées et à l'ensevelissement du fort De La Martinière d'en bas à l'été 1997. C'est ainsi que l'avenir de cet héritage culturel fut scellé. Localisé sur la pointe même, le fort et son terrain de 163 680 pieds carrés aurait pu jouer un rôle de premier plan sur l'interprétation historique et du paysage fluvial dans le cadre de la mise en valeur du parc. Notons également, la destruction, par incendie planifié de la part des pompiers, du camp de vacances de l'Institut Mgr-Guay, suite à l'achat de la propriété par la Ville de Lévis-Lauzon en 1991.

Une autre perte majeure est reliée à l'incendie suspect de la maison Guay-Irving, le 11 mars 2000, et à sa démolition le jour même, pour des raisons de sécurité, sur les ordres du chef des pompiers en service. Dans un communiqué émis le 14 mars 2000, le GIRAM décrivait ce patrimoine en ces termes : « *Blottie en bordure d'un ruisseau et d'un boisé d'intérêt, la maison ancestrale des Guay attirait les regards des peintres, des photographes, des cyclistes, des touristes et de la plupart des personnes circulant sur la route 132. Elle faisait jadis partie d'un ensemble rural témoin des premières initiatives de colonisation dans le fief de La Martinière et sa construction remontait, de par des recherches du GIRAM, possiblement au Régime français, le plus ancien inventaire, décrivant cette maison de pierre de 39 pieds par 24, date du 20 juillet 1779; il avait été réalisé à la demande de la veuve d'André Guay, Geneviève Poiré. Il est cependant probable qu'incendiée lors de la Conquête, on la reconstruisit sur les murs de pierre existants, puisqu'un acte d'achat d'une terre, le 2 août 1752, nous révèle qu'André Guay habite déjà ce secteur de la seigneurie de Lauzon ».*



**Photo 23** La maison de Georges Guay, construite au 18<sup>e</sup> siècle, faisait partie de l'inventaire des biens culturels du Québec (collection : ministère de la Culture et des Communications)



**Photo 24** La maison Guay rasée par les pompiers de la Ville, sans la moindre évaluation patrimoniale, le 11 mars 2000 (collection : GIRAM)

Il est dommage qu'un tel joyau patrimonial, qui aurait pu servir de bâtiment principal d'accueil pour le parc, ait été laissé aussi longtemps à l'abandon et sans considérations de la part de son propriétaire et de la Ville. Le sort final qui lui a été réservé témoigne du peu de sensibilité des Villes en général à la protection du patrimoine bâti, même celui représentant une forte valeur historique et identitaire.

### 5.3 Le patrimoine subsistant et son intérêt pour le parc

Malgré les lourdes pertes signalées auparavant, les axes du boulevard de la Rive-Sud (route 132) et de la rue Saint-Joseph, contigus au futur parc, présentent encore un certain nombre de bâtiments anciens d'intérêt. Parmi les éléments les plus forts, il y a le fort d'en haut qui a été restauré et mis en valeur par l'interprétation de ses fonctions militaires. De plus, le site a été réaménagé afin de servir en quelque sorte de halte routière et d'offrir quelques services. Les vues sur le fleuve sont intéressantes et lorsque les arbres sont dépouillés de leur feuillage, ce promontoire permet de contempler l'ensemble du boisé De La Martinière et le milieu riverain jusqu'à la colline de Québec.

L'ensemble rural traditionnel en bordure de la route touristique offre encore beaucoup d'intérêt avec trois bâtiments patrimoniaux majeurs : la maison et la grange de Wellie Guay (18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle) et la maison de Joseph-Marc Samson (milieu du 19<sup>e</sup> siècle).



Photo 25 L'ensemble de bâtiments traditionnels Guay-Labonté en 1983 (collection : GIRAM)

Le maintien de l'activité agricole par la famille Samson permet de conserver un certain cachet rural à cet espace côtoyant le futur parc. Cependant pour la mise en valeur du parc, la ferme ancestrale d'Amable Guay, d'Alexandre et de Wellie possède encore des éléments originels de grande valeur qu'il faut à tout prix regrouper en vue de l'interprétation de l'histoire rurale de ce secteur et de la création d'un lieu d'accueil signifiant et intéressant. Une recherche ultérieure devrait permettre de retracer toute l'histoire de cette propriété à partir de la chaîne des titres, mais voici quelques éléments chronologiques d'intérêt.

**Tableau 8 Quelques éléments de connaissance sur la ferme de Wellie Guay-Labonté**

Date et référence	Titre de propriété	Description
Milieu du 18 <sup>e</sup> siècle	À vérifier	Construction probable de la maison de pierre.
Le 1 <sup>er</sup> mars 1855 A.N.Q	Vente de Édouard Paré à Michaël Power (F.M. Guay, notaire)	Aucune information
Sans date Enr. 18 599	Vente de Michaël, inspecteur de bois et Catherine Power, fille majeure, à Amable Guay	La grange pourrait dater de cette période.
Le 30 janvier 1877 Enr. 19 778	Donation de Amable Guay à Alexandre Guay.	« La juste moitié, côté sud-ouest, d'une terre située en la paroisse Saint-Joseph de Lévis, mesurant 5 arpents de front sur 40 arpents de profondeur, bornée au front nord au fleuve Saint-Laurent..., d'un côté au nord-est à Cyrille Brulotte et de l'autre au sud-ouest à Joseph Samson ».
1916	Construction d'une nouvelle résidence par Alexandre Guay	Cette maison sera agrandie par l'ajout de l'annexe nord, en 1928, pour faire face aux besoins familiaux.
11 sept. 1926 enr. 67 642	Donation de Alexandre Guay à Wellie Guay	Une pêche vis-à-vis le dit lot.
14 avril 1928 enr. 69 429	Donation de Alexandre Guay à Wellie Guay	Donation de la terre avec charges. La maison ancestrale en pierre est occupée quelques années par les donateurs. Après leurs décès, la maison sera louée occasionnellement en période estivale.
30 septembre 1939 enr. 79 258	Donation partie de Wellie Guay à ses enfants Gérard, Marie-Ange, Gabrielle, Alexandre, Joseph et Josaphat	« Un emplacement avec bâtisse dessus érigée (maison paternelle) contenant 125 pieds de front par 50 pieds de profondeur ». Limité à l'ouest par « un chemin conduisant à la grange du donateur et au nord à 15 pieds en arrière de la dite maison » . Condition : « Aucun des donataires n'aura le droit de vendre ou de céder ce donner sans le consentement du donateur la vie durant de ce dernier »
Vers 1945	Rénovation de la grange par Wellie et ses fils	Suite, à des dégâts causés par le ponceau du ruisseau de trop faible gabarit, l'étable est rénovée en construisant des murs en bois cordé, une technique peu courante dans la région.
6 novembre 1951, enr.103 142	Vente de Wellie Guay à Eugène Labonté, livrable le 1 <sup>er</sup> mai 1952	« Une terre avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendance ». Montant de la transaction : (20 000 \$).
14 mars 1952 enr. 103 631 et 22 avril 1952 enr. 103 928	Rétrocession de Gérard Guay et autres à Wellie Guay Transfert par Wellie Guay de la maison ancestrale et son emplacement au nouvel acquéreur	L'ancienne maison devient la possession de Eugène Labonté.





**Photo 26** Vue de la ferme de Bertrand Labonté (en direction sud) et d'un champ en friche sur la terre de la Société Irving en 1983 (photo : Paul Grant, collection : GIRAM)

Pour exploiter les potentiels historique, ethnologique et touristique de l'ensemble du parc, la reconstitution de cette unité agricole traditionnelle apparaît indispensable. Il est rare de pouvoir mettre en valeur, dans un environnement naturel encadré par un ruisseau magnifique, à la fois une maison historique d'inspiration française, un vieux hangar et une grange aux qualités architecturales remarquables.



**Photo 27** L'intégration au parc de l'ensemble des bâtiments patrimoniaux (maison, grange et hangar) de l'ancienne ferme des familles Guay (Alexandre et Wellie) et Labonté (Eugène et Bertrand) constituerait un pôle d'accueil et d'interprétation historique d'un intérêt exceptionnel (photo 2004, collection : GIRAM)

En plus de servir de lieu d'accueil principal, ce site pourrait être utilisé pour interpréter le mode de vie et des pans de scènes quotidiennes vers 1950. La grange pourrait être affectée à la visualisation et l'interprétation des instruments aratoires, des modes d'exploitation des fermes et de la pêche en cette période du milieu du 20<sup>e</sup> siècle où dominait encore partout une agriculture artisanale et biologique en bordure du Saint-Laurent.



## 6 LES PAYSAGES D'INTÉRÊT ET LEURS PARTICULARITÉS

---

L'espace géographique régional de Québec et de Lévis est particulièrement privilégié par la combinaison d'éléments physiques et hydrologiques qui confèrent au paysage des traits remarquables. Ce paysage régional, beaucoup plus marqué qu'en d'autres lieux humanisés du corridor laurentien, est essentiellement attribuable à la convergence des trois principales formations physiographiques du Québec : le plateau laurentien (bouclier), les basses-terres du Saint-Laurent (plate-forme de Québec) et la formation appalachienne (relief plissé et vallonné). Ces trois unités géologiques qui couvrent de grandes superficies continentales se sont données rendez-vous sur le territoire régional en diverses périodes de l'histoire terrestre.

Le Saint-Laurent, cet espace bleu impressionnant avec sur ses versants, des falaises et des plates-formes en gradins, confère à cette enveloppe paysagère un grand intérêt pour tout observateur. À ce paysage remarquable, s'ajoute dans le secteur De La Martinière, la vue de l'île d'Orléans et de son extrémité occidentale (pointe de Sainte-Pétronille) ainsi que la chute Montmorency qui contribuent à augmenter l'intérêt panoramique de ce site. De plus, le façonnement topographique, découlant de l'évolution géologique et de la présence de la mer de Goldwaith, offre de nombreux promontoires naturels et des inclinaisons vers le fleuve qui permettent d'offrir des vues imprenables sur le fleuve, l'île d'Orléans, la côte de Beauport et le rebord laurentien comme fond de scène. De plus, cette ouverture paysagère sur 180 degrés permet de contempler des kilomètres de rives fluviales et de sentir plus significativement la présence du grand fleuve Saint-Laurent à de multiples endroits dans cet espace riverain.

Ce cadre paysager exceptionnel découlant de la géomorphologie régionale est rehaussée par la présence d'un vaste boisé dont la majeure partie n'a jamais reçu aucune affectation agricole et par le tracé d'un ruisseau qui traverse dans une zone déprimée des zones agricoles et des milieux de grande intégrité. Cette mosaïque de formes et de couleurs, variant avec les saisons, est rehaussée par des éléments anthropiques liés à l'architecture rurale qui s'insèrent harmonieusement dans ce décor naturel. Cette composition d'ensemble confère à ce paysage une grande valeur esthétique et symbolique.

Ce paysage bucolique attire, depuis des générations, les regards des passants réguliers et visiteurs. Il a été retenu par de multiples photographes, entre autres, par Mia & Klaus, dans leur livre sur le Saint-Laurent (1984), pour des brochures touristiques, des pages couvertures de médias comme la Terre de Chez-Nous (1971) et même pour illustrer des chèquiers de la Banque Nationale du Canada (années 1970). La carte 1 (page 73), localise différents points de vue et panoramas s'offrant aux visiteurs qui circulent le long du boulevard de la Rive-Sud ou la rue Saint-Joseph ainsi qu'à l'intérieur de la zone prévue pour le parc régional.

**En toute période, ce paysage identitaire représentatif du milieu rural québécois a retenu l'attention des photographes**



**Photo 28** Vers 1950, l'Office du film du Québec captait ce cliché de la ferme Guay-Labonté (collection : GIRAM)



**Photo 29** En 1958, la brochure touristique du gouvernement du Québec a présenté cette scène en page 11



**Photo 30** Cliché du milieu des années 1950, publié en page couverture de la Terre de Chez-Nous en 1971 (collection : GIRAM)



**Photo 31** En 1984, cette photo de Mia et Klaus faisait partie d'un volume de photographies remarquables sur le Saint-Laurent (photo : Pierre Lahoud, 2003, collection : GIRAM)

## 7 L'AFFECTATION DU SOL ET LE ZONAGE ACTUEL

---

La planification de l'aménagement du territoire au Québec est dictée par plusieurs entités administratives qui, à une échelle plus ou moins grande, peuvent exprimer leur pouvoir et leur volonté en vertu de différentes lois dont les principales sont sans aucun doute la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). La LAU oblige les Municipalités régionales de comté (MRC) et les Communautés métropolitaines à définir les grands enjeux de développement de leur territoire par le biais d'un schéma d'aménagement. Ce dernier a pour fonction de décrire les grandes orientations du territoire touchant en ce qui regarde notamment la protection de l'environnement, le développement économique régional et culturel ainsi que le transport pour ne citer que ces quelques exemples. Ces orientations se traduisent dans un plan d'affectation du sol. Le territoire se voit ainsi diviser en différents groupes d'usage (affectation) qui, lors des efforts de planification à plus petite échelle, doivent être pris en considération et être conséquents avec les autres entités administratives et outils d'aménagement. C'est entre autres le cas pour le plan de zonage devant être réalisé par toutes les municipalités dans le cadre de leur plan d'urbanisme. Ce plan doit délimiter le territoire en zones pour lesquelles les usages et les normes d'implantation sont réglementés.

Ainsi, bien qu'ils interviennent à des échelles différentes, l'affectation du sol et le zonage du territoire ont des impacts déterminants sur l'orientation du développement d'un territoire. Le secteur De La Martinière n'échappe pas à cette planification où le zonage et l'affectation ont suivi ou précédé les projets industriels par exemple. Le zonage actuel du territoire découle du plan d'urbanisme élaboré en 1991 et adopté en 1992 par la Ville de Lévis où il était notamment question d'extension de la zone blanche (exclusion de la zone verte) dans le cadre de la révision du zonage agricole.

La carte 1 présente l'affectation et le zonage actuels du secteur De La Martinière. L'affectation du sol y est exprimée par un code de couleur alors que le zonage est illustré par une série de lettres et de chiffres qui font référence au numéro de la zone ainsi qu'aux usages permis.

En excluant la petite zone commerciale située au sud soit à la confluence du boulevard de la Rive-Sud, de la route Lallemand et de la rue Saint-Joseph, la carte 1 révèle qu'il y a trois types d'affectation tout comme trois types de zonage pour le territoire à l'étude. Les affectations sont celles de parc (Pc), d'habitation de très faible densité (Ha) et, dans une plus grande proportion du territoire, d'expansion résidentielle (Hx). Les limites des affectations et des zones se fondent pour la plus grande partie du territoire à l'exception de la partie nord qui est affectée parc (Pc) alors que le zonage permet, quant à lui, des usages multiples par le biais de deux zones d'expansion résidentielle (Hx). Toutefois, le règlement de zonage prévoit qu'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) doit être préalablement déposé et accepté par les autorités municipales avant que tout projet de développement dans les zones Hx soit mis de l'avant.

Autre incohérence entre les usages du sol et le plan de zonage : des activités agricoles sont toujours pratiquées dans le secteur sud. Ces terres sont incluses dans la zone d'expansion urbaine malgré le zonage agricole qui subsiste.



**Photo 32** Vue d'ensemble de l'espace faisant partie du projet de parc (photo : Pierre Lahoud, 2003, collection : GIRAM)

## 8 LE DÉCOUPAGE FONCIER ACTUEL

---

Les sections précédentes ont démontré que, malgré sa grande superficie, le territoire d'étude compte toujours peu de propriétés. La présence de deux grands propriétaires fonciers est largement responsable de cet état. En effet, la Société immobilière Irving Itée et la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud possèdent toujours à elles seules plus de 80 % de la superficie totale du territoire à l'étude. La Garde côtière canadienne dispose quant à elle d'une servitude sur chacune de ces deux grandes propriétés dans la mesure où deux tours d'aide à la navigation y sont érigées et sont toujours en opération (voir carte 1 pour leur localisation).

Dans une optique de conservation et de récréation, la Ville de Lévis a procédé, au début des années 1990 à l'acquisition du terrain des Sœurs Notre-Dame du Bon-Conseil de Chicoutimi qui est situé près de la pointe De La Martinière. Ce terrain représente environ 15 % de la superficie du parc.

Le 5 % restant appartient à divers propriétaires de chalets répartis dans deux secteurs distincts le long du littoral. Un droit de passage leur a été consenti. Actuellement, l'accès à ces résidences secondaires se fait par la rue Saint-Joseph, pour la zone à l'ouest, alors que les villégiateurs à l'est empruntent un passage débouchant sur la rue De La Martinière. Retenons que les droits de passage sont des acquis pour ces résidences secondaires mais que la localisation des accès peut être modifiée comme ce fut le cas pour les propriétaires de la grève Labonté à l'est du territoire.

Mentionnons également la présence de quelques autres propriétaires au sud du ruisseau Lallemand (dans le secteur agricole) ainsi que le long de la rue Saint-Joseph où se trouvent quelques résidences unifamiliales.

Le lecteur aura remarqué que l'extrémité de la pointe De La Martinière, soit le secteur du plateau du fort De La Martinière d'en bas est zoné résidentiel. Acquis par des propriétaires privés, ce secteur a fait l'objet d'une modification de zonage en 1994. Il est maintenant occupé par des résidences privées. Ce secteur a donc été exclu du territoire du projet de parc régional. Il en est de même pour la zone commerciale située à l'angle du boulevard de la Rive-Sud et de la rue Saint-Joseph tout comme le secteur agricole entre le ruisseau Lallemand et le boulevard de la Rive-Sud où des activités agricoles y sont toujours pratiquées.

Enfin, l'implantation de résidences le long de la rue De La Martinière, notamment à proximité du boulevard de la Rive-Sud, a eu pour effet de morceler ce secteur en limitant la possibilité de raccorder le parc régional avec le fort d'en haut. Bien que le potentiel historique et d'accueil de ce site ne soit pas remis en cause, il faudrait prévoir l'aménagement d'un accès pédestre entre ce lieu historique et le futur parc. Ce lien piétonnier pourra également être utilisé par les clients du camping De La Martinière situé juste à l'est du fort d'en haut.



## **9 DES CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES AUX POTENTIELS DIVERSIFIÉS**

---

### **9.1 Le cadre physique**

#### **9.1.1 La climatologie**

Le climat qui détermine les conditions météorologiques du secteur De La Martinière est de type subpolaire subhumide continental. Les normales et moyennes climatiques compilées au fil des ans aux stations météorologiques de Québec et de Montmagny indiquent une longue saison de croissance (180 jours) et une température annuelle variant de 2,5 à 5,0°C. Les précipitations annuelles moyennes sont, respectivement pour la pluie et la neige, de l'ordre de 900 à 1 000 mm et 300 à 400 cm (Robitaille et Saucier 1998).

Pour ce qui est des vents dominants, leur provenance varie en fonction des saisons. Malgré tout, on peut observer deux provenances dominantes à savoir le sud-ouest (46 % en hiver et 73 % en été) et le nord-est (27 % en hiver et 12 % en été). Ces derniers vents sont généralement associés aux vents de tempête.

#### **9.1.2 La géologie**

Essentiellement constitué de roches sédimentaires, le socle rocheux De La Martinière a été mis en place à l'ère Paléozoïque inférieur et moyen, soit il y a environ 585 à 470 millions d'années. Faisant partie de la province structurale des Appalaches, ces roches font plus spécifiquement partie du groupe de l'île d'Orléans se voulant à son tour composé de plusieurs formations, notamment celles de l'anse Maranda et de la pointe De La Martinière. Cette dernière, occupant d'ailleurs la majeure partie du secteur d'étude, doit son existence à la nappe de charriage de Bacchus datant de l'Ordovicien inférieur (470 à 485 millions d'années). Cette formation est composée de mudstone (rouge, vert ou gris), de conglomérat calcaire et de schiste argileux. Quant à elle, la formation de l'anse Maranda est présente à l'extrémité ouest du territoire. Mise en place avant la formation de la pointe De La Martinière, soit à la fin de l'ère cambrienne et au début de l'Ordovicien, elle est composée essentiellement de schiste argileux, de mudstone ainsi que de grès glauconieux.



**Photo 33 L'estran rocheux dévoile ses caractéristiques géologiques appalachiennes (collection : AFQM)**

En plusieurs endroits, les formations décrites précédemment sont facilement observables sur le territoire à l'étude. Ainsi, l'aspect fortement fracturé et plissé des roches-mères peut être observé sur la plate-forme d'abrasion (plage et littoral), sur la falaise qui longe la quasi-totalité du territoire ainsi que sur les nombreux affleurements rocheux présents sur le replat, en haut de falaise.

### 9.1.3 La géomorphologie

Le secteur d'étude s'inscrit dans l'unité de paysage régional Montmagny (Robitaille et Saucier 1998). Cette unité forme une étroite plaine légèrement inclinée vers le fleuve qui fait partie, dans une plus grande échelle, de l'unité physiographique des basses-terres du Saint-Laurent. La plaine est étroite en raison du fait que le territoire est pris en étau entre les deux unités physiographiques adjacentes, à savoir le bouclier canadien au nord et les Appalaches au sud.

La topographie régionale ainsi que les formations que l'on rencontre dans le secteur De La Martinière ont été en grande partie façonnées lors de la dernière glaciation (Quaternaire) et de l'invasion marine par la mer de Goldthwait qui a suivi le retrait des glaces. Les événements découlant de cette glaciation ont laissé sur la roche en place une couche de dépôts meubles (aussi appelés till) dont la nature et l'épaisseur varient en fonction de la roche sous-jacente et de la topographie locale. Ainsi, on retrouve généralement une épaisseur de till variant de 30 à 120 cm sur tout le secteur d'étude à l'exception des affleurements rocheux. Ce till est composé d'une proportion variable de sable, d'argile, de limon, de caillou et de gravier.

Dans une plus forte proportion, les dépôts meubles du secteur ont été mis en place lors de l'invasion marine ayant suivi la glaciation. Rappelons que la mer de Goldthwait atteignait une altitude de 200 m, ce qui implique que tout le secteur De La Martinière était inondé. Ainsi, en se retirant des basses-terres du Saint-Laurent, cette mer a laissé sur place des matériaux sablonneux, notamment sur les milieux littoraux. Au pied de la falaise, les dépôts sont plutôt de type marin d'eau profonde et sont caractérisés par une plus forte proportion de silt. Le couloir du ruisseau Lallemand se caractérise, quand à lui, par des dépôts de type fluviale (alluvions sub-actuelles).

#### 9.1.4 L'hydrographie

Le secteur d'étude est localisé dans l'estuaire fluvial du Saint-Laurent. À cette hauteur, le fleuve est encore affecté deux fois par jour par les effets de la marée qui, en moyenne, provoque un marnage de 4,1 m. Le rétrécissement du fleuve entre Québec et Lévis et la présence de l'île d'Orléans influencent directement la hauteur des marées dont l'amplitude peut atteindre 6,5 m lorsque les grandes marées sont accompagnées de vents de tempête venant du nord-est.

La vitesse du courant varie en fonction du cycle des marées. Ainsi, à la marée montante (flot), la vitesse moyenne est de 2,2 m/s. À l'inverse, lors de la marée baissante (jusant), le courant atteint en moyenne une vitesse de 1,5 m/s. Mentionnons que le courant perd significativement de son intensité aux abords du rivage. Le flot a une durée moyenne de huit heures alors que le jusant dure environ cinq heures.



**Photo 34** À marée haute, cette plage intercalée entre les deux zones de villégiature serait propice à la baignade (collection : GIRAM)

Peu de données sont disponibles sur la qualité de l'eau du fleuve dans ce secteur. Par contre, une étude portant sur la qualité de l'eau pour la baignade effectuée par le GIRAM en 1997 révélait que le secteur de l'anse De La Martinière présentait, tout au long de l'été 1997 des conditions propices à cette activité de contact. En effet, sur 17 tests effectués, aucun ne dépassait la classe « polluée » à savoir plus de 201 coliformes fécaux par 100 ml. Dans plus de 82 %, la qualité de l'eau était donc jugée de bonne à excellente. La baignade dans le secteur, activité d'ailleurs relativement fréquente selon les auteurs, était alors jugée sans risque pour la santé.

Outre la présence du fleuve, le secteur d'étude dispose d'un réseau hydrographique peu développé. On compte essentiellement deux cours d'eau : les ruisseaux Lecours et Lallemand. Ils traversent le territoire perpendiculairement au fleuve. Ces cours d'eau semblent subvenir adéquatement aux besoins de drainage du secteur. Le ruisseau Lecours a été nommé ainsi en mémoire de Michel Lecours (1644-1713) qui fut propriétaire d'une terre qui incluait l'embouchure de ce ruisseau.

Drainant une superficie d'environ 7 km<sup>2</sup>, le ruisseau Lallemand constitue le principal cours d'eau du parc. Il prend sa source près de l'autoroute Jean-Lesage, par le biais du système de drainage des terres agricoles pour terminer sa course dans le fleuve à quelques kilomètres plus loin. Plus précisément, l'embouchure du ruisseau Lallemand est située à l'extrémité est du parc.



**Photo 35** La chute du ruisseau Lallemand représente un attrait intéressant en toutes saisons (collection: GIRAM)

Une récente caractérisation (Carrier 2004) des berges de ce dernier cours d'eau a permis de mettre en évidence des secteurs à fort potentiel récréotouristique ainsi que d'identifier certains tronçons plus problématiques. D'une part, la portion du ruisseau en aval de l'ancienne grange en bois cordé jusqu'au pont de la rue De La Martinière offre un bon potentiel récréatif en raison de l'esthétisme que lui procure notamment la présence de quelques milieux humides de faible superficie, d'une saulaie et de quelques cascades et bassins. D'autre part, les rives de la section qui traverse le secteur agricole sont plus souvent qu'autrement dénudées en raison des activités agricoles. On y observe également quelques aménagements réalisés à même le lit du cours d'eau qui influencent l'écoulement de ses eaux. Enfin, la section du ruisseau Lallemand située près de l'embouchure est celle présentant la plus forte artificialisation des rives. Cette dernière portion afficherait également une contamination bactériologique élevée en raison de rejets directs d'eaux usées dans ce cours d'eau ou encore à cause d'installations septiques déficientes (GIRAM 1997). Une description plus détaillée de ce cours d'eau et de ses rives est présentée dans la prochaine section.

Pour sa part, le ruisseau Lecours s'écoule en direction du fleuve Saint-Laurent dans le secteur ouest du parc dans une moindre envergure. On peut observer que l'état de ses berges se détériore progressivement de l'amont vers l'aval. Des signes évidents d'érosion sont perceptibles alors que le lit du ruisseau semble s'être enfoncé naturellement dans les dépôts meubles et la roche en place. Par endroits, des arbres se sont affaissés dans le lit du ruisseau et entravent la libre circulation de l'eau. Afin de pallier à ce problème, des matériaux inertes (blocs de béton) ont été mis en place en haut de la falaise afin de freiner l'érosion des berges. Ces travaux de stabilisation ne respectent toutefois pas le caractère naturel du milieu et modifient l'écoulement de l'eau. De plus, un barrage artisanal de béton a été aménagé près de l'embouchure du ruisseau par un propriétaire riverain afin d'y aménager un bassin.



**Photo 36** Le ruisseau Lecours est soumis à une forte érosion en raison d'un trop fort débit du réseau pluvial de la ville en provenance des secteurs urbains environnants (coll. : BPH)

Le drainage amont du réseau routier (rue Saint-Joseph et boulevard de la Rive-Sud) pourrait être en grande partie responsable de l'augmentation de l'érosion des rives du ruisseau Lecours. En effet, le drainage que nécessite le réseau routier a pour effet d'accélérer la vitesse d'écoulement des eaux de pluie et de fonte des neiges tout en augmentant les débits de pointe. Il en résulte un surplus d'eau en un laps de temps plus court qui a pour effet d'augmenter les risques d'érosion des rives sensibles ou instables. Toujours dans le même ordre d'idée, des accumulations d'eau dans les fossés de drainage, à la jonction du ruisseau Lecours et du boulevard de la Rive-Sud, ont été signalées depuis que des travaux d'entretien des fossés et des ponceaux ont été effectués dans le secteur il y a quelques années.

On ne retrouve aucun autre plan d'eau sur le territoire du futur parc. Par contre, on peut observer de petits milieux humides dans des zones de mauvais drainage ou encore dans des secteurs de résurgence de la nappe phréatique comme c'est le cas aux abords sud du ruisseau Lallemand, entre le chemin des Chalets et la rue De La Martinière.

## **9.2 Les richesses biologiques**

Cette section présente une synthèse des connaissances sur la faune et de la flore du territoire à l'étude. Elle reprend, entre autres, les principales données, observations et informations de l'étude de Harvey et coll. de 1995, tout en présentant celles de visites de terrain et d'inventaires ciblés effectués spécifiquement par des spécialistes pour les besoins du présent mandat. De plus, afin de mettre à jour les informations sur les éléments biologiques d'intérêt ou sensibles du secteur, des demandes d'informations ont été logées auprès de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches de la Société de la Faune et des Parcs (FAPAQ) et au Centre de données sur la patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Les principales caractéristiques biologiques du secteur d'étude sont présentées et illustrées sur la carte 2 : Cadre biologique, à la page 85.

### 9.2.1 La végétation

On a subdivisé le territoire à l'étude en deux vastes unités selon le type de végétation qui couvre le secteur de la pointe De La Martinière. La première unité regroupe les milieux ouverts, dont les champs, les friches agricoles ainsi que les secteurs habités et modifiés par l'homme (villégiature et résidence). La deuxième regroupe les différents couverts forestiers, feuillus et résineux.



Photo 37 Vue d'ensemble du boisé et de la friche au printemps 1998 (photo : Pierre Lahoud, collection : GIRAM)

#### 9.2.1.1 Les zones champêtres agricoles et arbustives

Le cœur du futur parc régional est une zone champêtre où l'on pratique l'agriculture. Autour des champs cultivés, les terres agricoles laissées en friche se transforment peu à peu en zones champêtres arbustives, mais il apparaît que ces friches ont, dans l'ensemble, peu évolué depuis l'inventaire forestier de 1995. Naturellement, les arbres dans les friches ont quelque peu grandi et leur nombre a augmenté, mais, selon toute vraisemblance, les friches sont relativement stables même si la forêt tend progressivement et lentement à reprendre sa place d'origine. Le long des routes, des ruisseaux et des champs, quelques arbres et bosquets ont disparus.

Outres les herbacées des champs et des friches, les milieux ouverts sont colonisés par de nombreuses espèces d'arbustes et d'arbres. Parmi les essences arborescentes, le bouleau blanc, le frêne d'Amérique et les peupliers sont les plus abondantes auxquelles s'ajoutent le cerisier de Pennsylvanie, la pruche, le pin blanc, le cèdre, le tilleul et l'épinette blanche. Plusieurs arbustes présentent un intérêt certain pour la production de fruits et de graines qui attirent une faune aviaire diversifiée. Parmi ceux-ci, signalons la présence d'aubépine, de sumac vinaigrier, de viorne trilobée et de physocarpa.

En particulier, la terre en friche, d'une superficie de 11,2 ha, située immédiatement à l'est de la zone agricole active est aujourd'hui devenue une arbustaie de dix ans. La strate arborescente y est absente tandis que la strate arbustive est importante mais non uniforme. La végétation feuillue a une hauteur moyenne de cinq mètres. On y trouve de l'aubépine, du noisetier et de l'amélanchier. La régénération, composée de quelques frênes d'Amérique et d'érables à sucre, est très faible. Les carex couvrent son sol.



**Photo 38** Le boisé principal et ses abords offrent une bonne diversité végétale (collection : AFQM)

#### 9.2.1.2 Le couvert forestier

L'étude de Harvey et coll. en 1995 présentait un inventaire de la forêt qui avait conduit à une délimitation de polygones basée sur la composition et la hauteur de la végétation. Y étaient alors délimitées les arbustaias ouvertes et fermées et les arborais basses et hautes. Ces dernières se distinguaient par la dominance des essences arborescentes (feuillus, résineux ou mixte). Un exercice similaire a été refait pour le présent projet, avec cependant une approche forestière plus conventionnelle. Ce travail a permis de recenser vingt-six essences d'arbres. Cette diversité s'exprime avec de fréquents changements de peuplements du fait des variations du milieu dont le drainage ainsi que la profondeur et la richesse du sol.

Cette mise à jour des informations forestières a été réalisée par M<sup>me</sup> Anik Lapointe, ing. f. de l'Association forestière du Québec Métropolitain. Il est important de retenir ici qu'il ne s'agit pas d'un inventaire forestier systématique visant l'aménagement mais plutôt de données provenant de virées visant à évaluer les potentiels forestiers du site. Les visites de terrain ont été précédées d'une photo-interprétation. Les peuplements forestiers délimités et illustrés sur la carte 2 sont présentés sommairement dans les paragraphes suivants.



### Érablière à feuillus tolérants (ErFt A2 Jin)

Il s'agit d'un peuplement d'une superficie de 1,3 ha composé de frênes d'Amérique, d'érables à sucre, d'érables rouges et de noyers cendrés avec une très bonne densité et une bonne surface terrière. Les arbres dominants ont une hauteur moyenne de 20 m. Les arbres vigoureux occupent la moitié du peuplement qui est jeune et inéquien (plusieurs classes d'âge). La strate arbustive et la régénération au sol sont faibles et composées que de quelques érables à sucre.

### Érablière à feuillus tolérants (ErFt B3 30)

La strate arborescente, très diversifiée, est composée principalement d'érables à sucre, de frênes d'Amérique et d'érables rouges. Les essences compagnes sont l'épinette blanche, le hêtre à grandes feuilles, le thuya occidental, le bouleau à papier et l'orme d'Amérique. La densité du peuplement est bonne alors que la surface terrière faible. La hauteur moyenne des arbres dominants est de 15 m et environ 40 % des tiges sont vigoureuses. Le peuplement est âgé d'une trentaine d'années et couvre une superficie de 5,1 ha. En sous-étage, le nombre de gaules est faible et on peut y observer les espèces suivantes : l'érable à sucre, le frêne d'Amérique et quelques ostryers de Virginie et érables à épis. La régénération au sol est importante et composée d'érable à sucre, d'amélanchier, de frêne d'Amérique, d'érable rouge, de thuya occidental, d'érable de Pennsylvanie et d'érable à épis.

### Érablière à feuillus tolérants (ErFt B2 Jin)

La strate arborescente est composée principalement des essences suivantes : érable à sucre, érable rouge, hêtre à grandes feuilles et bouleau à papier. On retrouve aussi des essences compagnes comme le frêne d'Amérique, l'épinette blanche, l'ostryer de Virginie, le thuya occidental et la pruche du Canada. La densité du couvert forestier est bonne et la surface terrière est importante. On retrouve 51 % des tiges qui sont vigoureuses. Les arbres dominant le couvert forestier ont une hauteur moyenne de 20 m. Le peuplement est inéquien et couvre une superficie de 17,2 ha. En sous-étage, la strate arbustive est composée principalement de hêtre à grandes feuilles avec la présence de sapin baumier et d'érable de Pennsylvanie. Le nombre de tiges à l'hectare est faible. La régénération au sol est importante et composée d'érable à sucre, de frêne d'Amérique, de bouleau à papier, de sapin baumier et d'érable de Pennsylvanie.

Il y a présence de vieilles souches dans le peuplement principalement près de la route d'accès et des sentiers pédestres. La plupart de ces arbres coupés étaient matures et semblaient en santé.

### Érablière à feuillus intolérants (ErFi B3 50-30)

L'érable à sucre domine la strate arborescente. Le bouleau à papier s'y développe très bien. Les autres essences compagnes sont, dans des proportions plus faibles, le hêtre à grandes feuilles, l'érable rouge, le frêne d'Amérique, le chêne rouge, l'épinette blanche et la pruche du Canada. Un peu plus de 50 % des tiges sont vigoureuses. La densité du couvert forestier est bonne tout comme la surface terrière. La hauteur des tiges dominantes est de 12 à 17 m. On retrouve deux classes d'âge distinctes dans le peuplement soit 50 et 30 ans, mais les arbres âgés de 50 ans sont plus nombreux. La superficie est de 2,5 ha. En sous-étage, l'ostryer de Virginie domine avec l'érable à sucre, le hêtre à grandes feuilles et le sapin baumier. Cependant, le nombre de tiges est faible. La régénération est bonne et se compose principalement d'érable à sucre. On note aussi la présence de hêtre à grandes feuilles, de sapin baumier, de frêne d'Amérique, de chêne rouge et d'ostryer de Virginie.

### Bétulaie à papier (Bp B4 30)

La strate arborescente se compose principalement de bouleaux à papier avec plusieurs espèces compagnes telles l'érable à sucre, l'érable rouge et l'ostryer de Virginie. La densité du couvert forestier est bonne tout comme sa surface terrière. Les arbres dominants ont une hauteur moyenne de 10 m, 70 % des tiges sont vigoureuses. Le peuplement est âgé de 30 ans et couvre une superficie de 1,3 ha. En sous-étage, la strate arbustive est composée principalement de sapin baumier avec la présence d'érable à sucre, d'ostryer de Virginie et de frêne d'Amérique. Le nombre de tiges à l'hectare est bon, mais la répartition spatiale est inégale. La régénération est plutôt faible avec quelques érables à sucre, frênes d'Amérique, sapins baumier et bouleaux à papier.

### Arboraie feuillue (F D5 10)

La strate arborescente est constituée principalement de frênes d'Amérique. Les essences secondaires sont le cerisier de Pennsylvanie et l'érable de Pennsylvanie. Le couvert est très faible tout comme la surface terrière (peuplement ouvert). On note la présence d'aubépine dans certains secteurs. 66 % des tiges sont vigoureuses. Les arbres ont une hauteur moyenne de 5 m et sont âgés de 10 ans. Le peuplement couvre une superficie de 6,5 ha. La strate arbustive est bonne avec les essences comme le frêne d'Amérique et le cerisier Pennsylvanie. La régénération au sol est faible. Le frêne d'Amérique et le cerisier de Pennsylvanie sont les essences observées.

### Feuillus tolérants (Ft C2 30-50)

La strate arborescente se compose majoritairement de frênes d'Amérique. Les essences secondaires sont l'érable à sucre et l'épinette blanche. La densité du couvert est faible tout comme la surface terrière. On retrouve 75 % des tiges qui sont vigoureuses. Les arbres, qui dominent le couvert forestier ont une hauteur moyenne de 20 m. On retrouve deux classes d'âge dans le peuplement : 30 et 50 ans. Les tiges âgées de 30 ans sont plus nombreuses. Le peuplement occupe une superficie de 1,2 ha. La strate arbustive est faible. On y retrouve de l'érable à sucre et du frêne d'Amérique. La régénération au sol est très bonne. On retrouve principalement de l'érable à sucre avec du frêne d'Amérique et du cerisier de Pennsylvanie.

### Peuplement résineux accompagné de feuillus tolérants (RFt A2 Vin)

La strate arborescente est nettement dominée par le thuya occidental. Le frêne d'Amérique s'ajoute à la pruche du Canada, l'épinette blanche et le bouleau à papier. La densité du couvert est très bonne tout comme la surface terrière. La hauteur des arbres dominants se situe entre 17 et 22 m. Les tiges vigoureuses représentent 62 % du peuplement qui est inéquien. Il couvre une superficie de 3,3 ha. La strate arbustive est faible avec quelques tiges des espèces suivantes : sapin baumier et hêtre à grandes feuilles. La régénération au sol est absente.

### Peuplement résineux composé principalement de cèdre (RC B3 70)

La strate arborescente est composée de thuya occidental, d'épinette blanche, de frêne d'Amérique, d'érable à sucre, de pin blanc et de bouleau à papier. La densité du couvert forestier est bonne avec une surface terrière importante. Les arbres dominant le couvert forestier ont une hauteur moyenne de 12 à 17 m. 86 % des tiges sont vigoureuses. Le peuplement est âgé de 70 ans et couvre une superficie de 4,4 ha. La régénération en sous-étage est absente. On ne trouve pas ou peu de tiges ayant un diamètre de 1 à 9 cm au dhp (diamètre à hauteur de poitrine). La régénération au sol est importante et composée de thuya occidental, d'érable à sucre, de frêne d'Amérique, d'épinette blanche et de sapin baumier.



**Photo 39** Cette cédrière située dans la partie est du secteur riverain est bien ancrée dans des crans rocheux spectaculaires (coll. : GIRAM)

### Peuplement résineux accompagné de feuillus tolérants (RFt C2 50-70)

La strate arborescente est principalement composée d'épinettes blanches et de frênes d'Amérique. Les essences compagnes sont l'érable à sucre et le thuya occidental. Le couvert forestier est peu dense et sa surface terrière faible. Les tiges présentes sont vigoureuses dans une proportion de 72 %. Les arbres dominants ont une hauteur moyenne de 20 m et sont âgés de 50 et 70 ans. La strate arbustive est bonne, mais la répartition spatiale est inadéquate. L'essence principale est le cerisier de Pennsylvanie accompagné de frênes d'Amérique. La régénération au sol est absente.

#### 9.2.2 Les milieux riverains

Une présentation sommaire des ruisseaux Lecours et Lallemand a été faite précédemment dans la section portant sur l'hydrographie. Rappelons-nous qu'en milieu forestier, l'état des rives de ces cours d'eau est généralement bon, cependant des encoches d'érosion sont visibles dans plusieurs tronçons en raison notamment de modifications du régime hydrique causées par le drainage du réseau routier en amont (secteur sud-ouest) et des activités agricoles pratiquées en rives.

Pour les besoins du projet de parc régional, M. Jérôme Carrier, technicien en agroenvironnement, a visité le ruisseau Lallemand pour caractériser ce dernier. Le texte qui suit résume son travail.

Le ruisseau Lallemand prend sa source du système de drainage rectiligne et superficiel de parcelles agricoles (prairies herbacées) localisées au sud du chemin des Forts et est aussi alimenté par des eaux de ruissellement. Ses berges ne présentent aucun signe d'érosion et sont colonisées d'arbustes et de plantes herbacées. Il traverse par la suite une jeune plantation d'épinettes. Il poursuit sa course par la suite de façon rectiligne le long de la voie ferrée du Canadien national. La section de la plantation est caractérisée par un profil naturel sans signe d'érosion. Il est bordé par une végétation herbacée relativement diversifiée.

Le ruisseau Lallemand traverse ensuite la carrière Vézina où un barrage artisanal y a été érigé. Un bassin près d'un ancien chalet abandonné est comblé de sédiments. Il est suivi d'une chute de plus 1,5 m. Dans sa traversée de la carrière, on peut noter des signes d'érosion de faibles à moyens ainsi que des empiètements par des matériaux de déblais. Les pentes y sont plus fortes et la végétation, quoique abondante, est en mauvais état et présente moins de diversité. Ensuite, le ruisseau chemine sous un couvert forestier sur près de 150 m pour enfin rejoindre et

traverser le boulevard de la Rive-Sud. Les berges, aux abords de cette route, sont alors constituées de remblais et de gravier aux pentes très abruptes et ce, jusque derrière le concessionnaire automobile. Le remblai empiète à quelques endroits sur le lit majeur du ruisseau. En ce dernier lieu, des neiges usées sont occasionnellement déversées.

En milieu agricole, le ruisseau traverse des prairies dont l'accès au cours d'eau par les animaux a été nouvellement condamné. De plus, l'agriculteur prévoit restaurer les rives qui, sans souffrir d'érosion, présente peu de diversité végétale. Près de la grange, un ponceau permettant le passage de la machinerie réduit la largeur du lit de plus de la moitié. Deux seuils artificiels composés de matériaux divers (bois, acier et plastique) situés sur les propriétés suivantes ont créé des bassins de plus de 20 m<sup>2</sup> chacun ralentissant ainsi le débit du ruisseau.



**Photo 40** Le temps doux du 1<sup>er</sup> janvier 2004 rendait le ruisseau Lallemand particulièrement impressionnant devant la vieille grange (coll. : GIRAM)

En quittant le milieu agricole, le ruisseau Lallemand s'engouffre d'abord dans une friche puis dans la forêt. Des zones humides se sont créées suite au passage de petits tributaires rejoignant le ruisseau Lallemand. On peut y observer des plantes de milieux humides et des fougères dont la matteucie fougère-à-l'autruche. Beaucoup de déchets, principalement des pneus, sont présents dans les zones de dépôts.

Le premier pont traversé est en mauvais état. Il semble que lors de crues, il cause des restrictions au passage de l'eau créant ainsi, en amont, un bassin où les sédiments se déposent. Le remblais du pont présente des signes d'affaiblissement évident et une réfection semble nécessaire pour la sécurité des usagers.

Cette section, caractérisée par un écoulement rapide, présente un dénivelé de plus de 15 m sur un peu plus d'une centaine de mètres de longueur. Ce dénivelé donne naissance à de belles chutes et quelques bassins. En rive, les saules offrent un intérêt esthétique et faunique certain.

Le ruisseau Lallemand poursuit sa course jusqu'à l'embouchure située dans la zone résidentielle et de villégiature. Tout au long de ce dernier parcours, on peut observer plusieurs constructions (cabanons, barrages, escaliers, terrasses, aires de jeux, etc.) dans le lit majeur du cours d'eau. Certaines sections de rive ont été déboisées pour des constructions ou pour dégager une vue sur le ruisseau. À son embouchure, le ruisseau est sous l'influence des marées du fleuve. Cependant, les aménagements en rives limitent les interactions entre la végétation et les eaux du fleuve.

L'accélération des débits de l'eau par le drainage du réseau routier et agricole menace l'intégrité du lit et des rives du ruisseau Lecours. La section aval du ruisseau Lecours a été canalisée et endiguée contrairement à la partie en amont qui présente un aspect plus naturel. Aux abords de la partie canalisée, le peuplement a subi d'importantes coupes et y est clairsemé. De nombreux sentiers passent à proximité de ce cours d'eau.

La bordure fluviale, quant à elle, a été bien décrite dans le document de Harvey et coll. en 1995. On peut y lire que la zone littorale est colonisée par des îlots de végétation dans les secteurs de sédimentation (anses, baies, dépressions, etc.). À l'ouest, c'est-à-dire principalement aux anses aux Sauvages et Gilmour, on retrouve des herbiers bien structurés et colonisés par plus de 45 espèces de plantes dont le scirpe américain. Parmi ces dernières plantes, plusieurs sont rares et uniques au fleuve Saint-Laurent. Une section leur est consacrée plus loin.

### 9.2.3 La faune et les habitats aquatiques

Le littoral ainsi que les deux cours d'eau du territoire répondent aux critères génériques de l'habitat du poisson tel que définis par le Règlement sur les habitats fauniques de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Par le fait même, ils sont donc protégés en vertu de cette législation. Le statut d'habitat du poisson protège le milieu aquatique et le littoral en interdisant toutes activités susceptibles de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre au poisson.

La caractérisation du secteur en 1995 (Harvey et coll.) avait mis en lumière la présence de plusieurs espèces de poissons dans ce secteur du fleuve. Des onze espèces de poissons recensées alors, sept utiliseraient le secteur comme habitat d'alevinage. Parmi celles-ci, retenons particulièrement l'alose savoureuse et l'éperlan arc-en-ciel. L'alose savoureuse est une espèce désignée vulnérable par la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec* alors que l'éperlan arc-en-ciel (population du sud du Saint-Laurent) apparaît sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées vulnérables ou menacées.

#### 9.2.4 La faune et les habitats terrestres

Il n'y a pas eu d'inventaire systématique de la faune dans le secteur d'étude à part ceux effectués pour les oiseaux présentés ci-après et des campagnes d'exploration effectuées par l'Association forestière Québec Métropolitain (AFQM). Lors d'inventaires effectués en 1995, une liste d'espèces observées ou potentielles pour le secteur a été dressée. Cette liste se résumait à des espèces dites urbaines et périurbaines et communes au milieu rural tels des rongeurs (lièvre d'Amérique, marmotte commune, écureuil roux, tamia rayé et le rat musqué) et certains petits carnivores (raton laveur, moufette rayée, renard roux et vison d'Amérique). Des chauves-souris avaient également été signalées. Lors des visites de terrain effectuées pour ce mandat, des indices de présence de cerfs de Virginie ont été observés. Les inventaires de l'AFQM à l'été 2004 n'ont pas permis d'observer de nouvelles espèces.

Aucun mammifère à statut précaire n'a été observé ni signalé dans le secteur outre une mention d'un couguar de l'Est recensée par la FAPAQ. Cette observation n'a jamais été validée et compte tenu des mœurs de cette espèce et de ses besoins en terme d'habitat, on doit considérer cette mention comme peu vraisemblable.

En ce qui regarde l'herpétofaune (amphibiens et reptiles), l'équipe de l'AFQM a observé ou capturé des salamandres (cendrée, sombre du nord et à deux lignes), des couleuvres (rayée, à ventre rouge et à collier) et observé des masses d'œufs identifiées comme appartenant à la grenouille des bois. La salamandre sombre du nord figure dans la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du Québec.



**Photo 41** Cette salamandre sombre du Nord, une espèce en voie de disparition, a été observée lors d'un inventaire effectué, au printemps 2004, par l'Association forestière du Québec métropolitain (collection : AFQM)

#### 9.2.4.1 La faune avienne

Les données et informations présentées ici ont été colligées par M. Guy Lemelin, ornithologue bien connu dans la région de Québec. La diversité des habitats du site (fleuve, littoral, champs, forêt, milieux humides, ruisseaux, etc.) a pour effet d'attirer un très grand nombre d'espèces d'oiseaux. Parmi les 150 espèces observées jusqu'à maintenant, la majorité (116) est associée aux milieux boisés, aux champs et aux friches. Un fort pourcentage de ceux-ci sont des espèces migratrices qui utilisent le secteur comme halte migratoire. Chez les oiseaux nicheurs, plus de 50 espèces, dont le très coloré cardinal rouge, utilisent le site avec plus ou moins de régularité. En période hivernale, près de 50 espèces d'oiseaux ont été rapportées jusqu'à maintenant. Plusieurs d'entre elles fréquentent les lieux à des fréquences variables selon les conditions météorologiques et la quantité de fruits, de graines et de cônes. La mésange à tête noire, la sittelle à poitrine blanche et le pic chevelu sont présents à l'année. Enfin, près de trente espèces d'oiseaux associées aux milieux aquatiques, dont le plongeon huard, la bernache du Canada et le rarissime garrot d'Islande, ont été observées près du littoral, tout particulièrement à proximité de la plage de l'anse De La Martinière.



Par sa localisation et sa diversité biophysique, le secteur De La Martinière (incluant la grève Gilmour) est un excellent site d'observation, tout spécialement lors des périodes de migration. Sa localisation stratégique dans une importante voie migratoire de la vallée du Saint-Laurent est reconnue à l'échelle du continent. Lors de nuits de migration intensive, il n'est pas rare de voir dans un même secteur des centaines de bruants et de parulines. Les milieux riches en arbres et arbustes fruitiers comme les friches sont particulièrement fréquentés par la faune avienne. En hiver, les peuplements de conifères offrent des sites de protection contre les intempéries. Des insectivores comme le roitelet à couronne dorée passent certains hivers dans ces derniers îlots. Les arbres gorgés de cônes accueillent le bec-croisé bifascié et le durbec des sapins. Quant aux arbres malades et les chicots, ils attirent les pics à dos noir et à dos rayé.



**Photo 42** Le grand pic peut être observé en diverses périodes de l'année dans le boisé De La Martinière (collection : GIRAM)

Lorsque les vents sont favorables, le site peut être le théâtre d'un passage important d'oiseaux de proie. La buse à queue rousse, l'épervier brun et la crécerelle d'Amérique sont les espèces les plus observées. Au cours d'une saison, il peut arriver de voir l'aigle royal et le pygargue à tête blanche, deux espèces considérées comme vulnérables au Québec. Au printemps, la secteur De La Martinière sert de « catapulte » aux oiseaux afin d'entreprendre la traversée du fleuve. À l'inverse, elle sert de « zone d'atterrissage » à l'automne. C'est d'ailleurs au cours de cette saison que la migration des oiseaux de proie est la plus intéressante et la plus spectaculaire car ces derniers arrivent au-dessus du site à basse altitude.

Les marais des anses aux Sauvages et Gilmour sont connus des ornithologues de la région de Québec depuis fort longtemps. Il est parmi les meilleurs sites de rassemblement d'oiseaux aquatiques de la région. Pour tout le secteur De La Martinière, le total d'espèces recensées jusqu'à aujourd'hui dans cette partie du territoire de la ville de Lévis se chiffre à 207, comparativement à 135 en 1995.

Au niveau des oiseaux aquatiques, c'est au printemps que les battures révèlent toute leur richesse ornithologique. En mars, lorsque les glaces commencent à se fragmenter, les premiers canards et bernaches y viennent pour se nourrir et s'y reposer. Ensuite vient la période la plus fébrile de l'année, soit en avril et mai, où s'ajoutent des milliers d'oies, des centaines de canards et des espèces forestières qui s'arrêtent dans les bosquets et boisés de la zone inondable bordant le site. Parmi les 36 espèces d'anatidés observées régulièrement au Québec, 30 d'entre elles ont été observées à la grève Gilmour dont l'oie rieuse, l'oie de Ross, le canard siffleur, l'arlequin plongeur et le garrot d'Islande.



**Photo 43** À la grève Gilmour, juste en amont du futur parc, la sauvagine est omniprésente au printemps et à l'automne (photo : mai 2004, collection : GIRAM)

**Tableau 9 Liste en ordre taxonomique des espèces observées entre la pointe De La Martinière et l'anse aux Sauvages – Mise à jour le 11 juin 2004 (à noter que certains noms d'espèce ont changé depuis 1995)**

Plongeon catmarin	Plongeon huard	Grèbe à bec bigarré
Grèbe esclavon	Grèbe jougris	Océanite de Wilson
Océanite cul-blanc	Fou de Bassan	Cormoran à aigrettes
Grand Cormoran	Pélican d'Amérique	Petit Blongios
Grand Héron	Grande Aigrette	Aigrette neigeuse
Héron vert	Bihoreau gris	Urubu à tête rouge
Oie rieuse	Oie des neiges	Oie de Ross
Bernache du Canada	Bernache cravant	Canard branchu
Canard chipeau	Canard siffleur	Canard d'Amérique
Canard noir	Canard colvert	Sarcelle à ailes bleues
Canard souchet	Canard pilet	Sarcelle d'hiver
Fuligule à tête rouge	Fuligule à collier	Fuligule milouinan
Petit Fuligule	Eider à duvet	Arlequin plongeur
Macreuse à front blanc	Macreuse brune	Macreuse noire
Harelde kakawi	Petit Garrot	Garrot à œil d'or
Garrot d'Islande	Harle couronné	Grand Harle
Harle huppé	Balbuzard pêcheur	Pygargue à tête blanche
Busard St-Martin	Épervier brun	Épervier de Cooper
Autour des palombes	Buse à épaulettes	Petite Buse
Buse à queue rousse	Buse pattue	Aigle royal
Crécerelle d'Amérique	Faucon émerillon	Faucon gerfaut
Faucon pèlerin	Gélinotte huppée	Râle de Virginie
Marouette de Caroline	Foulque d'Amérique	Pluvier argenté
Pluvier bronzé	Pluvier semipalmé	Pluvier kildir
Grand Chevalier	Petit Chevalier	Chevalier solitaire
Chevalier grivelé	Barge marbrée	Tournepierre à collier
Bécasseau maubèche	Bécasseau semipalmé	Bécasseau minuscule
Bécasseau à croupion blanc	Bécasseau à poitrine cendrée	Bécasseau violet
Bécasseau variable	Bécassin roux	Bécassin à long bec
Bécassine de Wilson	Bécasse d'Amérique	Mouette pygmée
Mouette rieuse	Mouette de Bonaparte	Goéland à bec cerclé
Goéland de Californie	Goéland argenté	Goéland arctique
Goéland brun	Goéland bourgmestre	Goéland marin
Mouette de Sabine	Mouette tridactyle	Mouette blanche
Sterne pierregarin	Guifette noire	Guillemot à miroir
Pigeon biset	Tourterelle triste	Coulicou à bec noir
Grand-duc d'Amérique	Chouette rayée	Chouette lapone
Petite Nyctale	Engoulevent d'Amérique	Martinet ramoneur
Colibri à gorge rubis	Martin-pêcheur d'Amérique	Pic à tête rouge
Pic maculé	Pic mineur	Pic chevelu
Pic à dos rayé	Pic à dos noir	Pic flamboyant
Grand Pic	Pioui de L'Est	Moucherolle à ventre jaune
Moucherolle des aulnes	Moucherolle tchébec	Moucherolle phébi
Tyran huppé	Tyran tritri	Pie-grièche grise
Viréo à tête bleue	Viréo mélodieux	Viréo de Philadelphie

**Liste en ordre taxonomique des espèces observées entre la pointe De La Martinière  
et l'anse aux Sauvages – Mise à jour le 11 juin 2004 (suite)**

Viréo aux yeux rouges	Geai bleu	Corneille d'Amérique
Grand Corbeau	Alouette hausse-col	Hirondelle noire
Hirondelle bicoloré	Hirondelle de rivage	Hirondelle à front blanc
Hirondelle rustique	Mésange à tête noire	Mésange à tête brune
Mésange bicoloré	Sittelle à poitrine rousse	Sittelle à poitrine blanche
Grimpereau brun	Troglodyte de Caroline	Troglodyte familier
Troglodyte mignon	Roitelet à couronne dorée	Roitelet à couronne rubis
Gobemoucheron gris-bleu	Merlebleu de l'Est	Grive fauve
Grive à joues grises	Grive de Bicknell	Grive à dos olive
Grive solitaire	Grive des bois	Merle d'Amérique
Moqueur chat	Moqueur polyglotte	Moqueur roux
Étourneau sansonnet	Pipit d'Amérique	Jaseur boréal
Jaseur d'Amérique	Paruline obscure	Paruline verdâtre
Paruline à joues grises	Paruline à collier	Paruline jaune
Paruline à flancs marron	Paruline à tête cendrée	Paruline tigrée
Paruline bleue	Paruline à croupion jaune	Paruline à gorge noire
Paruline à gorge orangée	Paruline à couronne rousse	Paruline à poitrine baie
Paruline rayée	Paruline noir et blanc	Paruline flamboyante
Paruline couronnée	Paruline des ruisseaux	Paruline masquée
Paruline à calotte noire	Paruline du Canada	Bruant hudsonien
Bruant familier	Bruant des prés	Bruant fauve
Bruant chanteur	Bruant de Lincoln	Bruant des marais
Bruant à gorge blanche	Bruant à couronne blanche	Junco ardoisé
Bruant lapon	Bruant des neiges	Cardinal rouge
Cardinal à poitrine rose	Goglu des prés	Carouge à épaulettes
Sturnelle des prés	Quiscale rouilleux	Quiscale bronzé
Vacher à tête brune	Oriole de Baltimore	Durbec des sapins
Roselin pourpré	Roselin familier	Bec-croisé des sapins
Bec-croisé bifascié	Sizerin flammé	Sizerin blanchâtre
Tarin des pins	Chardonneret jaune	Gros-bec errant
Moineau domestique		

En été, des migrateurs tardifs comme les oiseaux de rivage (bécasseaux, pluviers, chevaliers et bécassins) fréquentent les battures aux premières semaines de juin. De juin à juillet, la plupart des nicheurs sont des passereaux. Toutefois, des espèces aquatiques et furtives comme le râle de Virginie et la marouette de Caroline utilisent les marais intertidaux et les buissons en zone inondable pour se nourrir et nidifier. À la fin de la saison, il n'est pas rare de voir des familles de canard noir et colvert barboter sur les battures.

À l'automne, la fréquentation du site par les anatidés diminue de façon significative. Néanmoins, le site demeure tout de même intéressant, surtout en octobre et novembre, où les tempêtes d'automne (vents du nord-est) attirent des espèces maritimes comme la macreuse noire et l'harelda kakawi. Toujours dans la même période, les boisés de la plaine inondable attirent des migrateurs retardataires et parfois inusités comme le gobe-moucheron gris-bleu et le troglodyte de Caroline.

En ce qui regarde les espèces d'oiseaux rares observées à ce jour, soulignons le faucon pèlerin (sous-espèce *anatum*), le pygargue à tête blanche, le grèbe esclavon (anciennement connu sous le nom de grèbe cornu) et l'aigle royal. Les deux premières espèces sont désignées vulnérables au Québec alors que le grèbe esclavon est désigné menacé. L'aigle royal est susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable. Enfin, les secteurs ouverts comme les friches colonisées par l'aubépine présentent des caractéristiques intéressantes d'habitat pour la pie grièche migratrice. Espèce désignée menacée au Québec, elle n'a cependant jamais été observée dans le secteur d'étude.

Enfin, la FAPAQ signale que le littoral de l'ensemble du secteur d'étude, soit l'anse aux Sauvages jusqu'à la pointe même De La Martinière est reconnu comme aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA). Le littoral est donc protégé en vertu du Règlement sur les habitats fauniques de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. L'ACOA propre au secteur De La Martinière porte le numéro 12-0152-88.

#### 9.2.5 Les espèces floristiques d'intérêt

Le littoral a fait l'objet de trois visites de terrain qui se sont déroulées le 22 août 2003 avec Pierre Morisset et Gisèle Lamoureux, le 6 septembre suivant avec Élisabeth Robert et Pierre Morisset et enfin, le 9 septembre suivant par Élisabeth Robert, en vue de localiser les plantes vasculaires rares de ce secteur. Les plantes recherchées sont celles qui, selon Labrecque et Lavoie (2002), sont menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.

Les plantes recherchées peuvent être des endémiques c'est-à-dire présentes seulement dans l'estuaire d'eau douce du fleuve Saint-Laurent, ou encore des espèces de répartition disjointe ou sporadique dont les habitats ne couvrent que de faibles superficies du territoire québécois. Qu'il s'agisse d'espèces, de sous-espèces ou de variétés, ces taxons d'intérêt partagent la caractéristique de s'être adaptés aux conditions écologiques particulières de rivage soumis à des marées d'eau douce de grande amplitude. Le tableau suivant présente les informations touchant les plantes vasculaires d'intérêt du littoral du secteur d'étude.

Le littoral de ce secteur se caractérise par la relative étroitesse de l'estran, ce qui limite la sédimentation. Des affleurements rocheux dénudés de végétation y constituent d'ailleurs un élément important du paysage, autant sur le littoral moyen que supérieur. L'importance du relief et du microrelief favorisent néanmoins l'accumulation de dépôts meubles et l'établissement en étages des associations végétales typiques des rivages de l'estuaire fluvial.

La végétation haute et dense du littoral supérieur (zone de submersion minimale à chaque marée) abrite deux taxons d'intérêt, des endémiques de l'estuaire fluvial : la cicutaire de Victorin et la gentiane de Victorin. Les individus sont peu abondants mais fréquents au sein de cette étroite bande de végétation.



**Photo 44** La gentiane élancée de Victorin fait partie des huit plantes à statut précaire observées sur le littoral De La Martinière (collection : GIRAM)

**Tableau 10 Liste des plantes à statut précaire observées sur le littoral de la pointe De La Martinière.**

Espèce	Nom français	Localisation	Statut	Distribution
<i>Bidens eatonii</i>	Bident d'Eaton	Littoral moyen supérieur (ESDmar, ESDroc)	Susceptible	Disjointe
<i>Cicuta maculata</i> var. <i>victorinii</i>	Cicutaire de Victorin	Littoral supérieur (ESDpra)	Menacée	Endémique
<i>Epilobium ciliatum</i> var. <i>economosum</i>	Épilobe à graines nues	Littoral moyen supérieur (ESDmar, ESDpra)	Susceptible	Endémique
<i>Gentianopsis procera</i> subsp. <i>macounii</i> var. <i>victorinii</i>	Gentiane élancée de Victorin	Littoral supérieur (ESDpra, ESDroc)	Menacée	Endémique
<i>Isoetes tuckmanii</i>	Isoète de Tuckerman	Littoral moyen supérieur (ESDmar, PALmar)	Susceptible	Sporadique
<i>Lycopus americanus</i> var. <i>laurentianus</i>	Lycope d'Amérique var. du Saint-Laurent	Littoral moyen supérieur (ESDpra-ESDroc)	Susceptible	Endémique
<i>Polygonum punctatum</i> var. <i>parvum</i>	Renouée naine	Littoral moyen supérieur (ESDpra, ESDroc)	Susceptible	Disjointe
<i>Zizania aquatica</i> var. <i>brevis</i>	Zizanie naine	Littoral moyen supérieur ESDmar	Susceptible	Endémique

Sur le littoral moyen, les secteurs vaseux et graveleux où la végétation devient moins dense et moins haute correspondent à l'habitat privilégié de trois taxons d'intérêt : le lycope du Saint-Laurent, l'épilobe à graines nues et la renouée naine. Dans les secteurs plus longuement submergés se rencontrent aussi d'autres espèces respectivement de répartition disjointe, sporadique ou endémique : le bident d'Eaton, l'isoète de Tuckerman et la zizanie naine. Le scirpe de Smith, considéré jusqu'à tout récemment comme un taxon vulnérable, a aussi été repéré. Malgré cette grande diversité, les individus sont à nouveau peu abondants quoique fréquents.



**Photo 45** La diversité des plantes en zone littorale et les coloris qu'elles offrent aux observateurs représentent un grand attrait pour les amateurs de sciences naturelles (coll. : GIRAM)

L'exploration du littoral en 2003 a donc permis de répertorier huit taxons d'intérêt sur un potentiel de treize plantes vasculaires menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées pouvant se rencontrer dans le secteur étudié. Il est probable qu'une exploration plus poussée du littoral moyen permettrait de trouver des petites marelles qui correspondent à l'habitat typique de deux autres espèces de répartition disjointe : la lindernie estuarienne et l'ériocaulon de Parker. D'ailleurs, l'ériocaulon de Parker, dont la distribution peut varier d'une année à l'autre, a déjà été repéré à la pointe De La Martinière, selon le Centre de données sur le patrimoine écologique du Québec.

Bien que des véhicules tout-terrain aient accès au site, le littoral est en bon état et peu affecté par l'action anthropique. Le littoral constitue une ouverture par excellence sur la beauté maritime régionale. Son impressionnante dynamique marégraphique, sa végétation et ses signatures géologiques en font certainement un élément clef du potentiel de mise en valeur du parc de la pointe De La Martinière. À l'exception des zones vaseuses densément végétalisées, plus fragiles, de la scirpaie américaine, cette façade sur le fleuve possède des caractéristiques propres à la détente, à l'éducation et au récréotourisme sans grand risque de perturbation du milieu si les mesures habituelles de protection des zones plus sensibles sont mises en œuvre.



**Photo 46** De nombreuses variétés de fougères ont été recensées dans les secteurs boisés (coll. : GIRAM)

Dans les secteurs boisés, une visite a été effectuée par M. Pierre Morisset à la fin de mai 2004 en vue de vérifier la présence de plantes rares ou pouvant présenter un intérêt particulier. Plusieurs peuplements ont été visités : érablière à tilleul, érablière à hêtre, prucheraie, cédrière, hêtraie, etc. La liste des plantes observées est présentée au tableau 10. Elle compte quelque 30 espèces, essentiellement des fougères et des plantes à floraison printanière. Cette liste ne comprend que les plantes indigènes et elle n'inclut donc pas les espèces introduites communes dans les endroits perturbés comme par exemple le pissenlit. Elle exclut aussi les espèces plus tardives, qui ne sont présentes qu'à l'état végétatif au mois de mai.



**Tableau 11 Liste des plantes herbacées facilement visibles et identifiables le printemps, observées dans le secteur de la pointe De La Martinière le 25 mai 2004**

<b>Fougère et lycopodes</b>	
Athyrium filix-femina	Fougère-femelle
Dryopteris intermedia	Dryoptéride intermédiaire
Dryopteris marginalis	Dryoptéride marginale
Gymnocarpium dryopteris	Fougère-du-chêne
Huperzia lucidula	Lycopode brillant
Lycopodium obscurum	Lycopode obscur
Matteucia struthiopteris	Fougère-à-l'autruche
Onoclea sensibilis	Onoclée
Polypodium virginianum	Polypode de Virginie
Polystichum acrostichoides	Polystic faux-acrostic
Pteridium aquilinum	Fougère-à-l'aigle
Thelypteris phegopteris	Fougère-du-hêtre
<b>Plantes à fleurs</b>	
Actaea sp.	Actée
Aralia nudicaulis	Aralie à tige nue
Arisæma triphyllum	Petit prêcheur
Asarum canadense	Gingembre sauvage
Cardamine diphylla	Cardamine carcajou
Clintonia borealis	Clintonie
Erythronium americanum	Érythron
Maianthemum canadense	Maïanthème du Canada
Maianthemum racemosum	Maïanthème à grappes
Mitchella repens	Mitchelle
Streptopus amplexifolius	Streptope blanc
Streptopus roseus	Streptope rose
Symplocarpus foetidus	Chou puant
Trientalis borealis	Trientale
Trillium erectum	Trille rouge
Trillium undulatum	Trille ondulé
Viola pubescens	Violette jaune

Presque toutes les plantes observées et énumérées sont communes dans les sous-bois des forêts feuillues de la région : érythron, petit-prêcheur, maïanthèmes, etc. Aucune des plantes menacées ou vulnérables du Québec (Labrecque et Lavoie 2002), comme par exemple l'ail des bois, n'a été relevée. Certaines espèces présentent cependant un intérêt spécial, soit parce qu'elles y sont près de la limite de leur aire de répartition au Québec, soit parce qu'elles forment de grandes populations à La Martinière, soit encore parce qu'elles n'ont été vues qu'à un seul endroit.

Parmi les plantes d'intérêt observées à La Martinière, signalons les suivantes :

- Cardamine carcajou : plante de la famille des Brassicacées (la famille du chou) qui se rencontre assez fréquemment dans les érablières, mais n'y est jamais très abondante. À la La Martinière, elle n'a été vue qu'à un seul endroit.
- Érythrone : probablement la plante herbacée la plus abondante dans le sous-bois de la pointe De La Martinière. Elle était déjà en fruits à la fin de mai.
- Gingembre sauvage : plante restreinte aux érablières les plus riches. Elle a eu de nombreux usages en médecine populaire (Lamoureux 2002) et pourrait constituer un élément fort intéressant dans un programme d'interprétation de la flore. Elle a été observée à un seul endroit dans le secteur (érablière à tilleul).
- Mitchelle rampante : pas une plante herbacée au sens strict, mais ses tiges ligneuses rampent à la surface du sol, de sorte que la plante à l'air d'une herbacée. La mitchelle est fréquente dans les érablières du secteur où elle forme de grandes colonies.
- Polystic faux-acrostic : d'après la carte de distribution publiée dans l'ouvrage classique de Rousseau (1974), c'est à l'ouest de Lévis que cette fougère atteindrait sa limite orientale au sud du fleuve. Or, elle est fréquente dans les érablières de la pointe De La Martinière. Ce polystic, une très belle fougère dont les frondes restent vertes tout l'hiver, est caractéristique des érablières riches.
- Trilles rouge et ondulé : le trille le plus abondant et fréquent dans le secteur De La Martinière est le trille à fleurs rouges. Le trille ondulé, qui a des fleurs blanches teintées de rouge au centre, n'a été vu qu'à un seul endroit, dans une hêtraie; ce trille n'est pas rare au Québec, mais il se rencontre plus souvent dans des forêts mixtes ou conifériennes, sur un sol plus acide.

Même si, en général, la flore herbacée printanière du sous-bois ne semble pas très riche, elle recèle quand même des éléments fort intéressants, entre autres l'abondance du polystic faux-acrostic, les grandes plages de mitchelle rampante, la variété des fougères dans certains sites, etc. La flore comprend aussi des espèces ligneuses, arbres et arbustes. L'hamamélis de Virginie (populairement appelé « café du diable »), un arbuste rare, a déjà été récolté dans le secteur. Mentionnons aussi le nombre relativement élevé d'essences forestières (plus de 20 espèces d'arbres).

## 10 BILAN DES POTENTIELS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE

---



**Photo 47** Cette vue d'ensemble du futur parc met en évidence ses nombreux potentiels (fleuve, topographie, boisés, friches, champs en culture, patrimoine bâti, etc.) (collection : GIRAM)

La revue de l'histoire ancienne et récente révèle que le secteur De La Martinière a été marqué par la prédominance des activités agricoles jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle. Ayant été l'objet de plusieurs grands projets industriels ou d'expansion résidentielle au cours des dernières décennies et malgré les pertes patrimoniales en ce qui regarde le bâti ou encore, la privatisation de zones de chalets et d'une grande partie de la bordure fluviale facilement accessible, le secteur De La Martinière a malgré tout conservé son caractère rural représentatif de la plus ancienne zone d'occupation européenne sur la rive sud du fleuve avec ses points de vue exceptionnels sur le fleuve et ses grands espaces boisés. L'organisation et l'occupation du territoire et les paysages demeurent représentatifs du mode de vie rurale du début de la colonisation de la bordure du Saint-Laurent.

La diversité biophysique de cette zone avec ses deux ruisseaux, les grands espaces ouverts et boisés et la bordure fluviale offrent une mosaïque d'habitats qui s'expriment notamment par le très grand nombre d'espèces d'oiseaux qui peuvent y être observées.

Enfin, le document intitulé *Une capitale de vert et de bleu* commandé par la Commission de la capitale nationale du Québec faisait le bilan des espaces naturels de la grande région de Québec en ces termes : « Le territoire d'étude comporte un grand nombre d'espaces verts aménagés qui sont répartis de façon inégale dans l'espace. Fortement concentrés à l'intérieur des tissus urbains, ils marquent un vide relatif en périphérie de ceux-ci ». Le bilan des acquis que dressait ce document en ce qui regarde les grands espaces verts de la région était le suivant : « une absence quasi totale, à proximité des milieux urbanisés, d'espaces vastes voués à la conservation, à la longue promenade et ressourcement en milieu naturel ». Ainsi, sur la rive sud, la proposition d'un parc à la pointe De La Martinière venait compléter un vaste circuit du littoral entre la marina de Saint-Romuald et le secteur est de la ville de Lévis pour se poursuivre vers la rivière Boyer.

Les multiples sources d'informations consultées et les nombreuses visites effectuées sur le terrain pour dresser le portrait biophysique et humain de ce territoire permettent maintenant d'établir une synthèse des potentiels et des contraintes du site en vue d'y implanter un parc régional. Cet exercice a également pour objet d'identifier des orientations de conservation, d'aménagement et de gestion du futur parc en vue d'intégrer cet espace dans le réseau des parcs majeurs de la Ville de Lévis (boisé Davida, parc des Chutes-de-la-Chaudière, Parcours des Anses, Parc régional linéaire de la rivière Etchemin, etc.) et de la Communauté métropolitaine de Québec

Les potentiels et les contraintes en vue de la création d'un parc régional sont présentés ci-dessous en faisant la distinction entre les milieux physique, biologique et humain.

## **Milieu physique**

### Potentails

- Vaste territoire situé en bordure du fleuve Saint-Laurent;
- Topographie légèrement inclinée vers le fleuve offrant des points de vue magnifiques;
- Présence de différentes formes géologiques sur le site (littoral, falaise et affleurements) propice à l'interprétation;
- Omniprésence du fleuve et de secteurs de plus grandes marées du système Saint-Laurent.

### Contraintes

- Nécessite plusieurs points d'accueil et la décentralisation des services en raison de son aspect linéaire et de la superficie du site;
- Sensibilité du paysage à la présence de structures;
- Milieux parfois sensibles à l'érosion et au piétinement;
- Littoral plus souvent qu'autrement difficile d'accès ou inaccessible.

### **Milieu biologique**

#### Potentiels

- Territoire offrant une grande variété d'habitats pour la faune et la flore et, par le fait même, l'observation de la nature;
- Variété et qualité du couvert végétal offrant une expérience exceptionnelle pour les usagers et s'appropriant bien à la sensibilisation et l'éducation relative à l'environnement;
- Présence d'espèces d'intérêt et rare mais sensibles;
- Site ornithologique reconnu à très fort potentiel.

#### Contrainte

- Hausse de l'achalandage sur le territoire ajoute une pression supplémentaire aux différentes espèces.

### **Milieu humain**

#### Potentiels

- Localisation périurbaine du territoire d'étude;
- Territoire desservi par un bon réseau de transport et des accès faciles;
- Site déjà fortement fréquenté par de nombreux visiteurs (raquette, ski de fond, randonnée pédestre, observation d'oiseaux, etc.);
- Affectation et zonage du territoire favorable partiellement à l'aménagement d'un espace vert riverain;
- Présence de deux propriétaires privés couvrant plus de 80 % de la superficie du parc limitant les négociations et les risques de morcellement. Peu de propriétaires privés sur le reste du territoire;
- Espace de parc non aménagé de la Ville de Lévis acquis des Sœurs Notre-Dame du Bon-Conseil de Chicoutimi;

- Patrimoine agricole et historique d'intérêt;
- Présence de bâtiments traditionnels en bon état et pouvant servir de point d'accueil et de site d'interprétation;
- Possibilité de consolider le secteur agricole et d'y assurer sa pérennité avec possibilité d'interprétation;
- Présence sur le territoire d'un vaste réseau de sentiers;
- Accès existants ou potentiels aux rives et aux paysages du fleuve Saint-Laurent;
- Superficie et diversité du site parc offrent une bonne capacité d'accueil;
- Vaste territoire rural et naturel s'intégrant dans le réseau des grands espaces verts de la capitale nationale.

### Contraintes

- Zonage d'expansion résidentielle sur la majeure partie du territoire augmentant ainsi la pression du développement urbain;
- Possibilité de conflit d'usages dans les secteurs résidentiels à proximité et dans les zones de chalets en zone littorale;
- Absence ou manque de contrôle et de structure favorisant les conflits d'usages et la détérioration du milieu;
- Menace de développement urbain en raison de la vaste zone d'expansion urbaine;
- Acquisitions pouvant s'avérer onéreuses;
- Présence de deux zones de chalets enclavées le long du littoral;
- Perte de la maison Guay-Irving dont la reconstruction nécessiterait un important investissement;
- Perte de la pointe même et de son fort historique suite au changement de zonage;
- Proximité de quelques résidences et difficulté d'accès pour un accueil centralisé;
- Acquisition probable d'une propriété privée en vue de réunir l'ensemble agricole traditionnel (maison – grange - hangar);
- Détérioration du milieu naturel par le manque de contrôle et risque de conflit d'usages (marche, vélo, VTT, motoneige, raquette et ski de fond);
- Faiblesse des liens est-ouest, parallèles au fleuve.

## Des attraites en toutes saisons



**Photo 48** La végétation printanière avec ses verts tendres et ses arbres fruitiers en fleurs est particulièrement attrayante dans cet espace riverain (photo : Pierre Lahoud, collection : GIRAM)



**Photo 49** Côté les rivages du secteur, c'est s'offrir des paysages panoramiques, des navires en mouvement, des marées changeantes et des moments de calme et de détente (collection GIRAM)



**Photo 50** De la rue Saint-Joseph, le panorama automnal de la pointe De La Martinière a depuis longtemps attiré les regards des passants, des artistes et maintenant des cyclistes (photo 2003, coll. : GIRAM)



**Photo 51** À la fin de la période hivernale, le décollage des glaces au coucher de soleil est un spectacle gratuit impressionnant (collection : GIRAM)





## **11 LA PETITE HISTOIRE DE LA PROMOTION DU PARC RÉGIONAL DE LA MARTINIÈRE**

La valorisation du secteur de la pointe De La Martinière comme espace à fort potentiel esthétique et récréatif s'est amorcée par le développement de la villégiature, mais ce sont les audiences publiques du BAPE sur le projet mort-né d'implantation d'infrastructures de gaz naturel liquéfié qui ont contribué à magnifier ce secteur remarquable par sa configuration côtière, sa topographie et la variété de ses paysages. Par la suite, les interventions combinées de la Ville et du GIRAM, puis l'intérêt manifesté par la Société de la Nature-Région du Québec pour la terre d'Irving ont contribué à maintenir la ferveur en vue de la création d'un parc régional sur le site. Plus récemment, cet espace a également été retenu par la Commission de la capitale nationale du Québec sur sa liste des boisés urbains remarquables à conserver.

### **11.1 Le rôle de la Ville de Lévis**

Au début des années 1990, le processus de planification de la Ville de Lévis-Lauzon réalisé dans le cadre du plan d'urbanisme identifia et reconnut les potentiels de cet espace riverain. La première étude confiée à des consultants préconisait le zonage de tout l'espace riverain et de l'ensemble du boisé De La Martinière en incluant le fort d'en bas. Dans cette étude sur l'aménagement de la bordure fluviale (Enviram, 1990), on reconnaissait au secteur est de la municipalité de nombreux potentiels, fondés sur le paysage et les attraits naturels de la bordure fluviale, qui devraient être pris en considération dans le cadre d'une mise en valeur du milieu. Parmi ceux-ci, les auteurs mentionnaient, les grèves Gilmour et Labonté, l'observation du fleuve, l'habitat faunique, le boisé de la falaise et de la pointe De La Martinière<sup>42</sup>. On y recommandait la création d'un parc régional de grande superficie composé d'un noyau central avec une extension vers l'ouest (grève Labonté) et une vers l'est, qui incluait les forts afin de constituer un réseau d'espaces verts de grand intérêt<sup>43</sup>. La future piste cyclable serait intégrée à ce parc linéaire longeant le sommet de la falaise jusqu'au fort d'en bas. Malheureusement, lors de l'adoption du plan de zonage en 1992, les autorités politiques de l'époque n'ont pas cru pertinent d'y inclure la pointe même qui offrait sur le plan historique et panoramique un des éléments les plus signifiants du futur parc. Même le boisé des Sœurs Notre-Dame du Bon-Conseil de Chicoutimi, mis en vente à l'automne 1990, passa près d'échapper à la Ville en raison de sa lenteur à procéder dans ce dossier.

---

<sup>42</sup> Ville de Lévis-Lauzon et Envira inc., *Plan directeur d'aménagement de la bordure fluviale*, rapport final, p. 31.

<sup>43</sup> Ibid, Annexes, Séquence P : Grève Labonté et pointe De La Martinière, p. 5-6.



Photo 52 Le fort d'en bas avant sa destruction partielle (photo 1991, collection : GIRAM)

Dans les années 1990, la volonté de la Ville de constituer un véritable parc régional en privilégiant tous les potentiels du secteur n'a pas été évidente. La Ville semble se satisfaire de l'acquisition, en 1981, du fort De La Martinière d'en haut (370 000 pi<sup>2</sup>) et du terrain des religieuses (959 138 pi<sup>2</sup>) acquis le 25 juin 1991. Des occasions d'achat des terrains du fort d'en bas et du villégiateur Samson, deux grands terrains situés juste à l'est de la propriété municipale, sur la pointe même, seront vite écartées. De plus, ce peu d'intérêt de poursuivre les acquisitions s'exprime clairement par le changement des usages autorisés sur ces mêmes terrains, les faisant passer de villégiature à résidentiel. Cette modification du règlement de zonage numéro 234 dans la zone Ha 95-23, entériné le 6 décembre 1993, malgré les réticences antérieures du Comité consultatif d'urbanisme et l'opposition du GIRAM, aura pour effet de favoriser quelques années plus tard, la construction de deux résidences et d'entraîner la démolition partielle du fort d'en bas. En plus de provoquer la disparition d'un élément historique d'une grande valeur, cette décision a entraîné la perte d'un espace offrant la plus belle perspective visuelle sur l'axe fluvial en direction est.

## 11.2 Les interventions du GIRAM

Depuis les années 1980, le GIRAM s'est fait le propagandiste du projet de parc régional dans le secteur de la pointe De La Martinière et a profité de toutes les occasions (colloques, consultations et conférences de presse) pour faire l'éloge de cet espace riverain exceptionnel. Dès l'acquisition par la Ville en 1991, il organisa une porte ouverte dans le but de sensibiliser la population à la conservation et à la mise en valeur de cet espace riverain.



**Photo 53** Accueil des visiteurs et interprétation du site lors de la porte ouverte du 21 mai 1991 (collection : GIRAM)

L'espoir de l'organisme de promouvoir un véritable parc régional a été assombri par l'anéantissement du fort d'en bas suite au changement de zonage, par l'arrêt des négociations de Conservation de la nature – Québec pour l'acquisition de la terre d'Irving et par l'incendie de la maison Guay, un bien patrimonial du 18<sup>e</sup> siècle. Malgré ces pertes, le GIRAM croit toujours à la nécessité de contribuer à la réalisation de ce qui pourrait devenir le plus beau parc de la ville de Lévis et même de la communauté métropolitaine de Québec. Afin d'illustrer les efforts entrepris par le GIRAM, depuis près de vingt ans, en vue de la concrétisation de ce projet d'envergure, nous vous présentons le tableau synthèse ci-dessous.

**Tableau 12 Principales interventions du GIRAM pour la promotion du parc régional**

ANNÉE	ÉVÉNEMENT	DESCRIPTION
22-23-24 septembre 1988	Colloque « <i>La rive sud du fleuve, un espace fragile aux vocations multiples</i> ».	-Proposition d'un « <i>parc historique à la pointe De La Martinière</i> » par l'atelier Aspects récréatifs et touristiques (Actes du colloque, p.178 et 200)
6 février 1991	Mémoire « <i>Une bordure du fleuve naturelle, culturelle et publique</i> », présenté à la Ville de Lévis-Lauzon dans le cadre de la consultation sur le rapport Enviram	-Appui à l'idée de parc régional en ces termes : « <i>la ville et la MRC doivent manifester leur détermination à protéger, à s'approprier et à mettre en valeur ce parc d'envergure</i> »;  « <i>que tout le boisé du secteur soit compris dans les limites du futur parc régional</i> »;  « <i>que l'appropriation des terrains se fasse à court terme, notamment en priorisant le site des anciennes fortifications et le boisé de la Congrégation des Sœurs Notre-Dame du Bon-Conseil de Chicoutimi</i> » (p. 9).
19 février 1991	Conférence de presse: « <i>La pointe De La Martinière, un espace vert à conserver intégralement!</i> ».	-Dénonciation du projet de déboisement par la Garde côtière canadienne pour dégager son triangle de visibilité des aides à la navigation du secteur.  -Reprise des arguments en faveur de la constitution d'un parc régional, incluant tout le boisé, la fortification riveraine et la pointe au contrebas du fort.
23 mai 1991	Conférence de presse: « <i>pointe De La Martinière : un futur parc régional bientôt épointé</i> ».	-Dénonciation de la décision de la Ville de ne pas inclure dans le plan d'urbanisme le zonage vert de la pointe y compris le fort, tel que le recommandait l'étude d'Enviram.  -Invitation de la population à découvrir les potentiels variés de la pointe De La Martinière, dimanche le 26 mai 1991.
26 mai 1991	Visite guidée du futur parc régional	-Distribution du dépliant : « <i>On se pointe... à la pointe De La Martinière</i> », présentant les potentiels du site.  -Kiosque d'information et accueil de 135 visiteurs
11 septembre 1991	Consultation sur le plan d'urbanisme de la Ville de Lévis	-Mesures de protection des paysages dans le secteur De La Martinière.  -Opposition au zonage résidentiel des terrains de la SPIPQS et Irving : « <i>ils devraient être affectés prioritairement en vue de constituer dans l'avenir un vaste parc régional muni d'équipements structurants qui privilégieraient le contact avec la nature et prioritairement le fleuve</i> ».

### Principales interventions du GIRAM pour la promotion du parc régional (suite)

ANNÉE	ÉVÉNEMENT	DESCRIPTION
7 octobre 1992	Mémoire dans le cadre de la consultation publique de la Ville de Lévis sur le plan et la réglementation d'urbanisme	-Rappel de la nécessité de sauvegarder l'ensemble du boisé et l'intégration du fort et des chalets de la pointe au parc.  -Recommandation « <i>que la maison Guay soit citée par la Ville comme bien culturel et qu'elle constitue, par sa vocation, une composante importante du futur parc</i> ».
6 octobre 1994	Conférence de presse : « <i>Stratégie de sauvegarde d'un paysage fluvial exceptionnel</i> ».	-Présentation de l'étude sur « <i>Le paysage du secteur pointe De La Martinière/Ville-Guay</i> » (Programme Action environnement).
15 juin 1995	Conférence de presse : « <i>Stratégie de conservation et de mise en valeur de la pointe De La Martinière (Lévis)</i> ».	-Présentation du rapport « <i>anse aux Sauvages-pointe De La Martinière</i> » (Harvey et coll.), financé par la Fondation de la faune du Québec et la Ville de Lévis.
Été 1995	Contacts avec la Société de Conservation de la nature-Québec	-Visite du site et fourniture de rapports et documents.  -Fourniture de photos aériennes et autres documents iconographiques.
14 mars 2000	Communiqué : « <i>La maison Guay-Irving, une grande perte pour le patrimoine et le paysage</i> ».	-Réaction à l'incendie suspect de cette maison patrimoniale, le 11 mars 2000.  -Lettre au maire Jean Garon pour faire la lumière sur cet incendie et sur la décision de raser les murs le même jour.
31 mars 2003	Demande de subvention dans le cadre du programme « <i>Interactions communautaires</i> » en vue de réaliser une étude de pré-faisabilité du parc régional.	-Amorce du projet : « <i>Stratégie de réalisation et de mise en œuvre du parc régional De La Martinière</i> » visant à démontrer les potentiels du site et la pertinence de créer un vaste parc régional pour la Ville et la CMQ.



## 12 UN CONCEPT DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR

---

### 12.1 Des principes directeurs

Les premiers chapitres du présent document auront essentiellement permis au lecteur de se familiariser avec l'histoire, ancienne et récente, dont est empreint le territoire à l'étude. Puis, les données d'inventaires, la tenure des terres et diverses observations, tant du milieu humain que de l'environnement biophysique, ont dévoilé la variété des potentiels et les qualités esthétiques exceptionnelles de cet espace rural en bordure du Saint-Laurent. Les traces laissées par l'occupation humaine et le relevé des potentiels et contraintes du territoire nous permettent maintenant de dégager quelques principes directeurs assez solides pour asseoir le concept de conservation et de mise en valeur du parc régional De La Martinière.



**Photo 54** Vue d'ensemble d'une partie du futur parc et de son environnement régional à forte valeur identitaire (photo : Pierre Lahoud, collection : GIRAM)

Les aménagements et modes de gestion proposés en vue de créer puis d'opérer le futur parc régional De La Martinière s'appuie tout d'abord sur les principes directeurs suivants :

- protection et mise en valeur de l'exceptionnel patrimoine naturel, paysager, bâti et culturel de l'espace De La Martinière dans une perspective de développement durable, pour et par la communauté;
- protection des espèces végétales et espèces animales menacées ou vulnérables;
- conservation des rives fluviales, ruisseaux et autres habitats fauniques sensibles;
- amélioration de la qualité de l'eau du ruisseau Lallemand en vue d'en faire un bassin versant modèle;

- ❑ maintien et aménagement d'accès publics au territoire et à la bande fluviale;
- ❑ programmation d'aménagements sobres et d'activités respectueuses du paysage, des ressources naturelles, du patrimoine bâti et des voisins du parc régional; donc un projet d'ensemble modulé en fonction de la capacité et de la sensibilité du milieu;
- ❑ programmation d'aménagements et d'initiatives réalistes, viables et concertées avec les gens du milieu et les promoteurs du projet;
- ❑ gestion exemplaire du territoire dans une perspective de développement durable;
- ❑ maintien d'activités agricoles respectueuses de l'environnement aux fins de conservation du paysage champêtre;
- ❑ bon voisinage avec les autres activités sur le territoire, notamment l'agriculture et la villégiature.

## **12.2 Des axes de mise en valeur**

En conjuguant les potentiels de mise en valeur du territoire aux principes directeurs énoncés précédemment, le GIRAM et ses partenaires ont dégagé les axes de développement suivants :

- ❑ interprétation et éducation associées à la notion de paysage en fonction des trois thèmes suivants : 1- le cadre géographique (fleuve Saint-Laurent et topographie régionale); 2- le cadre historique (ancienneté d'occupation, patrimoine rural et militaire); 3- le cadre naturel (ornithologie, plantes rares, forêt et habitats fauniques).
- ❑ reconstitution d'une unité agricole traditionnelle au centre du parc en vue d'en faire le poste d'accueil principal et un site d'interprétation sur les pratiques agricoles traditionnelles du Québec;
- ❑ développement d'un réseau de randonnée sous différentes formes (vélo, marche, raquette et ski de fond) axé sur la variété des paysages et sur l'observation des oiseaux en toutes saisons.



### 12.3 Une aire protégée subdivisée en fonction de ses paysages variés

Pour que le parc De La Martinière se développe dans le respect des principes directeurs, il est proposé que l'ensemble du territoire ait le statut de « **paysage terrestre et marin protégé** » selon la classification des aires protégées de l'Union internationale de la Conservation de la nature (UICN). Ce type d'aire protégée se définit comme une *zone terrestre, comprenant parfois le littoral et les eaux adjacentes, où l'interaction entre l'homme et la nature a, au fil du temps, modelé le paysage aux qualités esthétiques, écologiques ou culturelles particulières et exceptionnelles, et présentant souvent une grande diversité biologique*. Au Québec, ces aires de conservation sont désignées comme *parc d'intérêt récréotouristique et de conservation* ou comme *parc régional urbain*. Depuis 2002, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* peut accorder un statut de **paysage humanisé**. Ce type d'aire protégée pourrait être applicable au secteur De La Martinière.

Afin de développer les axes de mise en valeur à l'intérieur de notre aire de conservation gérée, le territoire a été subdivisé en quatre zones qui se distinguent en termes de protection et de mise en valeur des ressources, d'aménagements sur le terrain et de gestion du territoire. Dépendamment de ses potentiels et contraintes, chaque zone aura ses propres règles de gestion, lesquelles viendront notamment dicter l'intensité de son utilisation. Le zonage proposé devient ainsi le principal outil de contrôle et de gestion du territoire et de ses ressources de façon à répondre aux principes directeurs de conservation et de mise en valeur du parc régional De La Martinière. Les quatre zones exclusives qui couvriront l'ensemble de notre **paysage terrestre et marin protégé** sont :

- ZONE LITTORALE DE CONSERVATION (paysage riverain);
- ZONE D'AMBIANCE CHAMPÊTRE (paysages ouverts, agricoles et arbustifs);
- ZONE D'AMBIANCE BOISÉE (paysage forestier fermé);
- ZONE D'ACCUEIL ET DE RECRÉATION INTENSIVE (aire de convergence des activités).

Le zonage proposé est illustré sur la carte du plan concept et sommairement décrit dans les pages qui suivent. (Voir carte Plan concept du paysage terrestre et marin protégé, p. 123).

#### **12.4 La zone littorale de conservation**

La zone littorale de conservation, laquelle correspond essentiellement aux rives et à la zone de marnage du Saint-Laurent, s'inscrit dans l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques, inclut des sites d'alevinage à l'embouchure des ruisseaux et constitue aussi l'habitat de plantes rares et menacées. Pour toutes ces raisons, la pratique d'activités y sera limitée et l'emphase sera plutôt mise sur la préservation de ce milieu naturel.

Compte tenu de la présence de nombreuses plantes rares ou menacées et du passage d'oiseaux migrateurs peu communs dans la zone littorale, un contrôle serré devra être exercé afin d'y limiter l'accès et la pratique d'activités de sorte que les caractéristiques du milieu soient préservées intégralement. Ainsi, aucun aménagement ne viendra perturber cette zone afin d'en préserver la biodiversité et la qualité de ses habitats fauniques. En particulier, les visiteurs seront informés de la présence des plantes à statut précaire dont la distribution mondiale de certaines espèces est limitée à l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. De plus, sans pour autant exclure la possibilité d'y accéder librement, on recommandera fortement à la population de parcourir et découvrir le littoral fluvial en compagnie de guides-interprètes.

#### **12.5 La zone d'ambiance champêtre (paysages agricoles et paysages arbustifs)**

La mise en valeur de la pointe De La Martinière repose sur un concept qui peut s'apparenter à celui d'un parc habité. Ainsi, il est recommandé de conserver les activités agricoles au centre du parc, dans la zone d'ambiance champêtre agricole. Le maintien de l'agriculture permettra notamment de préserver les perspectives visuelles sur le Saint-Laurent. Aussi, les modalités de location de ces terres et les pratiques agricoles devront être revues en fonction des principes et objectifs de conservation et de mise en valeur du parc régional et d'une agriculture durable. Celle-ci pourrait faire l'objet d'interprétation en relation avec le concept de développement durable.

Quant aux friches agricoles actuelles qui forment la zone d'ambiance champêtre arbustive dans les vastes espaces sur le pourtour de la zone agricole et du parc, elles devraient être contrôlées par des coupes de jardinage de façon à maintenir les attraits des friches et leur rôle sur les plans ornithologique et paysager.



**Photo 55** La poursuite des activités agricoles à l'intérieur du parc permettrait de maintenir les percées visuelles sur le fleuve (collection : AFQM)

## **12.6 La zone d'ambiance boisée**

La zone d'ambiance boisée est reconnue pour la richesse et la diversité de ses couvertures végétales, son potentiel pour la pratique d'activités récréatives extensives en milieu naturel et son potentiel éducatif sur les ressources forestières et les habitats fauniques. Cette zone du parc se veut la plus grande en terme de superficie et elle est caractérisée par une préservation élevée des ressources naturelles et une utilisation modérée à des fins récréatives. On y retrouvera principalement un réseau de sentiers de randonnée, des aires de repos pouvant accueillir des structures d'interprétation sur la faune, la flore ou des éléments humains (archéologie, histoire et exploitation forestière).



**Photo 56** Les sentiers en milieu forestier permettent l'accès à plusieurs écosystèmes et se prêtent à l'interprétation de la nature et à l'observation des oiseaux (coll. : GIRAM)

### *Les bandes riveraines*

Les rives des cours d'eau sont à la fois des milieux riches et fragiles. Une utilisation inappropriée de cet espace peut modifier ou altérer significativement les caractéristiques biophysiques intrinsèques d'un cours d'eau. À l'intérieur de la zone d'ambiance boisée, les bandes riveraines sont des milieux naturels très sensibles qui devront jouir d'une protection équivalente à celle de la zone littorale de conservation. Le parc De La Martinière contient deux ruisseaux pour lesquels la protection des bandes riveraines devrait être un enjeu prioritaire.

D'une part, le ruisseau Lecours est au prise avec un grave problème d'érosion. Outre les travaux prévus par la Ville de Lévis afin de ralentir les eaux pluviales qu'elle y déverse, il sera primordial de bien circonscrire les accès aux rives du ruisseau. On y trouve aujourd'hui une végétation riveraine fortement piétinée, laissant ainsi le sol à nu et en proie à l'érosion. Une végétalisation des rives accompagnée par d'une signalisation adéquate à l'attention des usagers du parc est à prescrire afin de restaurer et de protéger ce milieu. Aussi, le fait d'éliminer et de bloquer quelques sentiers devrait permettre au milieu de retrouver son équilibre. Enfin, les travaux illicites qui ont été faits sur le cours d'eau devront être rectifiés selon les règles de l'art.

D'autre part, la bande riveraine du ruisseau Lallemand devra également faire l'objet d'une protection particulière. Puisque le ruisseau Lallemand traverse aussi la zone d'accueil et de récréation intensive, la pression que subiront ses rives sera d'autant plus élevée. Ainsi, les aménagements faits dans cette zone (sentiers et aires de repos) devront se limiter à l'essentiel et, si possible, à plus de 10 m de la rive, à l'exception de quelques points d'observation et aires de détente si le milieu peut les supporter. Encore une fois, la sensibilisation de la clientèle à respecter les aires de marche sera primordiale pour la conservation de la végétation en rive.

Enfin, des interventions comme le ramassage des vieux pneus et la sensibilisation des propriétaires riverains près de l'embouchure pourraient également faire partie d'un programme d'actions locales pour la restauration et la conservation du ruisseau Lallemand.

## 12.7 La zone d'accueil et de récréation intensive

De petite superficie comparativement à celle du parc, la zone d'accueil et de récréation intensive se caractérise par une utilisation du sol plus intensive et une préservation modérée de ses ressources naturelles. Elle constitue la principale aire de convergence des activités et services.

### 12.7.1 Le poste d'accueil

Afin de développer des services d'accueil qui répondent adéquatement aux besoins des visiteurs et d'y faire converger les clientèles du parc, il sera impératif de procéder à l'aménagement d'un poste d'accueil du parc régional De La Martinière. Puisque ce sera la principale porte d'entrée du parc, ce poste doit être facilement accessible et être localisé à un endroit stratégique sur le territoire.

Le plan concept prévoit l'implantation de ce poste d'accueil, avec services et interprétation, en plein centre du territoire, sur le site de l'ancienne maison de pierre Guay-Labonté. Toutefois, en attendant l'acquisition de cette dernière, des infrastructures temporaires pourraient être aménagées à proximité, près de l'ancienne maison Guay-Irving. Rappelons également le voisinage d'une autre aire déjà aménagée et déjà en opération pour accueillir des visiteurs. Il s'agit du fort d'en haut situé sur la route touristique, à l'est du parc, dont les capacités d'accueil pourraient être mises à profit pour les besoins du parc dans la mesure où un lien pédestre entre le parc et le fort serait aménagé. Ce lien exigera toutefois l'acquisition ou la négociation d'un droit de passage puisque tous les terrains au sud-est de la rue De La Martinière sont de tenure privée.



**Photo 57** Les anciens bâtiments Guay-Labonté en bordure du ruisseau Lallemand deviendrait la zone d'accueil principal du parc (photo : Pierre Lahoud, collection : GIRAM)

Le boulevard de la Rive-Sud (route 132) constituant le principal axe de circulation dans le secteur d'étude, il serait approprié que l'accès au poste d'accueil principal soit en lien direct avec cette artère. Dans cette optique, le site de la maison Guay-Irving ainsi que l'unité agricole ancienne formée d'une maison bicentenaire et d'une grange en bois cordé disposent d'un fort potentiel puisqu'ils sont visibles de la route et localisés au centre du territoire, à proximité du bois, du champ et du ruisseau Lallemand. Ce scénario implique l'acquisition de l'ancienne maison de pierre Guay-Labonté en vue d'une reconstitution de l'unité agricole traditionnelle dont la grange ancienne se trouve sur les terres de la SPIPQS. Un lien piétonnier et un pont sur le ruisseau Lallemand permettront aux visiteurs d'avoir accès aux zones boisées, ainsi qu'à la grange, où des instruments agricoles seraient exposés et interprétés.



**Photo 58** L'ancienne grange avec étable en bois cordé, propriété de la SPIPQS, pourrait accueillir pour fin d'interprétation des instruments agricoles typiques de la première partie du 20<sup>e</sup> siècle (coll. : GIRAM)

En attendant ce regroupement nécessaire à l'aménagement d'un poste d'accueil permanent d'envergure, il est impératif d'envisager une alternative à court terme répondant aux besoins de la clientèle et constituant un élément structurant pour le parc. En ce sens, notre choix s'est arrêté sur l'aménagement d'un chemin d'accès et d'un stationnement avec une aire d'accueil temporaire avec services dans le secteur des anciennes fondations de la maison Guay-Irving. L'emplacement exact du stationnement devra être choisi en sachant que l'accueil permanent sera dans la vieille maison de pierre située un peu plus à l'ouest.

Afin d'accéder à ce site, il est proposé d'utiliser une partie du chemin d'accès de la zone de chalets du lot original 45. Cela implique l'aménagement de deux tronçons de route. Le premier, d'une longueur d'environ 125 m, devrait être mis en place entre le chemin actuel et la route 132 afin de créer un lien direct avec la zone d'accueil. Il permettrait également l'accès à un belvédère afin d'observer le paysage fort intéressant dans ce secteur. Cette modification de la route existante se veut nécessaire pour des raisons de sécurité puisque la jonction de la route 132 et de la rue De La Martinière offre une mauvaise visibilité vers l'est. Quant au deuxième tronçon, il serait d'une longueur d'environ 150 m et constituerait une bifurcation vers l'ouest, permettant ainsi d'accéder au stationnement du site d'accueil près des ruines de la maison Guay-Irving.

Puisque c'est à partir de ce site qu'il est envisagé d'accueillir les visiteurs motorisés et les cyclistes, un stationnement d'environ une cinquantaine d'espaces devrait y être aménagé pour accommoder les visiteurs locaux, régionaux et les touristes en période estivale. Ce stationnement devrait être implanté de manière à ne pas dénaturer le paysage perçu à partir du boulevard de la Rive-Sud et à ne pas affecter le couvert végétal environnant.

#### 12.7.2 Les services

Bien que l'implantation des infrastructures nécessiteront des investissements importants tant au niveau des ressources humaines que financières, ce sont le type, la diversité et l'ampleur des services qui exigeront le plus d'engagements de la part des gestionnaires. Dans un premier temps, seuls les services essentiels tels, que l'eau potable et les services sanitaires, l'électricité, la carte du réseau de sentiers et l'interprétation générale seraient offerts aux visiteurs. Ainsi, la présence en permanence sur le site de naturalistes et guides-interprètes n'est pas envisagée à court terme bien que ce type de services pourra être offert au fil des ans selon les besoins exprimés par les visiteurs, selon le degré d'implication des partenaires et le partage des responsabilités de la gestion du futur parc.

#### *Aire de jeux pour les enfants*

Afin d'accommoder une clientèle plus familiale, la zone de récréation intensive de l'accueil principal pourrait être munie d'une aire de jeux destinée aux plus jeunes. Entre autres, on pourrait y retrouver des balançoires, carrés de sable et autres aménagements minimalistes.

### *Location d'équipements*

Dans un premier temps, la location d'équipements n'est pas envisagée puisque cela nécessiterait des investissements pour l'achat d'équipement et la présence constante de main-d'œuvre pour répondre aux demandes de la clientèle. Par contre, il n'est pas impossible que des concessions puissent prendre place dans la gestion du parc. Cela permettrait d'offrir une plus grande variété de services aux usagers sans engagement financier de la part des gestionnaires. À titre d'exemple, la location de vélos ou de skis de fond cadrerait très bien avec les aménagements récréatifs du parc.

### *Animation*

Bien que la présence de guides et d'animateurs n'est pas non plus prévue à court terme, ce service devrait être réévalué en cours de route puisqu'il pourrait s'avérer approprié pour la visite commentée de la zone de conservation littorale ou lors d'activités spéciales telles que des journées thématiques ou portes ouvertes.

## **12.8 L'aire d'accueil secondaire et les accès de quartier**

### *L'aire d'accueil secondaire*

Outre le poste principal de la zone d'accueil et d'activités intensives, le plan concept prévoit l'aménagement d'une aire d'accueil secondaire, du côté ouest du parc, à la jonction de la zone d'ambiance boisée et de la zone d'ambiance champêtre arbustive. Cette aire serait accessible par la rue Saint-Joseph. Son accès nécessiterait la construction d'un nouveau chemin qui remplacerait en partie celui menant aux chalets sur le bord du fleuve. Son prolongement vers l'est créerait ainsi un seul lien routier pour tous les chalets enclavés dans les limites du parc. On pourrait, par le fait même, y combiner une piste cyclable qui serait un prolongement du Parcours des Anses, en lien avec la *Route verte* aménagée le long du boulevard de la Rive-Sud.

Le stationnement ainsi que les infrastructures d'accueil seraient aménagés au bas de la pente du côté ouest du boisé de manière à ne pas altérer significativement le paysage s'offrant à l'observateur circulant sur la rue Saint-Joseph. Cette aire d'accueil, nettement plus modeste que celle envisagée près des vestiges de la maison Guay-Irving au centre du territoire, devrait pourvoir aux besoins de la clientèle hivernale urbaine et serait donc l'un des principaux points de départ pour les fondeurs. Un stationnement d'une vingtaine d'espaces pourrait y être aménagé.



Dans la mesure où le réseau d'électricité passa à proximité de l'aire d'accueil secondaire, il serait opportun de procéder à son électrification. Cela permettrait d'offrir aux visiteurs des services de base à peu de frais d'exploitation, comme des distributrices (breuvages et nourriture), ainsi qu'un local chauffé en hiver.

#### *Les accès de quartier*

Dans la mesure où le territoire présente une forme allongée selon l'axe du fleuve, que les caractéristiques biophysiques varient d'une extrémité à l'autre et que les besoins et attentes de la clientèle sont multiples, il serait approprié de prévoir des aires d'accueil plus modestes à chacune des extrémités du parc. Équipées seulement d'infrastructures rudimentaires (panneau d'information, carte du parc, supports à vélo, etc.), ces aires d'accueil secondaires seraient destinées à la clientèle de quartier. Ainsi, l'emphase publicitaire et la signalisation seraient mises sur l'aire principale d'accueil, de façon à limiter les conflits d'usages et à éviter que la circulation locale ne s'accroisse dans les secteurs résidentiels concernés.

Dans le quartier des Arbres (secteur ouest), le terrain vacant situé à l'extrémité de la rue des Érables offre un bon potentiel pour l'implantation d'une aire d'accueil secondaire de quartier. Compte tenu de sa grande superficie, ce terrain pourrait être aménagé de sorte que l'accueil ne modifie pas la dynamique locale et le paysage. Il serait également possible de jumeler cette aire d'accueil à un parc de quartier équipé de balançoires, de glissades, et toute autre initiative locale telle que des jardins communautaires. L'option d'y aménager un rond point avec espaces de stationnement en rive est également envisageable.

À l'autre extrémité, l'endroit pressenti pour l'aménagement d'un accès consiste à l'emprise de la rue De La Martinière, au nord du pont du ruisseau Lallemand, sur le terrain de la Ville de Lévis. À l'heure actuelle, plusieurs usagers stationnent leur véhicule à cet endroit en raison de la proximité des sentiers pédestres. Avec un dégagement mineur le long de la route, il serait possible d'y aménager quelques espaces de stationnement et d'y installer un panneau d'information, une carte du parc et des supports à vélo. Ainsi, la circulation dans ce secteur serait plus sécuritaire et réduirait la nuisance qu'occasionne le stationnement en marge de la route pour les résidents locaux. Toutefois, cette aire de stationnement devrait se limiter à cinq ou six espaces afin de concentrer la clientèle au site d'accueil principal.

## **12.9 L'information et la signalisation**

Tous les accès au parc devront comprendre au moins un portail d'information à l'attention des visiteurs. On pourra y retrouver notamment les informations relatives aux activités offertes dans le parc, les règles générales sur la fréquentation de ce dernier et un code d'éthique pour les usagers. Une carte du parc identifiant les réseaux de sentiers, les services et points d'intérêt devrait aussi être affichée.

Les premiers éléments de signalisation qui devront être installés sont ceux portant sur l'identification et la localisation du parc régional De La Martinière. Ainsi, des panneaux devront être mis en place sur le boulevard de la Rive-Sud (route 132), la rue Saint-Joseph et la route Lallemand à l'approche du parc afin d'en faire la promotion et d'indiquer la direction à prendre pour se rendre à l'accueil principal. D'autres panneaux pourraient également être installés afin de signaler la présence d'un accueil secondaire. Tous ces panneaux devront être conçus d'après les normes du ministère des Transports du Québec.

Tel que mentionné dans les sections précédentes, il serait nécessaire de mettre en place une signalisation à l'intérieur des limites du parc. Sans toutefois être excessive, elle doit permettre aux randonneurs de bien s'orienter sur tout le territoire et d'y pratiquer leur activité en toute sécurité. Que ce soit pour l'orientation, l'identification ou l'avertissement, les panneaux mis en place devront présenter une information claire et concise. Cette information devrait également être homogène dans tout le parc. Les panneaux doivent être installés aux endroits stratégiques et à la vue de tous (entre 1,5 m et 2,5 m de hauteur en fonction de la saison). Les matériaux utilisés pour la signalisation devront s'harmoniser avec le milieu naturel.

## **12.10 Les activités récréatives extensives**

Les activités récréatives extensives s'articuleront essentiellement autour d'un réseau structuré de sentiers de randonnée. Bien que le réseau se développe surtout dans la zone d'ambiance boisée, il traversera aussi la zone d'ambiance champêtre arbustive, donnera accès à la zone littorale de conservation, longera la zone d'ambiance champêtre agricole et convergera vers la zone d'accueil et de récréation intensive, de façon à ce que les visiteurs puissent découvrir chacun des paysages du parc.

### *La randonnée pédestre et la raquette*

Le territoire du parc est sillonné par un grand nombre de sentiers, de pistes et d'anciens chemins dont l'état varient considérablement selon leur usage et leur localisation. Ce réseau a été façonné au fil des ans de manière anarchique pour de multiples usages. D'une part, le nombre de sentiers et de pistes devrait être réduit afin de rejoindre les objectifs de conservation du milieu naturel. D'autre part, quelques nouveaux tronçons devraient être aménagés afin de mieux desservir tout le territoire, principalement en ce qui a trait aux liens est-ouest, et pour avoir un meilleur accès à la bande fluviale.



**Photo 59** La promenade en raquettes dans un décor aussi magnifique gagnerait en popularité (coll. : GIRAM)

Le plan concept présente un réseau de sentiers et de pistes à conserver ou à aménager en fonction de l'accessibilité et des divers attraits du site. En plus de la grande accessibilité aux différents points d'intérêts du parc, ce réseau consolidé, en forme de boucle, offrirait des parcours variés et de différentes longueurs pouvant répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée. Tous les sentiers de randonnée pédestre conviendront pour la raquette durant l'hiver. Pour bien informer et diriger la clientèle et pour éviter des conflits d'usages dans le parc, une signalisation adéquate devra être implantée sur le réseau de pistes et sentiers. Cet aspect, fort important, a d'ailleurs été décrit plus en détail au chapitre précédent.

Par ailleurs, des éléments dissuasifs tels des barrières ou des obstacles devront être mis en place afin de limiter exclusivement l'accès aux sentiers à la clientèle visée. Les obstacles devront être conçus de manière à s'harmoniser avec le milieu naturel. Aussi, l'entrée des sentiers à condamner devrait être obstruée et renaturalisée. Éventuellement, la végétation reprendra sa place et camouflera les vestiges de ces anciens sentiers. La plantation d'arbres ou l'implantation de structures dissuasives temporaires est à envisager.



**Photo 60** Cet espace non aménagé est déjà fort fréquenté par les familles, les amoureux et les marcheurs (collection : GIRAM)

### *Le vélo*

Le parc se situe à la convergence de la *Route verte* qui emprunte la route 132 et de la piste polyvalente du Parcours des Anses. L'aménagement d'un tronçon cyclable à l'intérieur du parc, tel que proposé sur le plan concept, viendrait créer un lien entre les réseaux existants, tout en permettant aux cyclistes de bénéficier des paysages, équipements et services du parc régional De La Martinière.

On prévoit aménager une entrée de la piste cyclable à la hauteur de la rue Saint-Joseph. À cet endroit, les cyclistes auraient le choix de continuer sur la piste régionale et rejoindre la route 132 ou de bifurquer à l'intérieur du parc en passant par l'aire d'accueil secondaire. Un second accès situé près de la jonction entre la route 132 et la rue De La Martinière permettrait aux cyclistes de pénétrer ou de sortir du parc du côté est en passant par le poste d'accueil principal.



**Photo 61 La piste cyclable, Parcours des Anses, pourrait se prolonger directement dans le parc. (collection : GIRAM)**

Pour des raisons de sécurité, le réseau cyclable à l'intérieur du parc devrait être distinct de celui des piétons. Par contre, les chemins carrossables existants pourraient être partagés puisque leur largeur le permet. Aussi, puisque le territoire compte déjà de nombreux sentiers et que le plan concept prévoit d'en réduire le nombre, il est donc proposé d'aménager (hauteur et largeur de dégagement) certaines sections des sentiers existants pour les cyclistes.

Les cyclistes auraient accès aux postes d'accueil, principal et secondaire, et aux aires de repos dans la zone littorale. Il est toutefois proposé que seul deux accès à la zone littorale soient aménagés pour les cyclistes. Ailleurs, une partie du trajet devra être faite à pied pour accéder à la rive, ceci de façon à éviter les conflits d'usages et à mieux préserver la bande fluviale. Des supports à vélo devront donc être mis en place pour accommoder les cyclistes.

Tout comme pour les sentiers de randonnée pédestre, le contrôle de l'accès sera primordial pour la sécurité des différents usagers sur les voies carrossables. Il sera également impératif d'implanter une signalisation adéquate.

### *Le ski de fond*

L'hiver venu, l'utilisation du réseau cyclable pour la pratique du ski de fond ne devrait poser aucun problème. Certains sentiers pédestres pourraient également être utilisés à cette fin. L'accueil avec services situé à l'ouest du parc pourrait servir de point de départ pour les skieurs dans la mesure où l'entretien hivernal du chemin d'accès est assuré par les gestionnaires du parc.

À l'heure actuelle, ce sont des bénévoles qui entretiennent un réseau de pistes de ski de fond sur le territoire. De nouvelles modalités d'opération devront être prévues pour la gestion des pistes et l'utilisation de la machinerie.

### *L'interprétation et l'éducation relative à l'environnement et au patrimoine*

Comme en font foi les nombreux potentiels d'interprétation qui ont été mis en lumière dans les chapitres précédents, cet aspect se doit d'être exploité dans le parc au profit des visiteurs. Comme le prévoit le plan concept, des éléments d'information et d'interprétation sont prévus à chacune des aires d'accueil ainsi qu'aux aires de repos en fonction de leur localisation et des éléments du milieu environnant. D'autres éléments d'interprétation ponctuels sont prévus, de même que des sentiers thématiques.

La diversité du milieu permet un grand éventail de thèmes et de sujets pouvant être présentés et interprétés dans le parc. À ce titre, trois grandes thématiques se dégagent des différents potentiels et caractéristiques du site. Ce sont :

- paysages et biodiversité, dont les oiseaux, la forêt et les milieux riverains;
- histoire du milieu rural et des activités agricoles et connexes comme la pêche;
- présence et caractéristiques du fleuve Saint-Laurent.

À titre indicatif, voici quelques sujets ou éléments particuliers à fort potentiel d'interprétation :

- Le patrimoine bâti : la grange en bois cordé, la maison Guay, le fort d'en haut et l'unité agricole bicentenaire;
- l'histoire de l'occupation du secteur De La Martinière;
- les pratiques agricoles au fil du temps;
- les paysages : le fleuve, l'île d'Orléans, la Côte-de-Beaupré et le massif Laurentien;
- le fleuve Saint-Laurent : les marées, la pêche commerciale, la navigation et le chenal maritime;
- la faune et flore : les oiseaux, la forêt, les plantes rares et les habitats du poisson;
- la géologie : l'estran rocheux, la falaise, la glaciation et les dépôts;
- les ruisseaux : la gestion par bassin versant et les milieux riverains.

### **12.11 Les belvédères et aires de repos**

Le plan concept prévoit l'aménagement d'aires de repos. Parmi tous les emplacements présentant un potentiel, ceux qui ont été retenus affichaient des caractéristiques singulières, que ce soit sur le plan du paysage, de l'interprétation ou pour leur position stratégique en fonction des activités envisagées dans le parc. En ce sens, les aires de repos ont été positionnées de sorte que les usagers ne soient jamais à plus de 500 mètres d'une telle aire.

Le mobilier de chacune des aires de repos devrait être minimal. On parle ici de tables de pique-nique, de bancs et d'éléments d'information comme des panneaux d'interprétation ou des petits abris à aire ouverte de type gazébo. Il est toutefois préférable de ne pas installer de poubelles à ces endroits dans la mesure où ces dernières nécessitent une gestion, donc des coûts additionnels en entretien et main-d'œuvre. Un avis à l'attention des usagers devra alors être prévu à chacun des points d'accueil et aires de repos pour que tous rapportent leurs déchets avec eux. Seul le poste d'accueil principal pourrait être muni d'un conteneur à déchets.

Enfin, aux aires de repos de même qu'à chacun des points d'accueil serait affiché le code d'éthique du parc De La Martinière, afin, notamment, de rappeler aux usagers qu'il est interdit de perturber la faune et la flore, de camper ou de faire un feu à ciel ouvert à l'intérieur du parc.

### **12.12 L'eau potable et infrastructures sanitaires**

Les seuls points d'eau potable prévus à l'intérieur des limites du parc sont situés aux aires d'accueil. Deux options sont possibles soit le raccordement avec le réseau d'aqueduc qui dessert les résidences à proximité ou le forage de puits artésiens.

La présence d'infrastructures sanitaires est prévue aux aires d'accueil seulement. Toutefois, des toilettes chimiques, préférablement agencées au milieu naturel, pourraient être disposées à des endroits stratégiques comme à certaines aires de repos près du littoral.

### 12.13 Les véhicules motorisés

Actuellement, à peu près tous les genres de véhicules moteur circulent sur le territoire du parc (automobiles, VTT, motos et motoneiges). Ces usages ne sont évidemment pas compatibles avec les objectifs de mise en valeur et de conservation du parc. En ce sens, la circulation motorisée à l'intérieur des limites du parc ne sera acceptée que sous certaines réserves. Premièrement, des véhicules autorisés pourront exceptionnellement circuler dans les chemins carrossables pour des fins d'entretien et de sécurité (véhicules d'urgence). Deuxièmement, les propriétaires des chalets de chacune des deux zones garderont leur droit d'accès. Toutefois, la possibilité de prolonger le chemin d'accès de la rue Saint-Joseph jusqu'à la zone de chalets la plus à l'est fera l'objet d'une consultation, après une évaluation plus approfondie, afin de réserver l'autre chemin d'accès exclusivement pour la clientèle du parc.



**Photo 62** Les motoneiges, motos et véhicules tout terrain ne pourraient accéder à l'intérieur du parc (collection : GIRAM)

Des moyens de contrôle de l'accès devront être pris afin d'empêcher le passage des véhicules tout terrain. Une signalisation leur interdisant l'accès devra également être mise en place aux endroits appropriés.



### 13 L'URGENCE D'ASSURER LA PÉRENNITÉ PUBLIQUE DE L'ESPACE DE LA MARTINIÈRE

---

Ce document présente un portrait exhaustif des éléments humains et biophysiques du secteur De La Martinière. Il est le plus complet à ce jour, notamment en ce qui regarde l'histoire et l'évolution de l'utilisation du sol de ce territoire, puisque cet exercice n'avait jamais été fait auparavant. Cette rétrospective et les nouveaux éléments d'inventaire du milieu présentés ici ont permis de dresser un bilan des potentiels et des contraintes et de définir une vocation future pour ce territoire qui s'articule autour d'un concept de parc de conservation et de récréation d'envergure régionale.



**Photo 63** Cette photo de 1994 révèle l'intérêt paysager du secteur en bordure de la route touristique (collection : GIRAM)

L'analyse des données antérieures et de celles répertoriées au cours de ce mandat, tout comme les discussions et les commentaires des partenaires et collaborateurs recueillis lors de réunions ou d'échanges informels, ont conduit l'équipe de travail à élaborer et à proposer un concept d'organisation et d'aménagement du territoire qui vise en premier lieu la conservation du secteur De La Martinière puis, en second lieu, l'accessibilité publique par l'entremise de la mise en valeur d'un parc régional.

Cet exercice a d'abord mené l'équipe à circonscrire un espace où la protection et la conservation des éléments naturels et humains, incluant les paysages, primeront sur tout projet, activité et aménagement. Par la suite, différentes options de mise en valeur sont proposées pour accueillir les visiteurs et rendre ce lieu agréable et riche en expériences. Cela sera notamment rendu possible par la construction d'infrastructures d'accueil adéquates, l'aménagement d'un réseau de pistes permettant l'accès aux berges du fleuve et des cours d'eau et la pratique d'activités récréatives extensives (marche, vélo, raquette, ski de fond, observation de la nature, ornithologie, etc.) et la mise en place de structures pour le déploiement d'une programmation visant l'éducation relative à l'environnement et l'interprétation. À ce titre, l'agriculture durable, incluant un portrait de cette activité à travers l'histoire du secteur De La Martinière, et l'interprétation des caractéristiques du territoire tels les aspects biophysiques du fleuve, ou encore la diversité d'habitats du secteur qui attirent un grand nombre d'espèces d'oiseaux, seront sans aucun doute des aspects du parc qui favoriseront sa fréquentation tout au long de l'année par une clientèle variée.

Mais avant de penser à planifier et à aménager des infrastructures sur ce territoire pour accueillir et recréer les visiteurs, différentes actions urgentes doivent être prises. En effet, pour s'assurer que cet espace unique soit dédié au grand public, pour éviter son morcellement et pour conserver et protéger les caractéristiques singulières du secteur De La Martinière, il faut d'abord que les responsables de l'aménagement du territoire expriment leur volonté claire et sans équivoque en faveur de la création d'un parc de conservation et de récréation pour cet espace. Au-delà des déclarations d'intention et du discours politique, la modification des outils d'aménagement du territoire que sont le schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme est sans aucun doute le prochain pas à faire et une étape prioritaire et déterminante dans le processus de création de ce parc régional.

En plus d'affecter clairement ce territoire à des fins de parc public, la modification du zonage sera nécessairement accompagnée d'une consultation publique comme l'exige la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Par ce processus formel, il sera donc possible de prendre aussi le pouls de la population en ce qui regarde le projet de création d'un parc régional. Par le fait même, cette consultation publique permettra fort probablement de recueillir des informations supplémentaires qui n'ont pas encore été mises en lumière jusqu'ici ou, dans un autre registre, d'entendre les commentaires et suggestions du public face aux propositions de mise en valeur du secteur De La Martinière. Également, ce sera une occasion unique de faire la promotion du projet auprès de la population. À la suite de cette consultation publique, des ajustements

pourront être apportés au plan concept afin de mieux rencontrer les attentes de la population qui aura à vivre et à composer avec la proximité du parc. Enfin, le projet de création du parc régional De La Martinière devrait aussi être inscrit au prochain schéma d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Québec.

Sans attendre les modifications des outils d'aménagement et le consensus face au concept de parc public de conservation et de mise en valeur, il est évident que les autorités municipales ne devraient pas accepter de nouveaux lotissements et de nouvelles constructions pouvant morceler davantage le territoire dans le secteur De La Martinière. Dans un même ordre d'idée, toute vente à l'intérieur des limites du parc projeté devrait être assujettie à un droit de premier refus de la part de la Ville de Lévis qui est déjà partie prenante dans la création du parc. Enfin, aucune transformation de résidence secondaire en habitation permanente ne devrait être autorisée. Ainsi, les restrictions actuelles du zonage dans les secteurs de villégiature devraient être maintenues ou renforcées.

Puisque la majorité des terrains visés par la création du parc régional De La Martinière sont de tenure privée ou parapublique, il est indéniable que l'acquisition de terrains est également une étape préliminaire et incontournable qui devrait être menée parallèlement aux changements d'affectation et de zonage. De plus, l'acquisition de quelques lots en bordure du Saint-Laurent est projetée pour augmenter l'accessibilité au fleuve ou rendre publics certains sites singuliers de grande valeur écologique sur le littoral. De toute évidence, ce processus pourra se faire par étapes, mais en plaçant toutefois en priorité le site, à l'extrémité ouest, où se localisaient jadis les villas La Charmeuse et Mont-à-Peine (lots 28-A, 28-C, 28-D, 28-E, 29 subdivision et 30-2).

Quant aux grandes propriétés, une résolution de la Ville de Lévis, en date du 13 septembre 2004, a été adoptée en vue d'accepter l'offre de vente faite à la Ville par la Société immobilière Irving concernant les lots 41-9 ainsi que d'une partie des lots 45-11 et 46-4 du cadastre de la paroisse Saint-Joseph dans le secteur De La Martinière. Dans sa résolution, la Ville spécifie que l'acceptation de cette offre vise « la création d'un parc public et d'une zone de conservation et d'interprétation dans le secteur pointe De La Martinière (secteur Lévis) ». Cette vocation correspond parfaitement aux objectifs visés par la présente étude.

Dans le cas de la propriété de la SPIPQS, les négociations devront être menées en tenant compte du caractère parapublic de cette organisation et du fait que ces terrains ont été acquis à même des fonds publics. Cette terre devrait être soit cédée à la Ville de Lévis ou alors à la Commission de la capitale nationale du Québec, mais en impliquant dans la transaction un organisme de conservation tel que Conservation de la nature. On peut envisager un partenariat regroupant des organismes privés et publics de différents paliers de gouvernement.

Bien que la Ville de Lévis soit un acteur de premier plan dans le projet de constitution du parc régional De La Martinière, cette dernière aurait avantage à développer un partenariat avec différentes organisations intéressées à participer activement au projet, de façon à former un cadre de gestion d'envergure régionale qui aurait accès à diverses sources de financement. Par ailleurs, la population locale, les résidants du territoire visé par le projet et des organisations locales devront nécessairement être consultés et impliqués d'une manière ou d'une autre dans l'élaboration et la mise en œuvre du parc régional De La Martinière.

En résumé, les actions ou les décisions urgentes touchant la création du parc régional De La Martinière sont :

- **modifications du zonage et de l'affectation du territoire à des fins de parc public;**
- **acquisition de l'autre grande propriété, celle de la Société du parc industriel et portuaire de Québec-Sud (SPIPQS);**
- **développement d'un partenariat pour l'acquisition, la gestion et la mise en œuvre;**
- **aucune modification de l'occupation du territoire à l'intérieur des limites du futur parc (lotissement et construction ou modification de chalet en résidence permanente) et droit de premier refus pour toute vente à l'intérieur de ses limites;**
- **mise en réserve des terrains riverains de la limite ouest du parc (lots 28-A, 28-C, 28-D, 28-E, 29 subdivision et 30-2);**
- **inscription du projet dans le prochain schéma d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);**
- **demande de reconnaissance du parc comme *paysage humanisé* un statut d'aire protégée conféré par la ministre de l'Environnement du Québec, en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.**

Une fois ces urgences réalisées ou acquises, les options de mise en valeur pourront être déployées. L'envergure et l'échéancier de ces dernières dépendront des fonds disponibles, notamment des subventions gouvernementales, et des priorités qui devront être définies à partir du cadre de gestion que se sera donné l'organisation qui aura la responsabilité d'administrer le parc. L'aménagement d'un espace d'accueil principal pour les visiteurs devrait être l'une des grandes priorités dans les actions de mise en valeur. En ce sens, l'acquisition de la maison patrimoniale en pierre et le regroupement des bâtiments traditionnels de l'ancienne ferme Guay-Labonté permettraient d'aménager l'accueil principal du parc projeté et d'en faire ultérieurement un site d'interprétation dédié à l'agriculture traditionnelle. Cette étape devrait être envisagée comme une priorité.



**Photo 64** Cette toile d'Albert Rousseau représentant la vieille maison de pierre Guay-Labonté démontre l'attrait du patrimoine bâti chez les artistes-peintres (collection : privée)

Enfin, la concrétisation du plan de conservation et de mise en valeur devrait impliquer les instances gouvernementales municipales, la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission de la capitale nationale du Québec et des organismes, de niveau national ou local, voués à la conservation des patrimoines naturel et culturel. Ainsi sera atteint le but ultime d'assurer l'accessibilité et la pérennité publiques de cet espace riverain exceptionnel et d'y maintenir l'intégrité des habitats fauniques, des paysages et de l'unicité du patrimoine historique humain.



**Photo 65** Les couchers de soleil dans les secteurs De La Martinière ou de la grève Gilmour sont particulièrement attrayants (collection : GIRAM)

## BIBLIOGRAPHIE

---

- DUFRESNE M. et Direction du patrimoine du ministère des Affaires culturelles du Québec, *Rive Sud de Québec Secteur Beaumont/Saint-Romuald*, Étude d'impact en rapport avec l'éventuelle implantation d'un équipement de transbordement de gaz naturel, 2 septembre 1977, 17 p.
- ENVIRAM (1986) INC., *Plan directeur d'aménagement de la bordure fluviale*, préparé pour la Ville de Lévis-Lauzon, 28 août 1990, 52 p., plus tableaux et annexes.
- ENVIRONNEMENT CANADA. *Normales et moyennes climatiques au Canada 1971-2000*, 8 mars 2004, internet : [http://www.climat.meteo.gc.ca/climate\\_normals/index\\_f.html](http://www.climat.meteo.gc.ca/climate_normals/index_f.html)
- GENEST, C., et Association des artilleurs de la garnison inc., *Le Fort de la Martinière Défenseur de Québec, 1914-1918, 1939-1945*, 1991, 96 p.
- GIRAM et C. BOURGET, *Le fleuve et sa rive droite : 2 – La pêche à l'anguille une tradition*, Lévis, Imprimerie Saint-Romuald, 1984, 45 p.
- GIRAM et F. LUPIEN, *La baignade dans le Saint-Laurent, Recherche sur l'état de l'eau à des fins récréatives, réalisée à l'été 1997, dans le secteur fluvial des municipalités de Saint-Romuald, Lévis, Beaumont et Saint-Michel-de-Bellechasse*, 1998, 48 p.
- GIRAM et G. CADRIN, *Actes du colloque: « La rive sud du fleuve, un espace fragile aux vocations multiples »*, Cégep de Lévis-Lauzon, 22-23-24 septembre 1988, 1989, 212 p.
- GIRAM, Bruno-Pierre, HARVEY et autres. *Secteur Ville-Guay (Lévis) : Caractérisation biophysique et cadre géographique de conservation et de mise en valeur*, rapport présenté au GIRAM par les consultants en environnement Argus, mars 1996, 38 p. + cartes.
- GIRAM et M. CARETTE, *Synthèse de l'évolution de la maison André-Guay à la Pointe de La Martinière et chaîne de titre*, 1990, 6 p.
- GIRAM, D. ST-PIERRE et R. AUBÉ, *Le fleuve et sa rive droite: 5 – La villégiature et la récréation*, Lévis, Imprimerie Saint-Romuald, 1984, 45 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Transcription des audiences publiques sur les projets de TCPL à Pointe Noire et Pointe de la Martinière*, Québec, Éditeur officiel, 1980, 427 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Construction d'une cour d'entreposage d'acier et de deux ateliers dans le secteur est du chantier maritime de MIL Davie inc.*, n° 96, rapport d'enquête et de médiation, 1995, 170 p.
- HARVEY, Bruno-Pierre et coll. *Anse aux Sauvages - Pointe De La Martinière : caractérisation biophysique et cadre géographique d'avant-projet de conservation et de mise en valeur*, Québec, rapport présenté au GIRAM par Les consultants en environnement Argus inc., 1995, 55 p. + cartes.

- HULBERT F. et Conseil de développement du Québec métropolitain, *Le projet d'extension du port de Québec au cœur d'une stratégie infructueuse de développement industriel ou Grandir avec ou sans les citoyens*, 1982, 48 p.
- LABRECQUE, J. et G. LAVOIE, *Les plantes menacées ou vulnérables du Québec*, Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, 2002, 200p.
- LABRECQUE, J. et G. LAVOIE, *Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec*, Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, 2002, 200 p.
- LAMOUREUX, G., *Flore printanière*, Québec, Fleurbec éditeur, Saint-Henri-de-Lévis, 2002, 576 p.
- MARSAN, A. et Associés, *Évaluation environnementale, projet d'aluminerie Pointe de la Martinière*, Québec, Rapport final à la Société Inter-Port, juillet 1986, 107 p.
- PARENT, M.M. et M. ROCHEFORT, *Étude du paysage : Secteur Pointe-de-la-Martinière / Ville-Gyay*, document préparé pour le GIRAM, 1994, [s. p.].
- PELLETIER, G. *Une capitale verte et bleu : vision d'avenir*, rapport d'étude présenté à la Commission de la Capitale nationale, 2000, 93. p.
- PLURAM et P. ASSELIN, *Étude du site de la SPIPQS pour l'aménagement d'un parc technologique à Lévis*, 7 février 2003, 24 p., plus annexes.
- PLURAM, *Plan d'aménagement Complexe industrialo-portuaire de la Pointe de La Martinière Lauzon, projet préliminaire*, janvier 1987, 26 p. (2 cartes).
- PORTS DU CANADA et Port de Québec, *Étude de faisabilité pour un aménagement portuaire dans le secteur de Pointe de la Martinière*, Québec, étude préparée pour la Société Inter-port de Québec, mai 1986, 9 chapitres et annexes non paginés.
- ROUSSEAU, C., *Géographie floristique au Québec/Labrador*, n° 7, Québec, travaux et documents du centre d'études nordiques de l'Université Laval, 1974, 799 p.
- ROY, J.-Edmond, *Claude de Bermen, sieur de la Martinière (1636-1719)*, Lévis. l'Union canadienne, 1891, 101 p. et appendices.
- ROY, Yvan M., *Mémoire en vue de l'attribution d'un statut à la Pointe-de-la Martinière, présenté à monsieur Clément Richard, Ministre des Affaires culturelles du Québec*, 1<sup>er</sup> mars 1985 17 p., plus annexes.
- SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE QUÉBEC-SUD (SPIPQS), Rapports annuels, 1992-1993, 1993-1994.
- VILLE DE LÉVIS, *Plan d'urbanisme de la Ville de Lévis*, novembre 1991, 108 p. et cartes.
- VILLE DE LÉVIS, *Pour un développement harmonieux des berges*, rapport du comité de coordination sur le plan d'aménagement de la bordure fluviale, mai 1991, 44 p. et annexes.